

SDACR

Schéma Départemental
d'Analyse et de Couverture
des Risques

ORIENTATIONS

2022



Sommaire

Partie 1 – MONOGRAPHIE DU DEPARTEMENT 5

TITRE 1.1 – PRISME GEOGRAPHIQUE	6
1.1.1 / Le département et son environnement.....	6
1.1.2 / Le découpage territorial de l'Ille-et-Vilaine	6
1.1.3 / Le relief.....	7
1.1.4 / Le réseau hydrographique.....	8
1.1.5 / Les zones boisées et forestières, végétation	8
1.1.6 / Le climat et les conditions météorologiques.....	9
TITRE 1.2 – PRISME SOCIOLOGIQUE	11
1.2.1 / La démographie.....	11
1.2.2 / Les infrastructures et transports	12
1.2.3 / Le tourisme et la vie culturelle.....	14
TITRE 1.3 – PRISME ECONOMIQUE.....	14
1.3.1 / Le secteur primaire.....	15
1.3.2 / Le secteur secondaire.....	15
1.3.3 / Le secteur tertiaire	15

Partie 2 – MONOGRAPHIE DU DEPARTEMENT 16

TITRE 2.1 – MISSIONS ET FONCTIONNEMENT.....	17
TITRE 2.2 – ORGANISATION FONCTIONNELLE	17
TITRE 2.3 – ORGANISATION TERRITORIALE	19

Partie 3 – EVALUATION DU SDACR 2016 21

TITRE 3.1 - BILAN OPERATIONNEL.....	22
TITRE 3.2 - DELAIS D'INTERVENTION.....	23
TITRE 3.3 - MAITRISER L'ACTIVITE OPERATIONNELLE ET LA RECENTRER SUR LE CŒUR DE METIER.....	25

TITRE 3.4 - LA COOPERATION INTERSERVICES	26
TITRE 3.5 - LA PLANIFICATION ET LES EXERCICES.....	27
TITRE 3.6 - L'INNOVATION	28
TITRE 3.7 - LA COUVERTURE DES RISQUES COURANTS	28
TITRE 3.8 - LA COUVERTURE DES RISQUES PARTICULIERS.....	30
TITRE 3.9 - FAIRE FACE AUX RISQUE EMERGENTS.....	32
TITRE 3.10 - METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'EDUCATION PREVENTIVE TOURNEE EN PRIORITE VERS LES JEUNES.....	33
TITRE 3.11 - POURSUIVRE LE CONSEIL EN EVALUATION DES RISQUES DE SECURITE CIVILE AU PROFIT DES AUTORITES DE POLICE.....	34
Partie 4 – ANALYSE ET COUVERTURE DES RISQUES 36	
TITRE 4.1 - LES RISQUES COURANTS	37
4.1.1 / Définition d'un risque courant.....	37
4.1.2 / Analyse statistique de l'activité globale du SDIS 35	37
4.1.2.1 / Evolution de l'activité opérationnelle globale.....	37
4.1.3 / Analyse des éléments de couverture communs aux différents risques courants	41
4.1.3.1 / Analyse Traitement de l'alerte.....	41
4.1.3.2 / Délais d'intervention	41
4.1.3.3 / L'organisation de la réponse opérationnelle basée sur les bassins des risques courants.....	42
4.1.4 / Le secours d'urgence à personnes (SUAP)	45
4.1.4.1 Evaluation de l'activité secours d'urgence aux personnes.....	45
4.1.5 / Les accidents de la circulation.....	50
4.1.5.1 / Evaluation de l'activité des accidents de la route.....	50
4.1.6 / Les opérations diverses.....	52
4.1.6.1 / Définition des opérations diverses.....	52
4.1.6.2 / Analyse de la mutualisation des moyens en limite du département.....	54
4.1.7 / Les incendies	55
4.1.7.1 / Analyse statistiques de la lutte contre les incendies	55

4.1.8 / Zoom sur les feux d'aires naturelles et les feux de forêt.....	57
4.1.8.1 / Milieu naturel du département d'Ille-et-Vilaine.....	57
4.1.8.2 / Analyse du risque FDF.....	58
TITRE 4.2 - LES RISQUES COMPLEXES.....	64
4.2.1 / Les risques naturels.....	64
4.2.1.1 / Les inondations.....	64
4.2.1.2 / Les submersions.....	65
4.2.1.3 / Les mouvements de terrain et séismes.....	66
4.2.1.4 / Les évènements climatiques.....	66
4.2.2 / Les risques sanitaires.....	67
4.2.2.1 / Les épizooties.....	67
4.2.2.2 / Les infectieux majeurs (épidémies, pandémies).....	68
4.2.3 / Les risques de défaillance des réseaux de distribution.....	69
4.2.3.1 / L'électricité.....	69
4.2.3.2 / Le gaz.....	69
4.2.4 / Les risques industriels et technologiques.....	69
4.2.4.1 / Les installations classées pour la protection de l'environnement, les exploitations agricoles et les silos.....	69
4.2.4.2 / Analyse particulière sur le risque feux d'hydrocarbure et de liquides polaires.....	70
4.2.4.3 / Les énergies alternatives.....	70
4.2.5 / Les risques infrastructures.....	70
4.2.5.1 / Tunnels, métros, tunnels ferroviaires.....	70
4.2.6 / Les risques de transports.....	71
4.2.6.1 / Routier.....	71
4.2.6.2 / Ferroviaire.....	71
4.2.6.3 / Aérien.....	72
4.2.6.4 / Maritime.....	72
4.2.7 / Les risques sociétaux.....	73

4.2.7.1 / Les grands évènements.....	73
4.2.7.2 / Mouvements sociaux et violences urbaines.....	73
4.2.8 / Les menaces terroristes.....	74
4.2.8.1 / Tuerie de masse.....	74
4.2.8.2 / Attentat NRBC.....	74
4.2.9 / Les risques émergents.....	75
4.2.9.1 / Défaillance des réseaux de télécommunication.....	75
4.2.9.2 / Désinformation du public par les réseaux sociaux.....	75
4.2.9.3 / Les cybermenaces.....	76
TITRE 4.3 - LES SPECIALISTES.....	76
4.3.1 / L'équipe se sauvetage déblaiement ou Urban Search And Rescue (USAR).....	76
4.3.2 / Les Plongeurs ou les Sauveteurs Aquatiques Légers (SAL).....	77
4.3.3 / Les équipes SAV ou les Sauveteurs Aquatiques de surface (SAV).....	77
4.3.4 / L'équipe d'intervention contre le risque radiologique ou équipe RAD.....	78
4.3.5 / L'équipe d'intervention contre le risque chimique ou équipe RCH.....	78
4.3.6 / L'équipe feux de navires ou équipe IBNB.....	79
4.3.7 / L'équipe de sauvetage en hauteur et en excavation ou équipe GRIMP.....	79
4.3.8 / L'équipe cynophile ou équipe CYNO.....	79
4.3.9 / L'équipe animalière ou équipe ANIM.....	80

Partie 6 – LES ORIENTATIONS..... 81

AXE 1 – ADAPTER LE SDIS A L'EVOLUTION DES RISQUE ET A L'EVOLUTION DES BESOINS DE LA POPULATION DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE CIVILE.....	82
AXE 2 – CONSOLIDER L'ORGANISATION DU SDIS 35 POUR UNE MEILLEURE EFFICIENCE ADAPTEE AU CONTEXTE DES TERRITOIRES.....	82
AXE 3 – ADAPTER LES DISPOSITIFS EN RECHERCHANT EN PERMANENCE LA MEILLEURE REPONSE AUX DEMANDE DE SECOURS DES BRETEILLIENS.....	83
AXE 4 – CONFORTER LE SDIS 35 DANS SON RÔLE DANS L'ÉVALUATION DES RISQUES DE SECURITE CIVILE ET L'INFORMATION PREVENTIVE A L'ATTENTION DES BRETEILLIENS.....	83

Les trois bulles ci-dessous, permettent de faciliter la lecture du document et ont la signification suivante :



Les trois signalisations ci-dessous, sont utilisés dans la partie « bilan du SDACR 2016 » et ont la signification suivante :



⇒ Objectif atteint



⇒ Objectif partiellement atteint



⇒ Objectif non atteint

SDACR

Partie 1

**MONOGRAPHIE DU
DEPARTEMENT**

PARTIE 1

Monographie du département

TITRE 1.1 – PRISME GEOGRAPHIQUE

1.1.1 / Le département et son environnement

L'Ille-et-Vilaine est un des quatre départements de la région Bretagne. D'une superficie de 6 775 km² (qui le classe au 25^e rang), son nom provient du fleuve Vilaine et de son affluent l'Ille, qui ont leur confluent dans le centre de Rennes.

Département le plus à l'est de la région Bretagne, l'Ille-et-Vilaine est à la frontière des régions Normandie et Pays de la Loire.

Rennes est à la fois la préfecture du département d'Ille-et-Vilaine, de la région Bretagne, et de la zone de défense et de sécurité Ouest.



1.1.2 / Le découpage territorial de l'Ille-et-Vilaine

L'Ille-et-Vilaine est constitué de quatre arrondissements : Saint-Malo, Fougères-Vitré, Redon et Rennes.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, et la mise en œuvre des lois Maptam¹ et NOTRe², l'Ille-et-Vilaine compte 18 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont 1 métropole, 4 communautés d'agglomération et 13 communautés de communes.

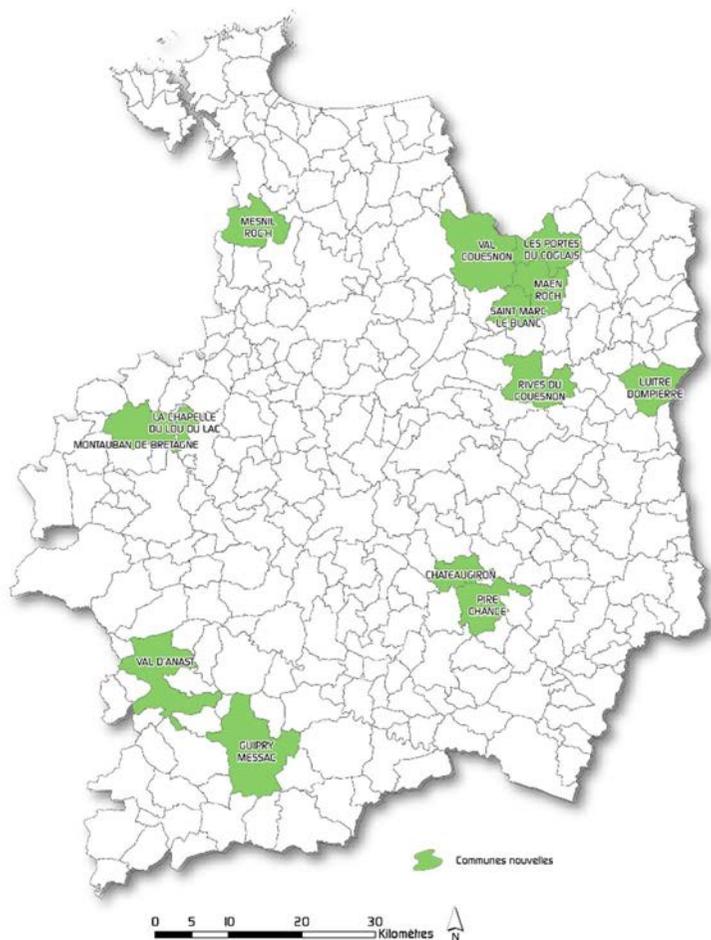


¹ Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

² Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Depuis le dernier SDACR, 7 communes nouvelles ont été créées. L'Ille-et-Vilaine est ainsi passée de 353 à 333 communes.

COMMUNES NOUVELLES D'ILLE-ET-VILAINE CRÉÉES DEPUIS 2016

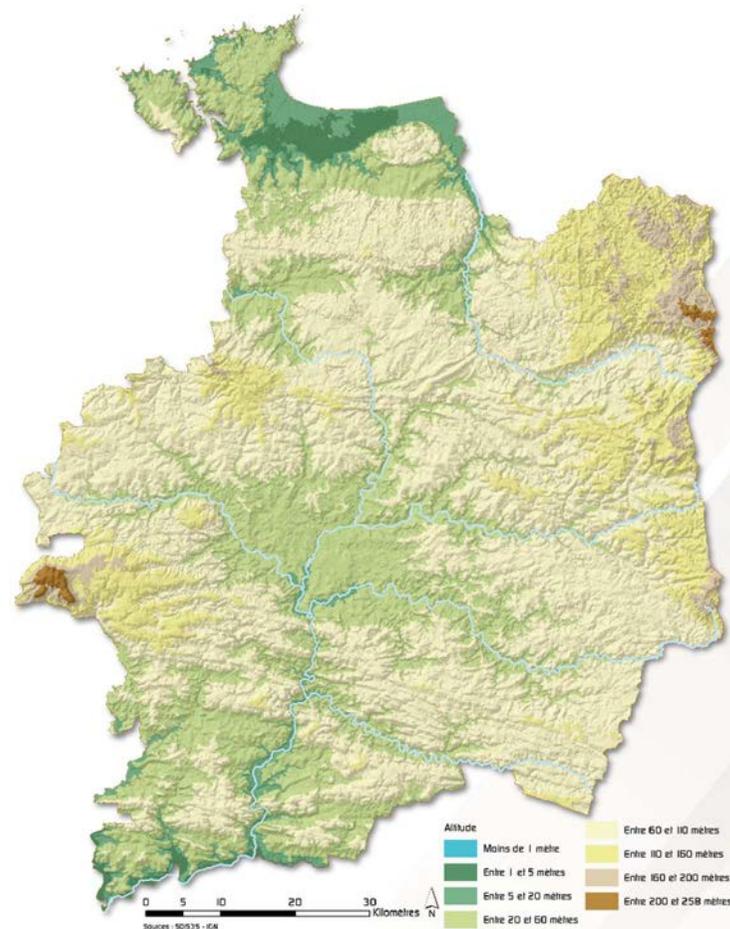


Une partie du département, en baie du Mont-Saint-Michel, est même située sous le niveau de la mer, ou près de 3 000 hectares de terres dédiées aux cultures maraîchères et céréalières ont été gagnés sur la mer.

Cependant, le relief est plus prononcé à l'est du département, au niveau des « marches de Bretagne », qui forment une frontière naturelle à l'entrée de la Bretagne (244 m au plus haut, au mont Romain).

L'altitude des marches de Bretagne peut d'ailleurs être mise en perspective avec celle du massif de Paimpont (258 mètres, point culminant d'Ille-et-Vilaine) à l'autre extrémité du département, à la limite avec le Morbihan.

Enfin, l'Ille-et-Vilaine est le département breton qui dispose de la plus petite façade maritime, avec 110 kilomètres de côtes.

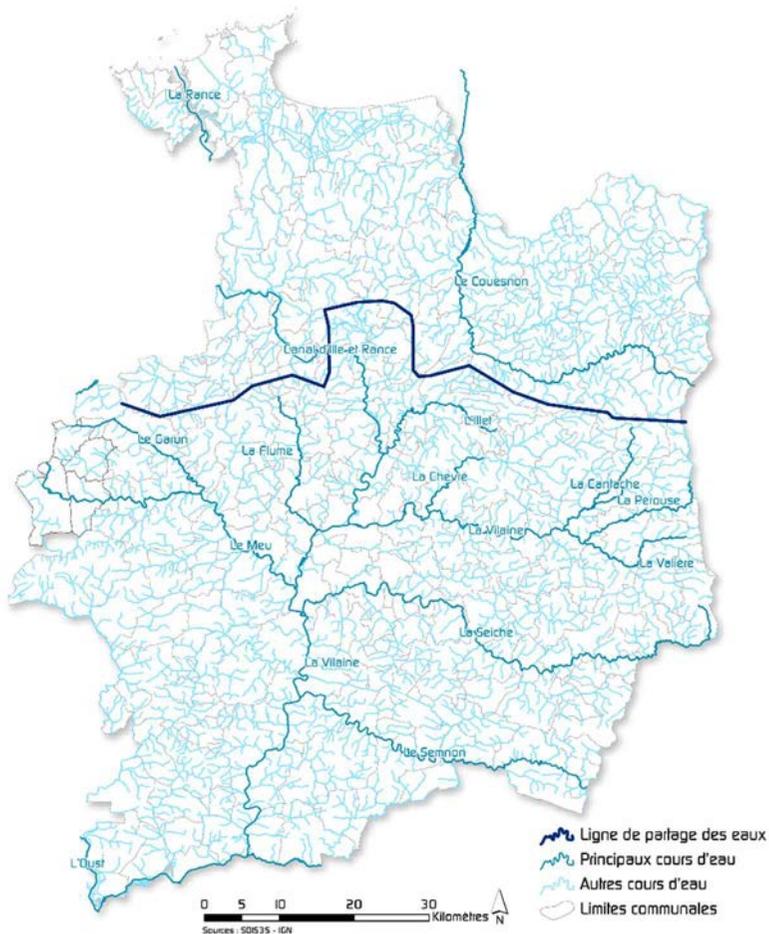


1.1.3 / Le relief

Le relief est peu prononcé en Ille-et-Vilaine, avec environ la moitié du département situé à une altitude de moins de 50 mètres, et près de 90 % du territoire à moins de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

1.1.4 / Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du département d'Ille-et-Vilaine est riche et dense, avec peu de dénivellation. En effet, 4 fleuves et 45 rivières traversent le département, ce qui représente plus de 5 000 kilomètres de cours d'eau au total.



Une ligne de partage des eaux orientée est-ouest se situe dans la partie nord du département. On y trouve au nord les bassins des affluents de la Rance et les bassins du Couesnon (écoulement vers la Manche), et au centre et au sud les bassins de la Vilaine (écoulement vers l'Atlantique).

De nombreux étangs complètent ce réseau hydrographique dense.

Les cours d'eau voient leur débit varier selon les flux océaniques amenant la pluie. S'il y a une longue période sans précipitation, l'Ille-et-Vilaine peut souffrir de la sécheresse. Mais un apport pluviométrique important peut provoquer des inondations car les sols peuvent être gorgés d'eau.

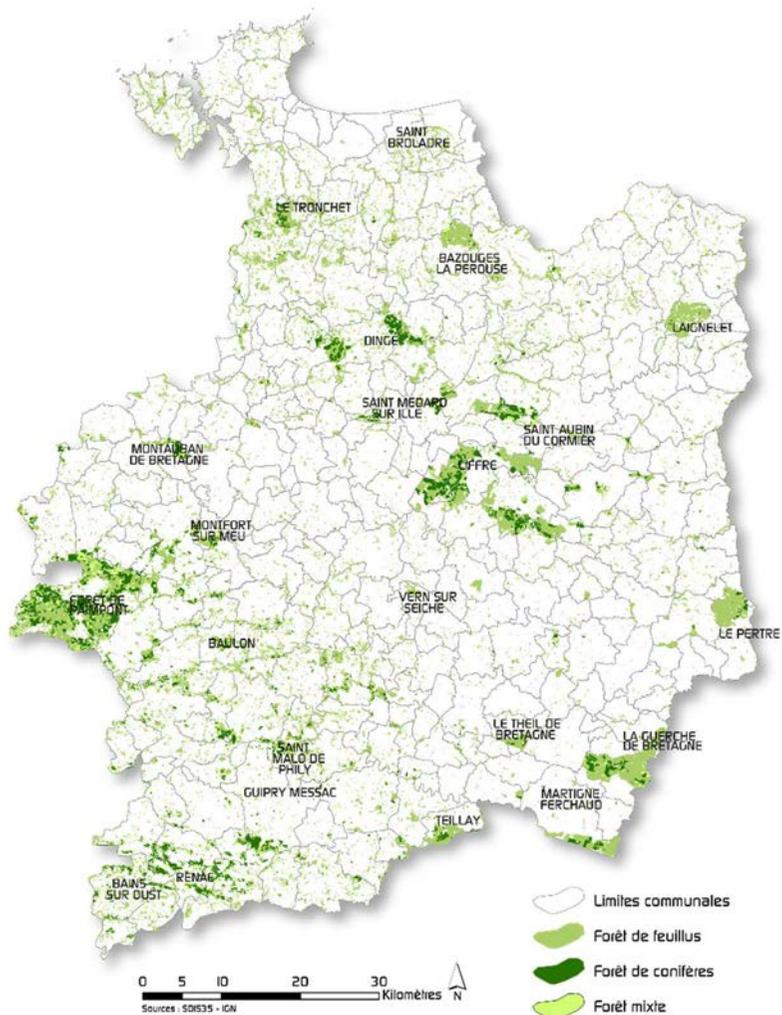
Ainsi, concernant les risques de sécheresse, le département a été placé en niveau « crise » (niveau 4/4) sur les sept bassins versants durant plus de deux mois en 2022 (du 12 août au 20 octobre 2022), et en niveau « alerte renforcée » pendant près de deux mois (du 25 juillet au 11 août, puis du 21 octobre au 30 novembre 2022).

1.1.5 / Les zones boisées et forestières, végétation

L'Ille-et-Vilaine est l'un des départements français les moins boisés avec un taux de boisement de 8% (contre 14% pour la région Bretagne et 30% pour le territoire français), soit environ 70 000 hectares.

Dans ces forêts – essentiellement privées – les essences feuillues (chêne pédonculé et rouvre, châtaignier et hêtre) sont dominantes ; les résineux sont plus nombreux dans le quart sud-ouest du département.

A l'horizon 2035, le département d'Ille-et-Vilaine souhaite faire progresser les zones naturelles et le boisement en zone rurale mais aussi en ville. Cette politique d'aménagement du territoire générera des zones naturelles et boisées sur l'ensemble du département.



1.1.6 / Le climat et les conditions météorologiques

Le climat breillien est océanique, même si des nuances peuvent être apportées en fonctions des secteurs géographiques.



Il se caractérise ainsi par des étés relativement secs, modérément chauds et ensoleillés, et des hivers humides et doux.

Forêt de Paimpont (ou Brocéliande), entre Ille-et-Vilaine et Morbihan (privée), 9 000 hectares. Elle se situe à l'est de Ploërmel.

Forêt de la Guerche, Ille-et-Vilaine (privée), 3 228 ha. A l'est du département.

Forêt de Rennes, Ille-et-Vilaine (domaniale), 2 915 ha. Au nord-est de Rennes.

Forêt de Chevré, Ille-et-Vilaine (privée et domaniale), 2 000 ha. A l'est de Rennes.

Forêt de Fougères, Ille-et-Vilaine (domaniale), 1 673 ha. Au nord-est de Fougères.

Forêt du Pertre, Ille-et-Vilaine (privée), 1 513 ha. A l'est de Vitré.

Forêt de Liffré, Ille-et-Vilaine (domaniale), 1 075 ha. Au nord-est de Rennes.

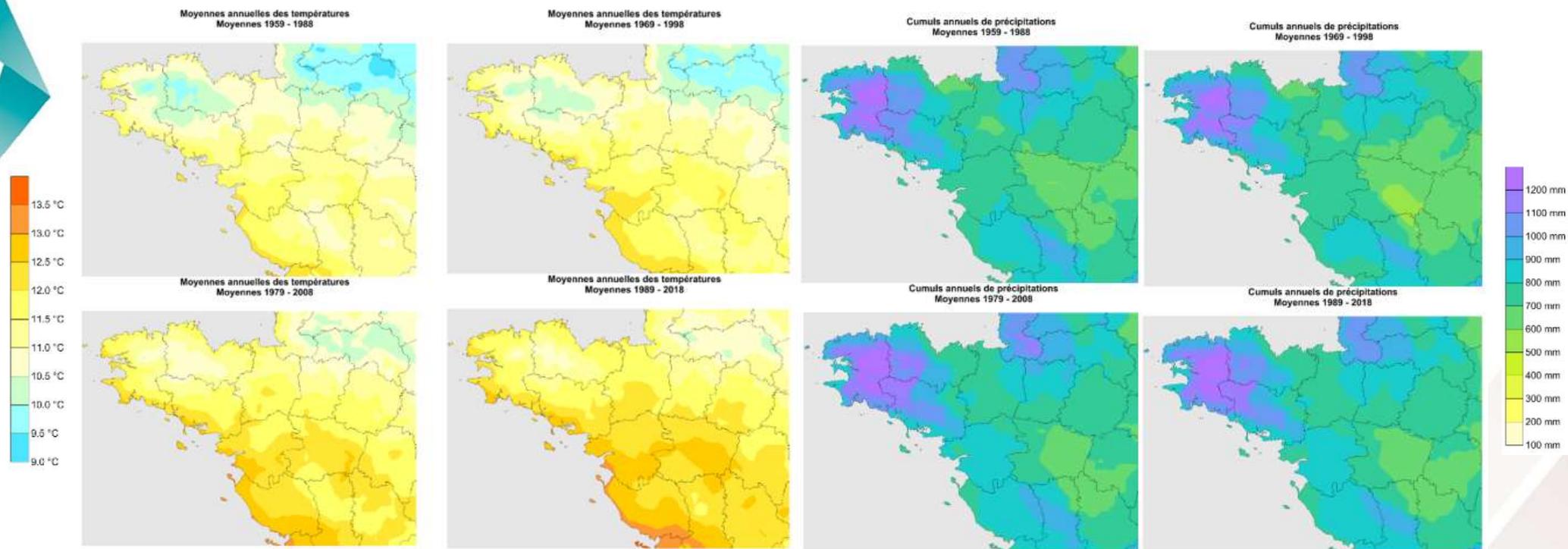
Forêt de Villecartier, Ille-et-Vilaine (domaniale), 978 ha. Au sud du Mont-Saint-Michel.

Forêt d'Araize, Ille-et-Vilaine (privée), 956 ha. Au nord de Châteaubriant.

Forêt de Haute-Sève, Ille-et-Vilaine (domaniale), 843 ha. Entre Rennes et Fougères.

MOYENNES ANNUELLES DES TEMPÉRATURES

CUMULS ANNUELS DE PRÉCIPITATIONS



Les précipitations relativement faibles dans le département varient de 650 mm dans le bassin de Rennes à plus de 800 mm pour les pays les plus élevés de Fougères et de Paimpont.

Des phénomènes climatiques de faible durée affectent chaque année la région notamment sur le littoral (tempêtes, marées d'équinoxe, ...).

Enfin, les périodes de relatives sécheresses qui se développent régulièrement affectent rapidement la végétation et la rendent vulnérable aux feux d'espaces naturels.

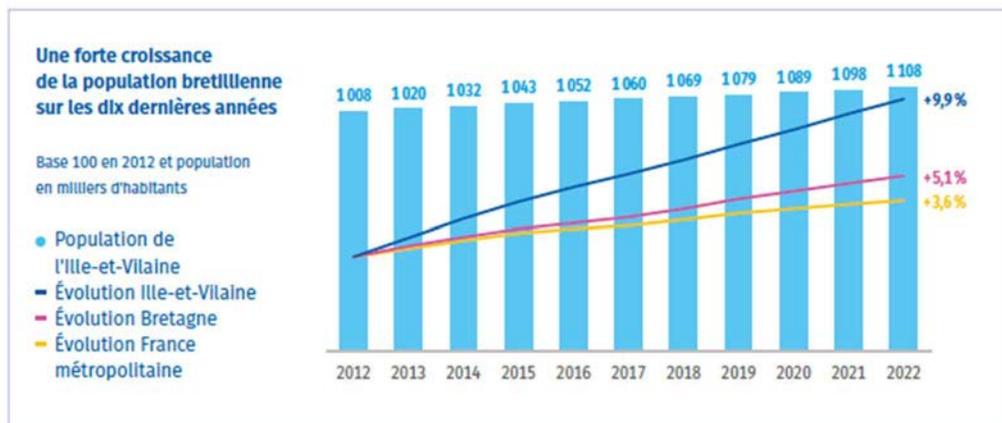
<

TITRE 1.2 – PRISME SOCIOLOGIQUE

1.2.1 / La démographie

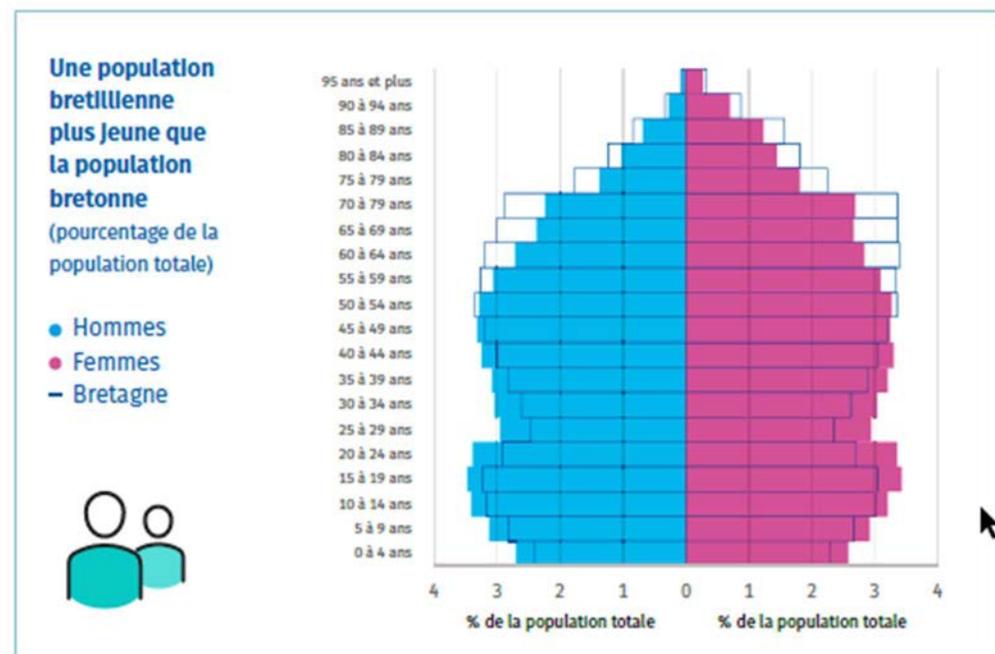
L'Ille-et-Vilaine compte 1 079 498 habitants au 1^{er} janvier 2022³. Elle occupe la première place des départements bretons avec près d'un tiers de la population régionale, et la 21^e place au niveau national.

Depuis plusieurs décennies, la population bretilienne ne cesse de s'accroître. Ainsi, entre 2012 et 2022, 100 000 nouveaux habitants y ont été accueillis. Selon les projections de l'INSEE, le département compterait 1 362 000 habitants en 2050.



Source : Observatoire économique de l'Ille-et-Vilaine, d'après Insee-recensements

Cette population est d'ailleurs jeune, puisque 32 % à moins de 25 ans (28 % en Bretagne et 29 % en France), ce qui place l'Ille-et-Vilaine au 6^e rang des départements les plus jeunes de France de province.



Source : Observatoire économique de l'Ille-et-Vilaine, d'après Insee-recensements

La densité moyenne de population s'établit à 159,3 habitants au km² en 2022 (chiffres de 2019), contre 105,9 au niveau national.

Rennes compte 220 488 habitants, tandis que la métropole rennaise concentre à elle seule près de 42 % de la population départementale.

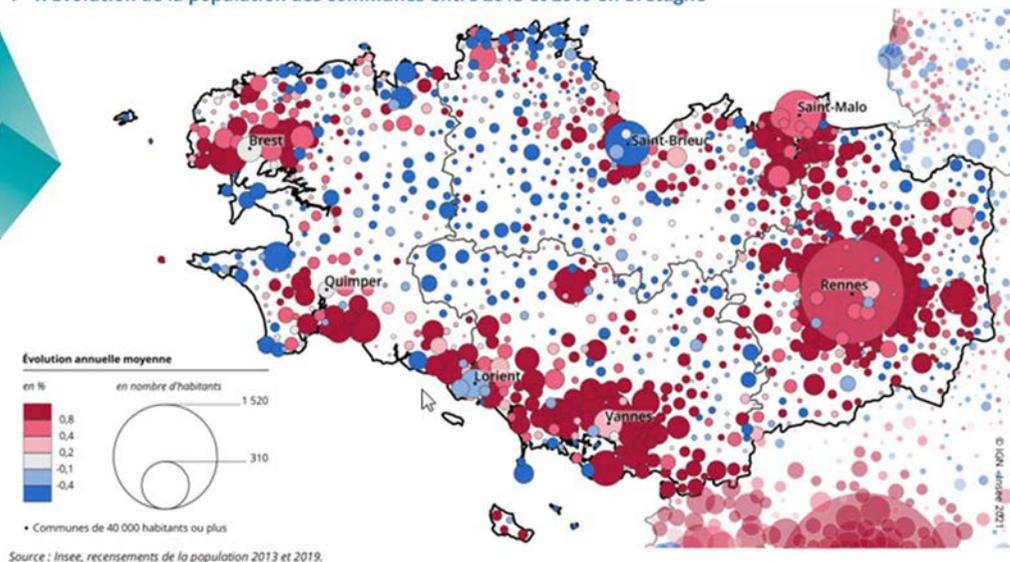
Cependant, cette évolution n'est pas homogène.

Pour éviter les déséquilibres territoriaux que peut engendrer une trop forte attractivité de la métropole rennaise, le département a développé des échanges entre les différents territoires bretiliens.

De plus, dans sa démarche prospective « Ille-et-Vilaine 2035 », le département souhaite également que Saint-Malo, Fougères, Vitry et Redon disposent de services jusqu'ici concentrés dans la métropole en y installant notamment des antennes universitaires de Rennes 1 et Rennes 2. Pour le secteur hospitalier, une réflexion est menée sur la spécialisation de certains hôpitaux. La déconcentration des services contribuerait ainsi à augmenter l'attractivité des villes moyennes.

³ Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2022, avec une date de référence statistique au 1^{er} janvier 2019 - INSEE

► 1. Évolution de la population des communes entre 2013 et 2019 en Bretagne



1.2.2 / Les infrastructures et transports

Compte tenu de sa situation géographique, l'Ille-et-Vilaine dispose de nombreux réseaux de transports dans les différents domaines :

- Routiers ;
- Ferroviaires ;
- Maritimes et fluviaux ;
- Aériens.

- Port
- Aéroport
- Aérodrome
- Autoroute
- Nationale
- Départementale*
- Vole ferroviaire
- Ligne LGV



Le **réseau routier** se concentre autour de l'agglomération rennaise et se disperse en étoile sur l'ensemble du département. Des voies rapides en 2x2 voies desservent les principales agglomérations du département et des départements limitrophes.

La longueur totale du réseau routier du département d'Ille-et-Vilaine est de 16 200 kilomètres, dont :

- 50 km d'autoroutes (Rennes - Caen) ;
- 264 km de routes nationales (notamment de Rennes vers Saint-Brieuc, Lorient, Nantes, Laval) ;
- 5 222 km de routes départementales ;
- 11 364 km de voies communales et autres.

Compte tenu de l'augmentation continue de la circulation routière, et de la quasi-saturation de la rocade de Rennes aux heures de pointe le matin et le soir, un plan de gestion du trafic sur la rocade et ses voies d'accès comprenant plusieurs types d'aménagements doit permettre, d'ici 2024, de fluidifier le trafic sur cet axe.

A l'instar du réseau routier, le **réseau ferroviaire** est structuré en étoile autour de Rennes. Le fret ferroviaire représente environ 3700 trains par an en 2019, soit en moyenne 10 trains chargés par jour, dont 2/3 de céréales. SNCF Réseau se fixe pour objectif de doubler la part du fret ferroviaire en Bretagne sur 10 ans.

Le nombre de voyageurs transportés continue également de progresser, avec notamment l'inauguration en juillet 2017 de la ligne à grande vitesse qui relie Paris à Rennes en moins d'1h30, et Saint-Malo en 2h15. Ainsi, la fréquentation de la gare de Rennes s'élève à près de 11,6 millions de voyageurs en 2019, contre 9,4 millions de 2015. De nombreux projets autour de la gare de Rennes (construction d'une nouvelle gare inaugurée en 2019, ouverture de la ligne B du métro avec une station à la gare à l'instar de la ligne A, projet d'aménagement du quartier EuroRennes d'ici 2025) devraient accélérer l'augmentation du trafic de voyageurs, avec l'objectif de multiplier par deux, d'ici 10 ans, le nombre de voyageurs en Bretagne selon la SNCF.

Afin d'augmenter la capacité du trafic estimée aujourd'hui à 400 trains par jour, SNCF Réseau va mettre en place, d'ici fin 2023, un système « deux trains sur la même voie » (2TMV) à la gare de Rennes.

Le **transport aérien** a quant à lui évolué depuis le dernier SDACR. En effet, la crise sanitaire de 2020 a généré une baisse de l'ordre de 80 % du nombre de passagers en 2020 pour les deux aéroports internationaux de Rennes (situé à Saint-Jacques-de-la-Lande) et Dinard (situé à Pleurtuit). Ainsi, si l'aéroport de Rennes, qui affichait l'une des croissances les plus fortes en France avant la crise, retrouve depuis 2021 une progression constante pour les vols nationaux et internationaux, l'aéroport de Dinard ne reçoit plus de vols commerciaux depuis octobre 2020.

De plus, le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, en Loire-Atlantique, a été abandonnée en 2018. Cet aéroport était destiné à assurer la desserte des régions Bretagne et Pays de la Loire en répondant notamment à la saturation prévisible de l'aéroport international de Nantes-Atlantique.

Lors de l'abandon du projet, l'État a indiqué que l'aéroport de Rennes serait modernisé « si la Région le souhaite ».

Les **activités maritimes** sont principalement concentrées autour du port de Saint-Malo. En effet, ce dernier est le premier port de TRANSPORT DE PASSAGERS de Bretagne, avec plus de 1,1 millions de passagers en 2019. Deux tiers du transport de passagers est réalisé par les ferries (Brittany Ferries et Condor Ferries) à destination de l'Angleterre et des îles Anglo-normandes, tandis que le trafic côtier (lignes touristiques vers les baies de Saint-Malo et Cancale, l'île de Cézembre, le cap Fréhel, Les îles Chausey, la Rance, etc.) représente près de 30 % des passagers. Saint-Malo est également le premier port breton d'escales de croisières, avec 53 escales de paquebots prévues entre avril et octobre 2022. Le nombre de croisiéristes débarquant à Saint-Malo est ainsi en constante évolution, passant de 45 500 en 2019 à 56 000 en 2022.

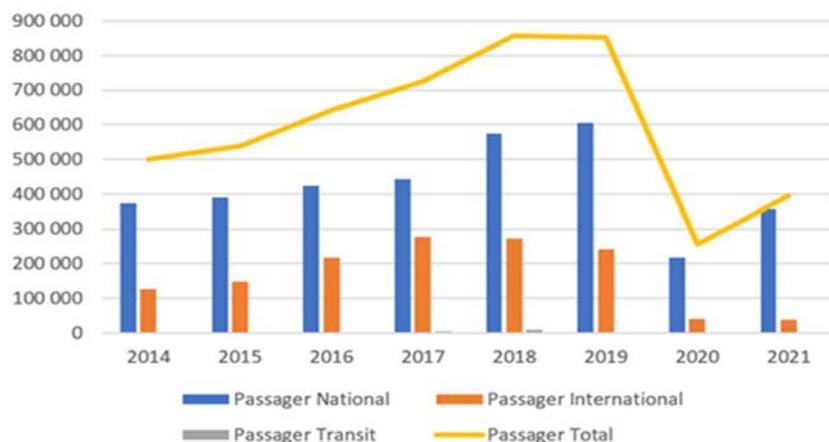
Le port de Saint-Malo est également le 3^e port de Bretagne pour le **trafic de marchandises**, avec près de 1,3 millions de tonnes en 2019 (70 % par cargo et 30 % par le fret des ferries). Le dynamisme des activités agricoles du grand ouest fait notamment transiter sur ce port des engrais et leurs composants, des produits chimiques liquides (acide phosphorique et soude) et des denrées agro-alimentaires.

Enfin, le port de Saint-Malo accueille deux grandes catégories de **pêche** :

- La pêche hauturière, avec la compagnie des pêches qui possède 3 chalutiers usines (9 000 tonnes par an) ;
- La pêche côtière, avec 59 navires immatriculés (1 000 tonnes sont débarquées tous les ans à la criée de Saint-Malo et de Cancale).

Les agglomérations d'Ille-et-Vilaine et la métropole de Rennes disposent d'un **réseau de transport en commun** par voie routière. Depuis 2002, la ville de Rennes est également dotée d'une ligne de métro qui transporte plus de 37 millions de voyageurs par an, soit plus de 101 000 voyageurs par jour en moyenne (chiffres de 2019). Une seconde ligne a été mise en service en septembre 2022. Le nombre de voyageurs estimé suite à la mise en service de la deuxième ligne pourrait être de 62 millions par an.

AÉROPORT DE RENNES - SAINT-JACQUES



1.2.3 / Le tourisme et la vie culturelle

Même si l'Ille-et-Vilaine est le département breton dont le poids du tourisme dans l'emploi total est le plus faible, elle dispose d'un patrimoine historique, architectural et touristique qui en font une destination prisée pour le tourisme. On peut notamment citer :

- La côte d'Émeraude, de Cancale à Saint-Lunaire, en passant par Saint-Malo, Dinard, Saint-Briac ou Saint-Lunaire ;
- Rennes, avec son centre historique, ses parcs et jardins (dont le Thabor) ;
- La forêt de Brocéliande ;
- Les châteaux de Combourg, Fougères et Vitré.

De plus, parmi les 10 sites aux entrées payantes les plus visités en Bretagne en 2021, 3 sont bretonnais :

- Le grand aquarium de Saint-Malo (2^e site, 272 200 entrées) ;
- Le musée des beaux-arts de Rennes (6^e site, 104 300 entrées) ;
- Le domaine de la Bourbansais (8^e site, 88 000 entrées).

La fréquentation touristique de 2021 s'élève ainsi à 10,4 millions de nuitées, ce qui correspond à 12 % des nuitées de la Bretagne. Cette fréquentation est en hausse de 9,7 % par rapport à 2020 (crise sanitaire), mais il reste inférieur de 13,3 % par rapport à 2019. Cependant, la tendance entre 2012 et 2019 était à la hausse, avec une augmentation de 7,3 % (de 11,21 à 12,02 millions de nuitées).

L'Ille-et-Vilaine propose également une offre culturelle et sportive tout au long de l'année, sur l'ensemble du département.

Si les activités régulières (théâtre, opéra, concerts, matchs de football du Stade Rennais Football Club, ...) n'engendrent pas une augmentation significative de l'activité opérationnelle pour le SDIS, certaines manifestations peuvent générer un risque lié notamment à une forte concentration de personnes sur un périmètre restreint, et dans un temps limité :

- La Route du Rhum – destination Guadeloupe (fin octobre / début novembre, tous les 4 ans), avec une affluence estimée à 1,3 millions de visiteurs sur Saint-Malo durant 10 jours en 2018 ;
- La braderie « Saint-Martin » (septembre, tous les ans), avec environ 150 000 personnes à Rennes ;
- Tour de France 2021, avec la 4^e étape entre Redon et Fougères le 29 juin ;

- Feux d'artifices de Rennes, Saint-Malo et Dinard (mi-juillet, tous les ans), avec pour chacun plusieurs dizaines de milliers de spectateurs ;
- La Route du Rock, festival de musique (fin août, tous les ans), avec environ 15 000 festivaliers à Saint-Malo ;
- Yaouank, festival de musique bretonne (novembre, tous les ans), avec environ 15 000 festivaliers à Rennes ;
- Les Trans Musicales de Rennes, festival de musique (décembre) ;
- Le marathon du Mont-Saint-Michel (Mai, tous les ans), avec environ 5 000 concurrents et plusieurs milliers de spectateurs dans la baie du Mont-Saint-Michel.

TITRE 1.3 – PRISME ECONOMIQUE

La dynamique de l'emploi en Ille-et-Vilaine est positive, avec un département qui présente généralement la plus forte progression annuelle du nombre d'emplois en Bretagne, et l'une des plus importante au niveau national.

L'Ille-et-Vilaine bénéficie de l'attractivité économique de la métropole rennaise. Plus des trois quarts des 467 000 emplois (chiffres de l'INSEE de 2018) présents sur le territoire sont des emplois tertiaires. L'industrie est également présente via notamment les secteurs automobile et agroalimentaire. Dans une région où l'élevage représente une part importante de l'activité agricole, les activités de production et transformation de viande et de produits laitiers sont marquées. D'autres activités, à haute valeur ajoutée, sont aussi bien implantées dans le département.

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2008		2013		2019			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	431 792	100,0	444 708	100,0	471 382	100,0	48,3	88,8
Agriculture	16 442	3,8	15 282	3,4	14 751	3,1	32,4	36,6
Industrie	66 776	15,5	60 413	13,6	59 299	12,6	33,6	94,1
Construction	30 173	7,0	30 591	6,9	30 619	6,5	12,3	82,0
Commerce, transports, services divers	188 162	43,6	201 435	45,3	220 676	46,8	45,0	88,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	130 240	30,2	136 986	30,8	146 036	31,0	68,4	94,1

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

Le taux de chômage (au sens du BIT) au 3^e trimestre 2021 est ainsi de 5,8 % en Ille-et-Vilaine, contre 8,0 % en France

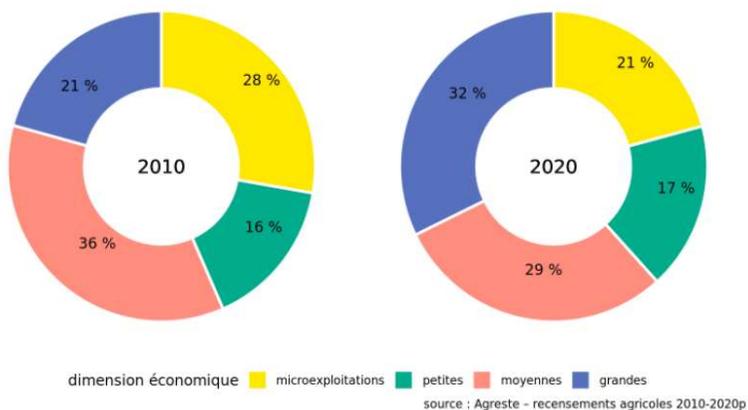
1.3.1 / Le secteur primaire

A l'instar de l'économie bretonne, la mutation de l'économie breillienne est marquée par le recul massif du secteur primaire.

Ainsi, l'agriculture emploie 14 652 personnes en 2018, soit 3,1 % des emplois en Ille-et-Vilaine.

Si les surfaces agricoles restent stables, le nombre d'entreprises agricoles diminue, notamment du fait d'une forte diminution des micro-exploitations au profit des grandes exploitations.

Nombre d'exploitations
Ille-et-Vilaine



Cependant, l'Ille-et-Vilaine reste le premier département français pour la production de lait et de veaux de boucherie, et le troisième pour la production de choux fleurs.

1.3.2 / Le secteur secondaire

La part de l'emploi dans le secteur secondaire a diminué d'un point entre 2013 et 2018, passant de 13,6 à 12,6 %.

Premier secteur industriel en Ille-et-Vilaine, **l'industrie agroalimentaire** (IAA) représente environ un tiers des emplois du secteur secondaire (16 864 salariés en 2018), principalement dans la transformation de viandes, dans la charcuterie, et dans le travail et la transformation des produits laitiers. Le nombre de salariés dans l'IAA est en hausse continue.

L'industrie automobile et des équipements électroniques connaît, depuis 2020, des difficultés d'approvisionnement de semi-conducteurs liés à la crise sanitaire, ainsi qu'une hausse du coût des matières premières et de l'énergie. Il est ainsi difficile de dégager une tendance d'évolution de l'emploi dans ces deux domaines. La filière automobile de l'Ille-et-Vilaine compte plus de 6 200 salariés, dont près de la moitié pour Stellantis (Rennes).

Après une légère baisse entre 2013 et 2018 (30 362 salariés), l'évolution de l'emploi salarié dans la **construction** est en croissance. En effet, l'année 2021 a été marquée par un redémarrage de l'activité dans le bâtiment et les travaux publics, portée par une situation favorable sur le marché du logement. Cependant, alors que la conjoncture semble encourageante, certains freins apparaissent (hausse du prix des matériaux et de l'énergie, baisse du pouvoir d'achat, renchérissement des crédits immobiliers), donnant peu de visibilité sur l'évolution de l'emploi dans la construction.

1.3.3 / Le secteur tertiaire

La « tertiarisation » de l'économie breillienne absorbe la totalité des pertes du secteur agricole ou industriel.

En effet, en 2018, le secteur tertiaire représente près de 78 % des emplois, avec une augmentation respective de plus de 18 000 salariés pour le tertiaire marchand en 5 ans, et près de 8 000 pour le tertiaire non marchand (75,9 % au niveau national).

Les créations d'emploi tertiaire reposent sur les activités liées à la production de biens et services pour la satisfaction des besoins de la population, parmi lesquelles :

- Le commerce de détail ;
- Le numérique ;
- Les services aux entreprises ;
- L'hébergement - restauration ;
- Le transport et la logistique.



SDACR

Partie 2

ORGANISATION DU SDIS

D'ILLE-ET-VILAINE

PARTIE 2

Organisation du SDIS d'Ille-et-Vilaine

TITRE 2.1 – MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Comme tous les services départementaux d'incendie et de secours, le SDIS d'Ille-et-Vilaine est, selon l'article L1424-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un établissement public administratif géré par un conseil d'administration. Le SDIS est placé sous la double autorité opérationnelle et administrative du préfet et du président du conseil d'administration. Son conseil d'administration comprend 23 membres (14 conseillers départementaux, 1 maire et 8 représentants des établissements publics de coopération intercommunale). Le président du conseil d'administration a l'autorité pour la gestion administrative et financière de l'établissement.

Le SDIS est dirigé par le chef du corps départemental, qui est également le directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Conformément aux dispositions de l'article L1424-2 du CGCT, les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Dans le cadre de leurs compétences, les services d'incendie et de secours exercent les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;
- Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles :
 - Sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ;
 - Présentent des signes de détresse vitale ;
 - Présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.

TITRE 2.2 – ORGANISATION FONCTIONNELLE

Afin d'assurer les missions qui lui sont confiées, le SDIS d'Ille-et-Vilaine est organisé en 6 directions :

- La **direction administrative et financière** qui anime la mission assemblées et assistance juridique, ainsi que les pôles finances et commande publique, et administration générale ;
- La **direction des ressources humaines** qui coordonne les missions volontariat et relations humaines, ainsi que les groupements formation-sport et emplois et compétences ;
- La **direction des opérations** qui anime les groupements prévision-opération (dont le CTA-CODIS), et prévention ;
- La **direction des territoires et de la logistique** qui coordonne l'activité du groupement de maintenance et de logistique mutualisées, des 4 groupements territoriaux et des 83 centres d'incendies et de secours qui leur sont rattachés ;
- La **direction des systèmes d'information et de télécommunication** met en place et sécurise les systèmes d'information administratif et opérationnel du SDIS s'appuyant sur des infrastructures, un réseau informatique et un réseau de télécommunication ;
- La **direction de la santé et du secours médical**, placée sous l'autorité du médecin-chef, et qui anime les pôles santé au travail, santé secours et santé-pharmacie à usage intérieur.

Deux missions transversales sont également rattachées directement au directeur départemental :

- La mission communication ;
- La mission conseil et coordination infrastructures - santé et sécurité au travail.

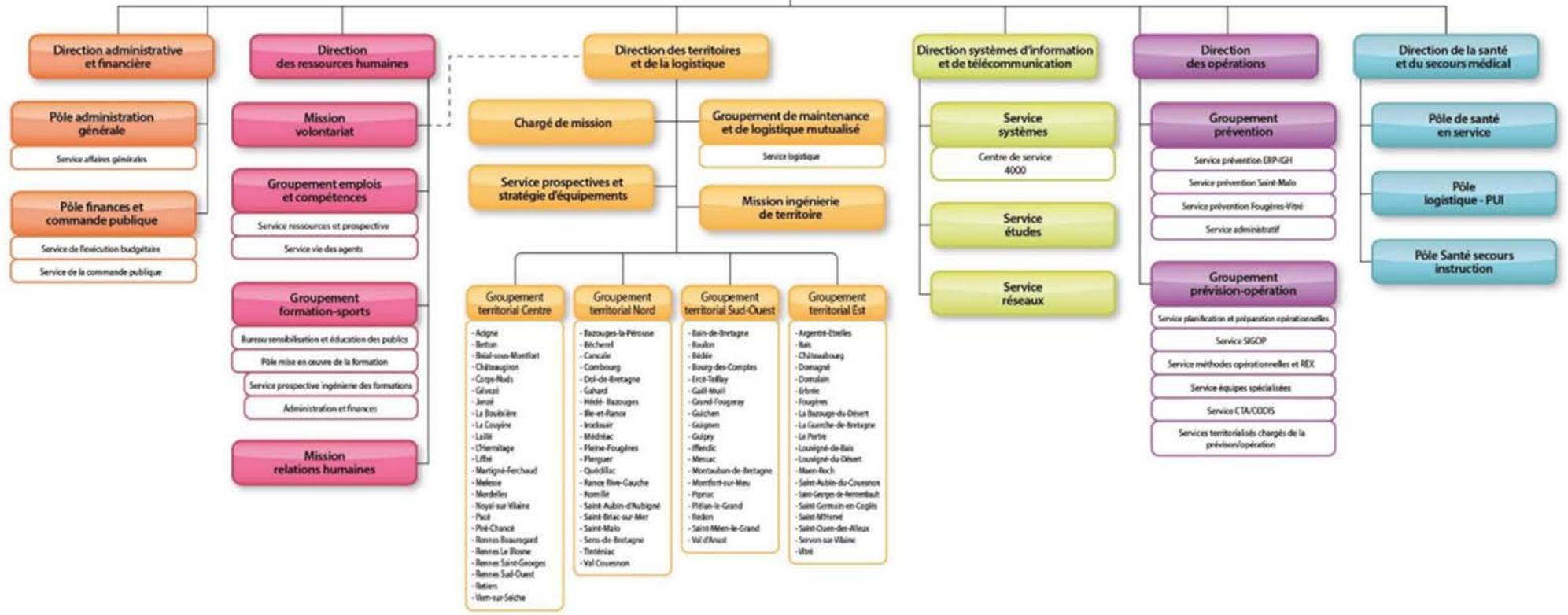
Président du SDIS d'Ille-et-Vilaine
Jean-Luc CHENUT

Préfet d'Ille-et-Vilaine
Emmanuel BERTHIER

Direction départementale
Contrôleur général Éric CANDAS Directeur départemental
Colonel hors classe Louis-Marie DAOUDAL Directeur départemental adjoint

Mission communication

Mission conseil et coordination infrastructures santé et sécurité au travail



Voir la COM

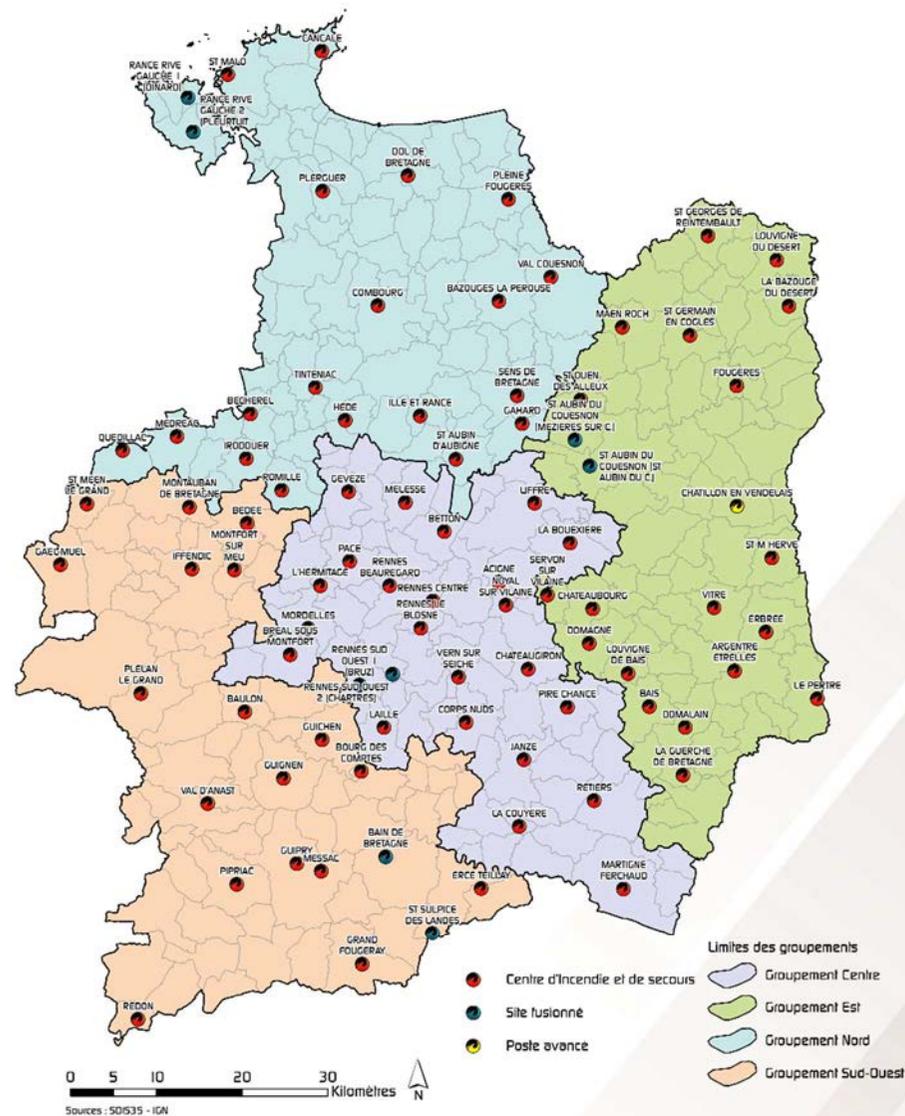
TITRE 2.3 – ORGANISATION TERRITORIALE

Placés sous l'autorité du directeur des territoires et de la logistique, les 4 groupements territoriaux sont chargés du contrôle du fonctionnement et du soutien des centres d'incendie et de secours.

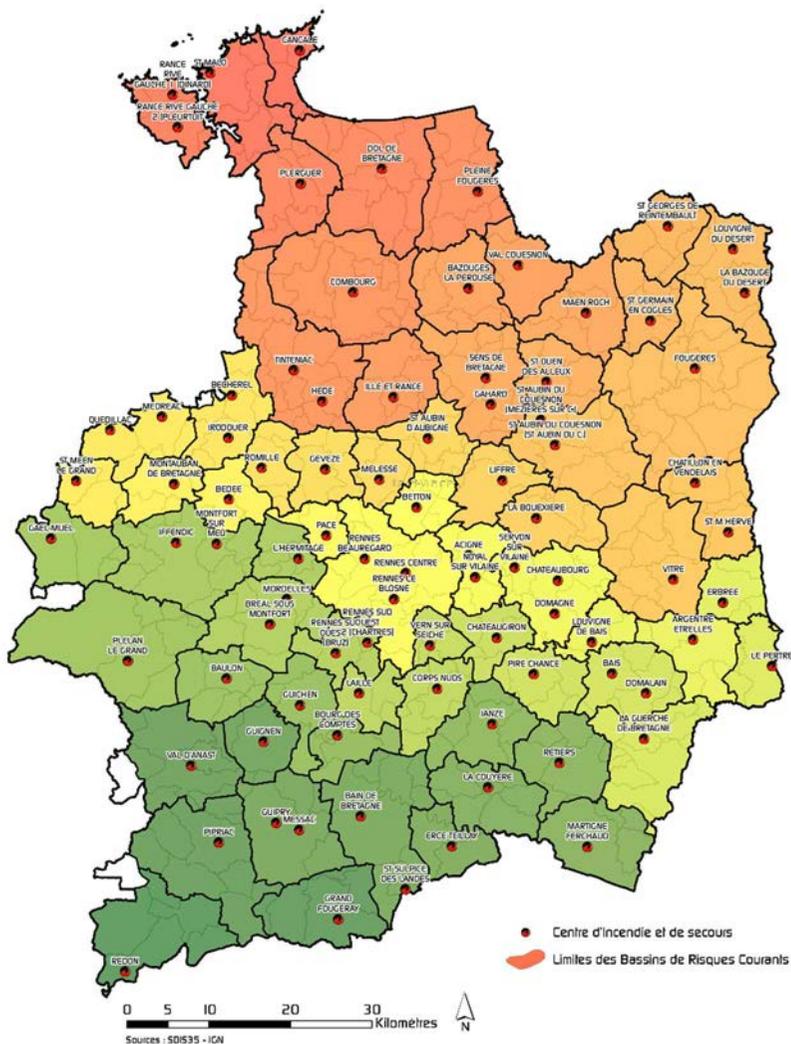
Un **centre d'incendie et de secours** (CIS) est une unité opérationnelle chargée principalement des interventions (article R1424-1 du CGCT). Plusieurs casernes de sapeurs-pompiers peuvent être regroupées administrativement pour former un seul centre d'incendie et de secours (CAA Lyon, 10 janvier 2017, n° 14LY03871).

En Ille-et-Vilaine, les CIS composés de plusieurs casernes sont :

- Rance rive gauche : casernes de Dinard et de Pleurtuit ;
- Rennes sud-ouest : casernes de Bruz et Chartres ;
- Saint-Aubin-du-Couesnon : casernes de Saint-Aubin-du-Cormier et Mézières-sur-Couesnon ;
- Bain-de-Bretagne : casernes de Bain-de-Bretagne et Saint-Sulpice-des-Landes.



Un **bassin de risques courants** correspond à un territoire dans lequel l'activité socio-économique génère un risque au quotidien qu'il convient de couvrir par une triple réponse face aux risques d'incendie, de secours d'urgence à personne et des opérations diverses. Il peut comporter plusieurs CIS, s'ils sont distants de moins de 7 minutes par les voies de communication, permettant une recouverture raisonnable et comportant une nature des risques homogènes (rural/urbain).



RESSOURCES HUMAINES (CHIFFRES AU 1^{ER} JANVIER 2019) :

- 643 sapeurs-pompiers professionnels (dont 10 au SSSM)
- 3 233 sapeurs-pompiers volontaires (dont 349 au SSSM)
- 158 personnels administratifs et techniques

MOYENS TECHNIQUES ET MATÉRIELS (CHIFFRES AU 1^{ER} JANVIER 2017) : 794
ENGINS DE SECOURS DONT :

- 189 engins de lutte contre l'incendie
- 22 moyens élévateurs aériens
- 110 véhicules de secours et d'assistance aux victimes
- 24 moyens de secours routiers
- 45 embarcations nautiques

FOCUS SUR LE CTA-CODIS

Le centre de traitement des appels (CTA) d'Ille-et-Vilaine prend en charge la réception, le traitement, et la réorientation éventuelle des appels d'urgence 18 et 112 destinés à distribuer les secours sur l'ensemble du département, mais aussi sur les communes des départements voisins couvertes par le SDIS dans le cadre des conventions interdépartementales d'assistance mutuelles. Il est associé au centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) qui est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle.

A ce titre, plus de 202 000 appels sont traités chaque année, dont près d'un quart débouchent sur une opération de secours.

Site stratégique, le CTA-CODIS dispose de plusieurs niveaux de sécurisation concernant :

- L'alimentation électrique du site ;
- L'acheminement des lignes téléphoniques permettant la prise en compte des appels 18 et 112 ;
- La diffusion de l'alerte vers les centres d'incendie et de secours ;
- La communication opérationnelle avec les engins en intervention.

Enfin, le centre d'incendie et de secours de Rennes-Beauregard dispose de locaux dédiés permettant de reprendre les composantes essentielles du CTA-CODIS en cas de défaillance du site principal : téléphonie, gestion des flux radiophoniques et ALERTE OPÉRATIONNELLE.

SDACR

Partie 3

EVALUATION DU

SDACR 2016

PARTIE 3

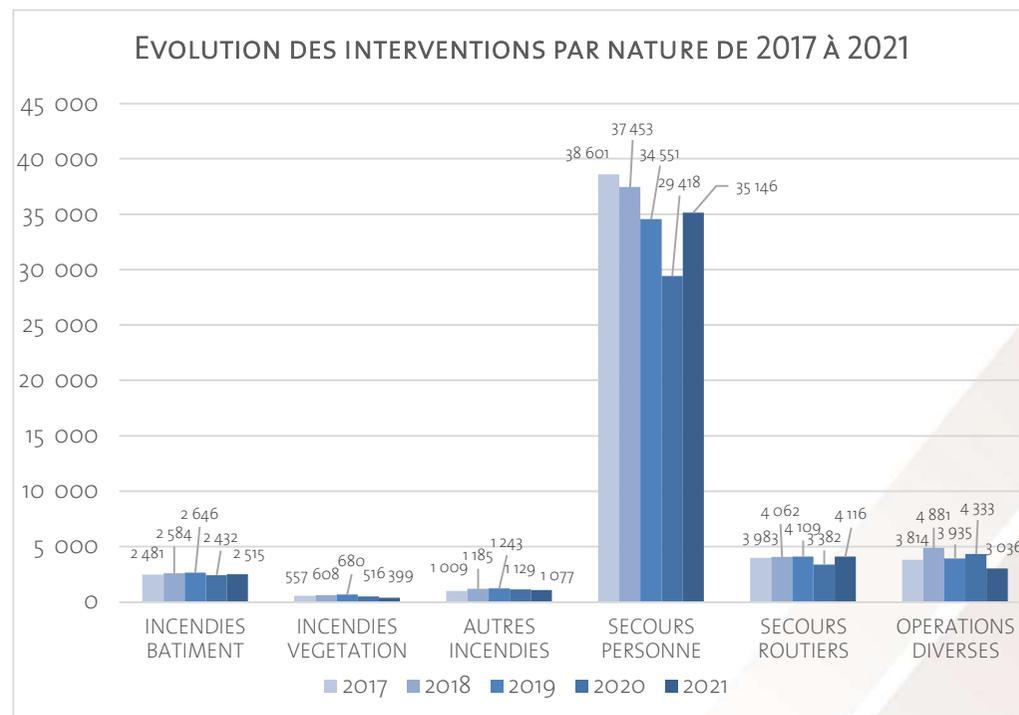
EVALUATION DU SDACR PRECEDENT

TITRE 3.1 - BILAN OPERATIONNEL

BILAN :

- L'activité opérationnelle globale est en baisse depuis 2017. Cependant, il faut souligner que les mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19 (confinement, couvre-feu) ont eu un impact direct sur la diminution du nombre d'interventions. Les années 2020 et 2021 sont donc singulières.
- L'analyse par type d'intervention met en évidence une stabilité des incendies de bâtiments et autres incendies. Le nombre de feux de végétation et d'opérations diverses varie fortement d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques (variation de 70% pour les feux de végétation entre 2021 et 2019, et de 60% pour les opérations diverses entre 2021 et 2018).
- Il est à noter que les interventions pour les accidents de la circulation ont augmenté régulièrement de 2017 à 2019 puis ont chuté en 2020, les confinements ayant réduit considérablement la circulation.
- Le plus grand nombre d'interventions des sapeurs-pompiers concerne le secours aux personnes. On peut constater une réduction significative de ce type d'intervention. Une analyse plus approfondie de l'évolution de ce type d'intervention est présente page 26 du présent document.

ANNÉE	INCENDIES BATIMENT	INCENDIES VEGETATION	AUTRES INCENDIES	SECOURS PERSONNE	SECOURS ROUTIERS	OPERATIONS DIVERSES	TOTAL
2017	2 481	557	1 009	38 601	3 983	3 814	50 445
2018	2 584	608	1 185	37 453	4 062	4 881	50 773
2019	2 646	680	1 243	34 551	4 109	3 935	47 164
2020	2 432	516	1 129	29 418	3 382	4 333	41 210
2021	2 515	399	1 077	35 145	4 115	3 034	46 285
EVOLUTION 2017/2021	1,37%	-28,37%	6,74%	-8,95%	3,34%	-20,40%	-8,24%



TITRE 3.2 - DELAIS D'INTERVENTION

Les délais d'intervention s'entendent entre le décroché de l'appel reçu aux numéros 18 ou 112 et l'arrivée sur les lieux du sinistre du premier moyen de secours. Les interventions pour relevage ou carence d'ambulance privée ne sont pas prises en compte dans le calcul.

BILAN :

ZONE DES COMMUNES À 20 MINUTES :



Sur ce territoire l'objectif d'intervenir en moins de 20mn dans 80% des cas est atteint.

Cependant le taux de distribution des secours s'est dégradé en passant de près de 84 % à 81.7 % (Diag 1).

ZONE DES COMMUNES À 10 MINUTES ⁽¹⁾ :



Sur ces communes, l'objectif d'intervenir en moins de 10 mn dans 60% des cas était ambitieux puisqu'en 2015 il n'était pas atteint (58,4 %).

En outre, le taux d'intervention des secours s'est dégradé depuis cette date en passant de 58,4 % à 51,78 %. (Diag 1).

L'analyse des données nous permettant de calculer ces taux mettent en évidence :

- Le temps de traitement de l'alerte s'est dégradé en passant de 2 mn 44 secondes en moyenne à 3 mn 19 secondes soit 35 secondes de plus en moyenne par intervention.
- De plus le temps de regroupement des moyens (temps nécessaire pour que les sapeurs-pompiers se regroupent au centre de secours, s'équipent et partent vers l'intervention) a augmenté d'environ 1 mn 25 sec, dans les centres de secours constitués uniquement de SPV et donc dans les secteurs à 20 mn.

Une analyse plus approfondie s'impose mais déjà quelques éléments d'explication peuvent être avancés :

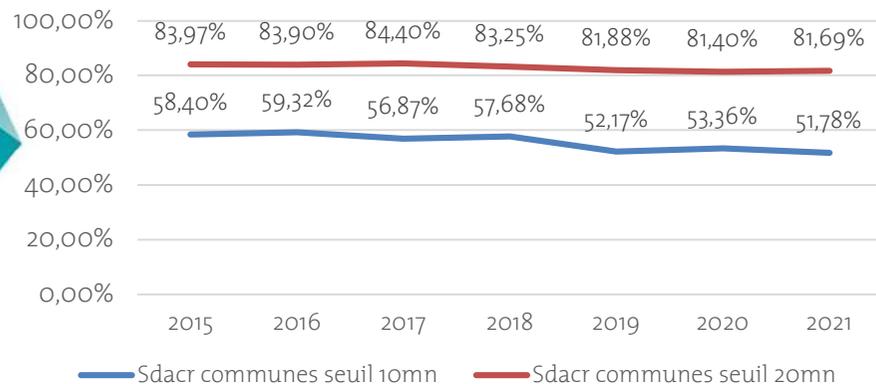
- D'une part, le traitement de l'alerte prend en compte le temps de la régulation médicale qui est réalisée par le SAMU. Celui-ci a augmenté depuis la signature de la convention entre les 2 services. Si le temps de la régulation n'est pas maîtrisé par le SDIS, celle-ci a permis depuis 2019 une baisse du nombre des interventions pour secours à personne, autre objectif du SDACR 2016.
- D'autre part, le temps de regroupement dans les centres de secours volontaires inclut le déplacement du sapeur-pompier d'astreinte de son lieu de résidence ou de travail au moment de l'appel, vers le centre de secours. Ces déplacements étant accidentogènes cela a conduit le SDIS 35 à demander aux SPV d'adopter une conduite prudente.

Annexe 1 : Éléments complémentaires sur les délais moyens de distribution des secours (Hors carence et relevage)

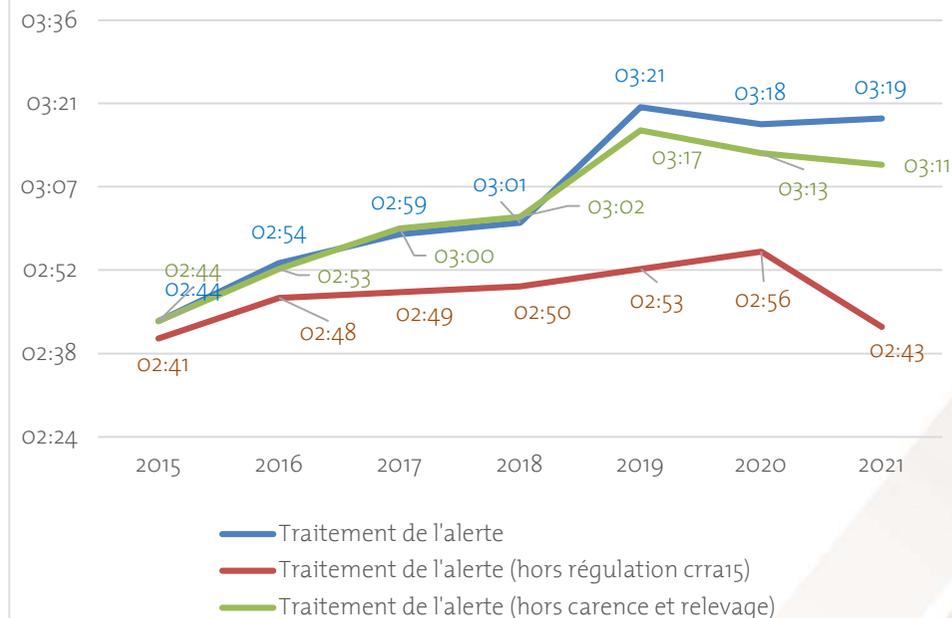
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TAUX DE DISTRIBUTION (HORS CARENCE ET RELEVAGE)							
SDACR COMMUNES SEUIL 10MN	58,40%	59,32%	56,87%	57,68%	52,17%	53,36%	51,78%
SDACR COMMUNES SEUIL 20MN	83,97%	83,90%	84,40%	83,25%	81,88%	81,40%	81,69%
DÉLAI MOYEN DISTRIBUTION DES SECOURS (HORS CARENCE ET RELEVAGE)							
SDACR COMMUNES SEUIL 10MN	10:50	10:29	10:41	10:35	11:04	11:01	11:17
SDACR COMMUNES SEUIL 20MN	15:16	15:18	15:20	15:32	15:54	16:03	16:00
TRAITEMENT DE L'ALERTE							
TRAITEMENT DE L'ALERTE (HORS RÉGULATION CRRATS)	02:44	02:54	02:59	03:01	03:21	03:18	03:19
TRAITEMENT DE L'ALERTE (HORS RÉGULATION CRRATS)	02:41	02:48	02:49	02:50	02:53	02:56	02:43
TEMPS MOYEN DE REGROUPEMENT (ENGINS RISQUE COURANT)							
CS MIXTES JOUR	02:54	02:58	02:42	02:42	02:47	02:58	02:56
CS MIXTES NUIT	03:48	03:50	03:36	03:36	03:39	03:48	03:49
CS VOLONTAIRES JOUR	05:34	06:00	06:21	06:36	06:44	06:55	06:59
CS VOLONTAIRES NUIT	06:22	06:51	07:06	07:17	07:31	07:40	07:47
DÉLAI MOYEN D'ARRIVÉE SUR LES LIEUX							
COMMUNES SEUIL 10MN	08:11	07:45	07:55	07:48	07:58	08:02	08:15
COMMUNES SEUIL 20MN	12:23	12:23	12:26	12:33	12:45	13:02	13:00

(1) Redon - Dinard - Fougères - Montgermont - La Richardais - Saint Grégoire - Saint Jacques de Lande - Chantepie - Lécousse - Bruz - Cesson Sévigné - Rennes - Saint Malo

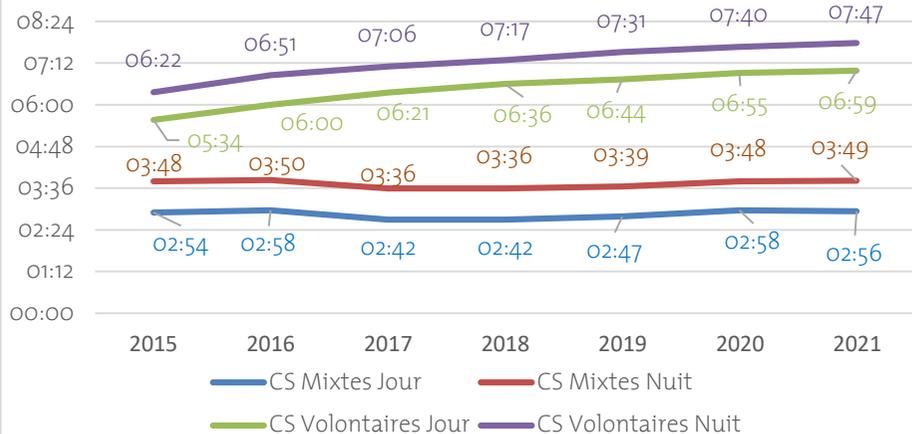
TAUX DISTRIBUTION DES SECOURS (HORS CARENCE ET RELEVAGE)



DÉLAI MOYEN TRAITEMENT DE L'ALERTE



TEMPS MOYEN DE GROUPEMENT (ENGINS DU RISQUE COURANT)



TITRE 3.3 - MAITRISER L'ACTIVITE OPERATIONNELLE ET LA RECENTRER SUR LE CŒUR DE METIER



Pour maîtriser l'évolution de son activité opérationnelle, le SDIS 35 doit poursuivre l'effort de **recentrage de son activité sur les missions de secours d'urgence**.

En ce qui concerne les secours d'urgence aux personnes, le principe d'une réponse graduée (secouriste, infirmière et médicale) assurée par le SDIS en complémentarité de l'organisation de santé déployée sur le département (SAMU et SMUR), est réaffirmé dans ce SDACR.

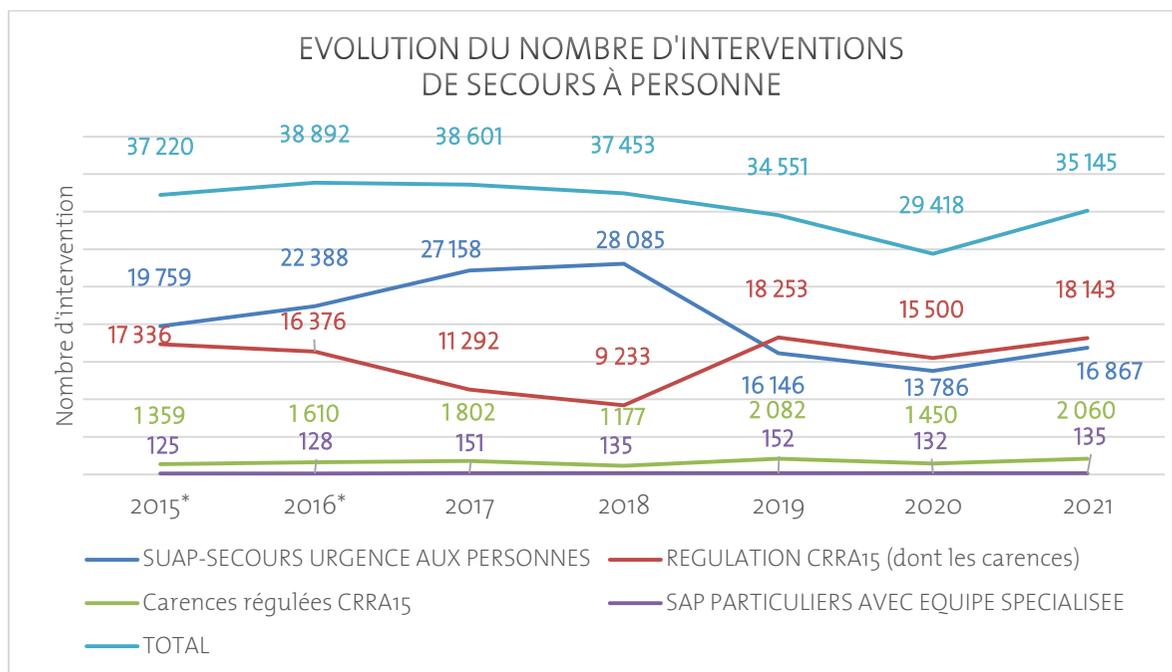
Cependant l'activité du SDIS dans ce domaine dépend de l'organisation de la santé, il conviendra donc d'établir un contact pérenne et constructif avec l'Agence régionale de santé afin de travailler sur une meilleure coopération dans le respect des prérogatives de chacun.

BILAN :

On constate que le nombre de secours d'urgence aux personnes (SUAP) augmente de 2015 à 2018 pour atteindre 28 085 interventions puis chute nettement en 2019. En 2021 le nombre de SUAP est de 16 867 interventions.

La convention SDIS/SAMU signée le 14 mai 2019 a permis, grâce à une régulation médicale plus efficace, de mieux cibler les urgences vitales nécessitant réellement l'engagement de moyens, de limiter les départs réflexes aux situations de réelle urgence.

L'application des nouvelles procédures avait même été anticipée car la baisse du nombre d'intervention pour secours aux personnes a commencé dès 2018 au moment du début des travaux sur cette convention.



TITRE 3.4 - LA COOPERATION INTERSERVICES



Compte tenu de la multiplication des interventions complexes et délicates, il convient de rechercher les compétences et des moyens complémentaires en développant la collaboration avec les services, Police, Gendarmerie, SAMU mais aussi les services de l'Etat et du Département, les collectivités locales, les associations de secourisme, les universités.

Un travail plus approfondi devra être mené avec les autres SDIS notamment en ce qui concerne les risques particuliers. La réflexion autour de la mise en place prochaine des contrats territoriaux de réponses aux risques et aux menaces (COTRRIM) sous l'autorité du préfet de zone sera l'occasion de progresser sur ce point.

BILAN :

Dans le cadre de cette coopération interservices le SDIS 35 a participé depuis 2016 à de nombreuses actions notamment :

- L'élaboration et la mise en place d'un protocole de prévention et de lutte contre les agressions entre le SDIS, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, le Groupement de Gendarmerie Départementale et le Ministère de la Justice qui définit également les procédures communes d'interventions pour lutter contre les phénomènes de violence urbaine et d'incivilités ;
- Les travaux d'analyse et de rédaction du COTRRIM zonal ainsi que du pacte capacitaire plus récemment ;
- L'écriture et le suivi de la convention SAMU/SDIS ;
- La mise à jour de la convention pour les interventions en mer en décembre 2020.

Par ailleurs, le SDIS35 travaille régulièrement avec les différents partenaires au quotidien pour améliorer le fonctionnement interservices sur le terrain opérationnel :

- Réunions semestrielles et ponctuelles avec la Police Nationale ;
- Comité de suivi mensuel de la convention SDIS/SAMU où près de 200 fiches de remontée de dysfonctionnement ont été étudiées depuis avril 2019 ;
- Réunions annuelles avec les partenaires gestionnaires de voiries (DGRD, Rennes Métropole, DIRO) ;
- ...

Enfin la collaboration se développe également à travers la formation :

- Visites des PC des partenaires par les agents du CTA-CODIS ;
- Informations aux profits des chefs d'agrès sur les phénomènes de radicalisation par la police nationale ;
- Formation des officiers de la Brittany Ferries au commandement opérationnel ;
- Formations communes SDIS-SAMU dans le cadre de la mise en œuvre de la convention SAP ;
- Formation incivilités au profit des sapeurs-pompiers par la police nationale.

TITRE 3.5 - LA PLANIFICATION ET LES EXERCICES



Avec les outils à sa disposition le SDIS 35 est en mesure de répertorier les informations ayant un intérêt dans la gestion des opérations et préparer au mieux les interventions. Il convient de poursuivre ce travail et de développer les exercices et manœuvres pour préparer les équipes aux évènements exceptionnels.

BILAN :

Depuis 2016, le SDIS 35 a poursuivi ses travaux sur la planification. Les deux dossiers majorants pour cette période sont la rédaction du COTRRIM départemental et la mise à jour du Règlement Opérationnel.

La préparation du personnel à bien réagir en cas d'évènements exceptionnels se fait par des exercices ou des manœuvres sous différentes formes complémentaires :

- En interne :
 - ✓ Des entrainements sur des connaissances formant le socle de la réponse exceptionnelle.
 - ✓ Des exercices ORSEC pour la gestion de nombreuses victimes et des exercices attentat et tuerie de masse organisés au niveau des centres de secours ;
 - ✓ Des exercices sur des situations spécifiques comme la rupture de la digue de la Duchesse-Anne ou sur la sauvegarde des œuvres par des exercices en salle sur la cathédrale de Rennes.
 - ✓ La mise en œuvre d'exercices de gestion opérationnelle de commandement tous les vendredi matin au profit des officiers de la chaîne EMOD. Ces exercices portent sur des thèmes opérationnels ciblés.
- En Interservices pour la période 2016-2021 :
 - ✓ Un exercice ORSEC avec le SAMU 35 ;
 - ✓ Cinq exercices attentat et tuerie de masse dont l'exercice TAIPAN et l'exercice au Roazhon Park ;
 - ✓ Des exercices ORSEC spécifiques comme l'exercice ORSEC PIGUS à l'aéroport ou l'exercice ORSEC Maritime SAR « MALO 2018 » ;
 - ✓ Des exercices majorants en risques technologiques : Acte de malveillance NRBC - Maison d'arrêt, Pipeline Donges/Vern-sur-Seiche, POI du dépôt pétrolier de Vern-sur-Seiche ;

- Organisés par la zone de défense :
 - ✓ Tous les ans les équipes spécialisées risques chimiques et risques radiologiques participent aux entraînements interministériels zonaux face aux menaces et aux risques de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosive.

TITRE 3.6 - L'INNOVATION



Le SDIS 35 doit assurer une veille technologique dans les domaines techniques mais également dans le domaine des communications et de l'information afin de garantir une réponse opérationnelle de qualité.

BILAN :

Le SDIS 35 est engagé dans l'analyse des risques émergents et dans l'amélioration de ses techniques opérationnelles. À ce titre, il participe :

- Au comité national sur le retour d'expérience piloté par l'ENSOSP ;
- Au groupe prospectif animé par la mission de la stratégie et de la prospective de la DGSCGC ;
- Au Projet européen Rétina concernant le développement de Drones à usage de Sécurité Civile ;
- Au développement avec la BSPP d'une lance DIPHASIQUE eau/air.

L'innovation la plus importante est le développement et le déploiement d'une application sur tablette pour communiquer le bilan des victimes prises en charge par les VSAV au CRR15. Ce dispositif remplace la téléphonie et assure une traçabilité des échanges.

Depuis 2016, des études et des expérimentations ont permis au SDIS 35 d'acquérir de nouveaux matériels pour améliorer son efficacité opérationnelle :

- Rideaux « stoppeurs de fumées » ;
- Coussins de sauvetage ;
- Moto-marine ;
- Lances de désensablement ;
- Lots de protection balistique ;
- Logiciels pour le CTA (Experteyes et Géoloc) ;
- ...

Par ailleurs, les procédures opérationnelles évoluent pour prendre en compte de nouveaux risques comme les attentats type « tueries de masse » ou les accidents ou les feux des véhicules à énergie alternative

Enfin, le SDIS 35 a développé une culture du Retour d'expérience pour faire évoluer ces pratiques et ces matériels.

TITRE 3.7 - LA COUVERTURE DES RISQUES COURANTS



Ce sujet était essentiel en 2016 car il était nécessaire de répondre à des problèmes de couverture opérationnelle liés à un manque de disponibilité des SPV dans certains centres d'incendie et de secours mais aussi d'établir une méthode pour calculer les effectifs opérationnels dans les centres (les POJ, potentiel opérationnel jour) en tenant compte de l'activité mais aussi de la simultanéité des interventions.

BILAN :

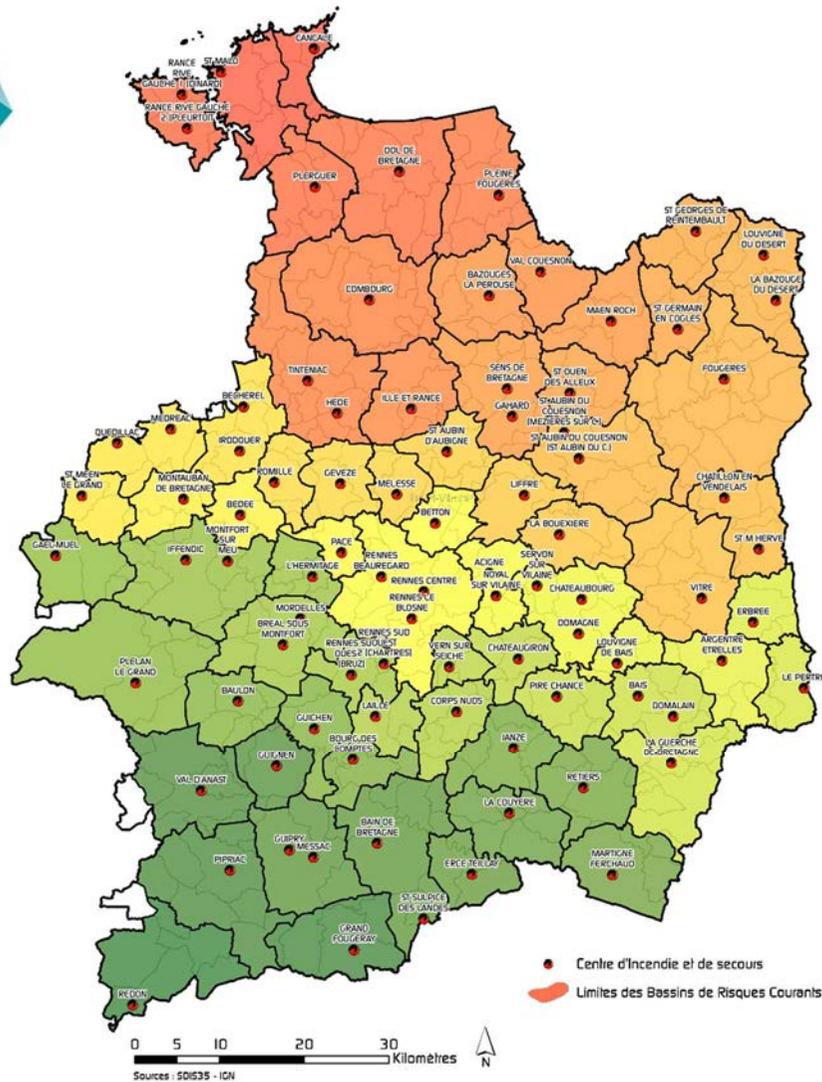
- Définition et élaboration des bassins de risques courants

La notion de bassin de risques courants (BRC) a été introduite dans le SDACR de 2010 : « Un bassin de risques courants correspond à un territoire dans lequel l'activité socio-économique génère un risque au quotidien qu'il convient de couvrir par une triple réponse face aux risques d'incendie, de secours à personne et des opérations diverses. »

Dans le SDACR 2016, cette définition a été précisée : « Un bassin de risques courants doit permettre d'assurer la triple réponse dans les délais du SDACR, en tenant compte de la simultanéité. Il peut comporter plusieurs CIS, s'ils sont distants de moins de 7 min par les voies de communication, permettant une recouverture raisonnable et comportant une nature des risques homogènes (rural/urbain) ».

S'appuyant sur cette nouvelle définition, les bassins des risques courants ont été élaborés en tenant compte des distances kilométriques, des durées de ralliement entre les CIS et des statistiques de l'activité opérationnelle des CIS. Certaines zones, dont la couverture était possible par plusieurs CIS distants de moins de 7 minutes, ont été analysées plus précisément pour confirmer ou infirmer l'existence d'un bassin de risques courants.

BASSINS DE RISQUES COURANTS



- La concrétisation par le RO 2019

Le règlement opérationnel de 2019 a concrétisé les propositions du SDACR 2016 en déterminant les moyens opérationnels pour disposer de la triple réponse dans chaque bassin de risques courants.

La création des bassins de risques courants est une solution pour répondre à un double objectif :

- ✓ Mutualiser les moyens de secours sur un territoire cohérent permettant une couverture opérationnelle dans les délais fixés ;
- ✓ Mutualiser les POJ pour optimiser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et la présence des sapeurs-pompiers professionnels en garde postée.

La gestion par bassin des risques courants permet au SDIS d'optimiser la présence des centres de secours géographiquement très proches l'un de l'autre en déterminant l'armement au niveau du bassin, territoire cohérent d'un point de vue opérationnel, ce qui évite une sur-dotation de matériel par centre.

Par ailleurs, la présence d'un nombre de centres supérieur à la moyenne, comme le met en évidence l'inspection générale de la sécurité civile en 2019, permet :

- ✓ D'absorber sans conséquence opérationnelle la défaillance d'un centre sur un bassin où il y en a plusieurs ;
- ✓ D'étendre le vivier de recrutement des SPV et donc de favoriser le volontariat.

- Notion de simultanéité des interventions et le seuil de rupture des 24h

Afin de déterminer les effectifs minimums disponibles sur un bassin pour assurer toutes les interventions en tenant compte de la simultanéité de certaines d'entre elles, le SDACR 2016 a déterminé la règle suivante :

Lorsque la durée, cumulée sur une année, de x interventions simultanées sur un secteur donné (le bassin) dépasse les 24h00, les effectifs sont calculés pour assurer ces x interventions simultanées. C'est le seuil de rupture des 24h00.

Ce qui veut dire que le SDIS 35 tolère que pendant 24h00 cumulées sur l'année, ce soient les moyens de secours du bassin limitrophe qui interviennent sur le bassin en question avec des délais sans doute plus long.

Exemple : Si la durée, cumulée sur une année, de 2 interventions sur le bassin des risques courants Y est de 25h00, les effectifs à mettre en place doivent permettre d'assurer ces 2 interventions toute l'année. En revanche, si cette durée est de 23h00 ces effectifs sont limités pour assurer une seule intervention toute l'année.

- Potentiel opérationnel journalier (POJ)

Le potentiel opérationnel journalier est le nombre minimum de sapeurs-pompiers disponibles en garde postée ou en astreinte sur un bassin pour assurer la mise en œuvre des moyens calculés selon les modalités définies dans le SDACR.

Pour définir le POJ de chaque bassin il est nécessaire d'étudier la simultanéité observée (3 années) en respectant l'objectif du seuil de rupture fixé à 24h00 maximum.

- Évolution du calcul des POJ dans le règlement opérationnel

Grâce aux bases de données accumulées par le SDIS 35 et à l'exploitation de nouveaux outils utilisant des algorithmes, il est possible de calculer le taux d'interventions simultanées assurées par un effectif déterminé.

Autrement dit, ces outils nous permettent de savoir que tel effectif nous permet d'assurer un taux d'intervention sur un secteur donné. Par exemple un effectif de 18 sapeurs-pompiers au CIS Saint Malo permettra d'assurer 92% des interventions du secteur de Saint Malo. Les POJ déterminés dans le règlement opérationnel 2019 ont été calculés ainsi.

- Unité opérationnelle

La notion d'unité opérationnelle a été introduite dans le RO. Celle-ci correspond au centre ou à l'ensemble des centres de secours assurant la couverture opérationnelle dans un même bassin de risques courants.

Les moyens matériels et humains pour assurer la couverture opérationnelle du territoire ont été déterminés par bassin. Le bassin étant une unité opérationnelle comportant un ou plusieurs centres.

Cependant le CGCT définissait jusque dernièrement (avant la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile) les catégories pour chaque centre d'incendie et de secours et non pas pour un ensemble de centres constituant une unité opérationnelle. Ne pouvant déroger à cette obligation, certains centres d'incendie et de secours sont classés dans une catégorie de centre (CSP, CS ou CPI) générant, un armement réglementaire qui ne correspond pas en réalité, aux besoins.

CONCLUSION : Le bassin des risques courants, autrement appelé unité opérationnelle est le niveau pertinent pour déterminer les moyens de couverture des risques courants.

TITRE 3.8 - LA COUVERTURE DES RISQUES PARTICULIERS



La couverture des risques particuliers est organisée par la mobilisation des moyens disponibles renforcés par des moyens spécifiques adaptés aux risques (véhicules et équipes spécialisées).

BILAN :

La couverture des risques particuliers est faite par les moyens concourants à la couverture des risques courants complétés par des moyens spécialisés.

Les équipes spécialisées du SDIS 35 sont :

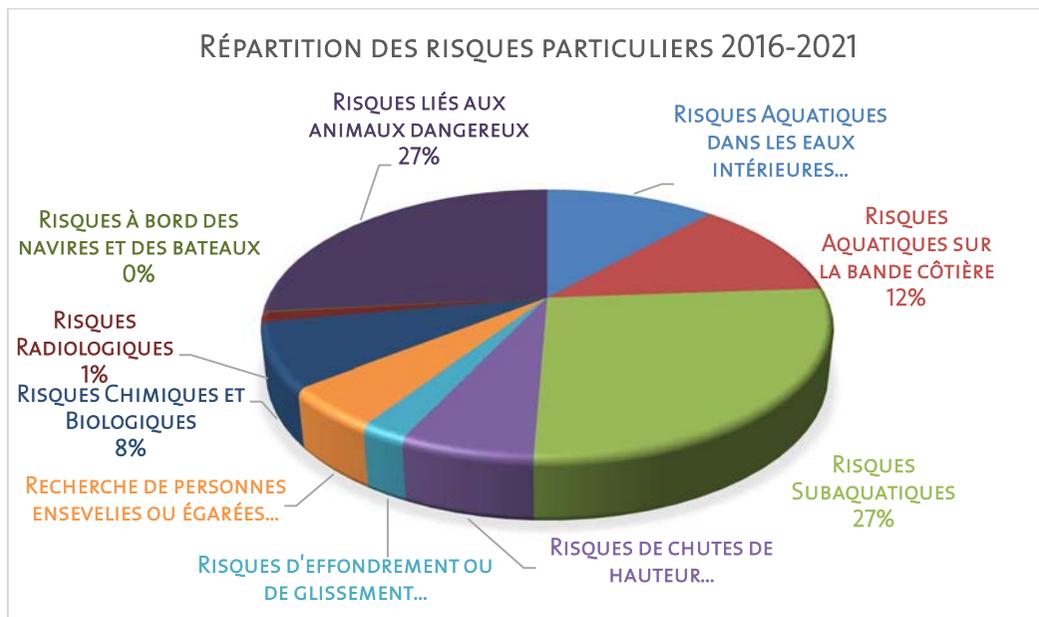
- L'équipe de sauvetage aquatique et l'équipe des plongeurs totalisant respectivement 199 et 180 interventions en 2021.
- Le groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux intervient pour la réalisation de sauvetage et d'assistance aux victimes en milieux périlleux : falaises, puits et carrières... Environ 50 interventions en 2021.
- L'équipe sauvetage déblaiement permet d'intervenir dans les milieux effondrés ou en ruine, 14 interventions en 2021.
- L'équipe cynotechnique, 34 interventions en 2021.
- L'équipe risque chimiques et biologiques, 46 interventions en 2021.
- L'équipe radiologique, 4 interventions en 2021.
- L'équipe intervention à bord des navires et des bateaux, 1 intervention en 2021.
- L'équipe animalière intervient pour la capture et la neutralisation d'animaux présentant un danger pour les personnes, 277 interventions en 2021.

Les engins dédiés à la couverture des risques particuliers sont répartis sur le département mais peuvent être engagés sur tout le territoire bretonnais. On retrouve :

- Les engins équipant les équipes spécialisées comme la cellule sauvetage déblaiement-manœuvre de force pour rechercher des personnes, percer, soulever des charges lourdes (67T), désincarcération lourde : le véhicule d'intervention chimique et biologique etc...
- Les engins de soutien pour venir renforcer les engins du risque courant sur une intervention particulière comme le fourgon mousse grande puissance pour les feux industriels et d'hydrocarbures, les véhicules pour l'éclairage, la ventilation ou le PMA.

Exemples d'interventions :

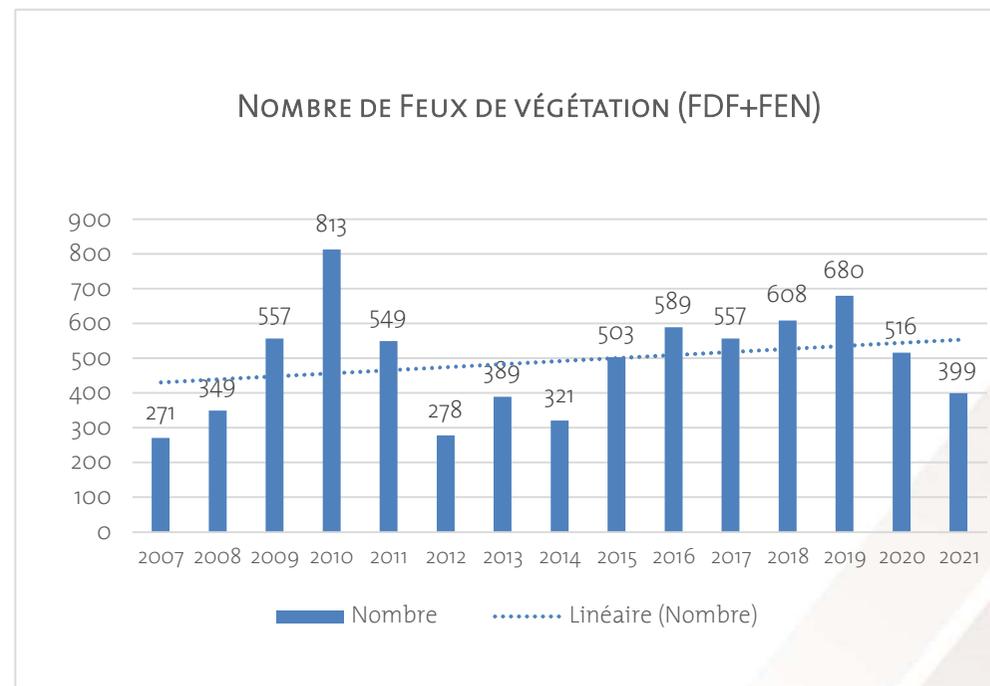
- ✓ Accident d'un camion transportant des produits chimiques à Chateaubourg le 25 et 26 novembre 2018 ;
- ✓ 8 passagers bloqués dans un manège à la fête foraine le 31 décembre 2018 ;
- ✓ Feux de bateaux de plaisance au port des Bas Sablon à Saint Malo le 30 avril 2017 ;
- ✓ Fuite d'acide chlorhydrique d'un camion-citerne à Noyal-Châtillon-sur-Seiche le 18 décembre 2019 ;
- ✓ Renflouement d'un bateau à Saint-Malo le 30 septembre 2018 ;
- ✓ Sauvetage d'une personne ayant chuté d'une falaise à la Pointe du Grouin le 25 octobre 2021.



Pour la période 2016-2021, la démarche semble concluante puisqu'il n'y a pas eu de défaillance de couverture des risques particuliers constatée.

Zoom sur les feux de végétation :

L'étude statistique du nombre annuel d'interventions de ces types de sinistres montre qu'il y a une croissance linéaire depuis 2007. Les deux dernières années faisant exception.



Depuis 1970, il est constaté une augmentation régulière des températures moyennes et des pics de chaleur. Il est à noter que cette évolution est cohérente avec le constat de ces dernières années : le département est régulièrement en vigilance sécheresse (2017, 2019, 2020, 2021).

Actuellement, la réponse opérationnelle pour les feux de forêts et les feux d'espaces naturels est satisfaisante mais il est probable que le département d'Ille-et-Vilaine connaisse une augmentation de ce type d'incendies dans les années à venir, et le SDIS 35 devra s'y préparer.

TITRE 3.9 - FAIRE FACE AUX RISQUE EMERGENTS



Depuis la parution du dernier SDACR en 2010, de nouvelles menaces sont apparues face auxquelles le SDIS 35 pourrait être confronté. Il s'agit notamment :

- Du piratage de son système d'information,
- Des problèmes d'alimentation en énergie (carburant, électricité),
- De possibles pandémies pouvant toucher également les sapeurs-pompiers et les agents de l'établissement,
- Les attentats (attentats multisites de Paris le 13 novembre 2015).

Face aux 2 premiers risques le SDIS devra se doter des moyens et mettre en place l'organisation pour permettre la continuité du service qu'il doit rendre à la population.

S'agissant des 2 dernières menaces évoquées la réponse est dans la planification, l'organisation, la préparation des équipes et les exercices à mettre en œuvre.

BILAN :

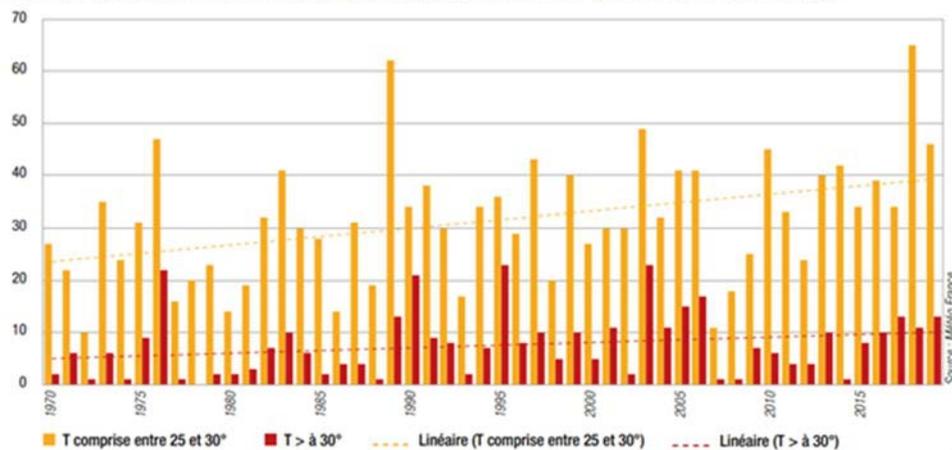
Cette orientation se décompose en 4 sous-orientations dont les niveaux d'atteintes sont différents :

- Piratage du système d'information (SI)

Le SDIS35 s'appuie sur les préconisations fournies par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et s'appuie sur le centre gouvernemental de la veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques (CERT-FR) pour le traitement des alertes et réactions aux attaques informatiques.

Des audits de sécurité ont été menés par l'ANSSI et des premières actions de sécurisation sur les systèmes d'information administratif et opérationnel ont été entamées. Le système d'information administratif ainsi que les infrastructures l'hébergeant sont maintenus à jour par le SDIS aussi bien en condition opérationnelle qu'en condition de sécurité. En revanche, le système d'information opérationnel et ses infrastructures sont maintenus par un sous-traitant pouvant tarder dans la prise en compte des évolutions matérielles et logicielles. Ceci peut donc conduire à quelques problématiques de sécurité. Pour accompagner la transformation numérique des activités du SDIS déjà enclenchée, la politique de sécurité du système d'information (PSSI) doit évoluer pour prendre en compte le nouveau contexte et les nouveaux enjeux opérationnels. Au regard de ces éléments, il va être primordial pour le SDIS de professionnaliser ses compétences de sécurité des systèmes d'information.

Nombre de jours dont la T max. est comprise entre 25 et 30° et est > à 30 ° (station Rennes / Saint-Jacques)



- Alimentation en énergie (carburant, électricité)

- Alimentation électrique

Les six centres de secours les plus importants, ainsi que la direction, sont (ou vont être très prochainement) équipés de groupes électrogènes pour palier à une panne du réseau électrique. Les autres centres ne sont que très partiellement secourus : seul le déclenchement des secours est secouru via un onduleur.

- Carburant

Pour les carburants servant à la propulsion des véhicules et des embarcations, soit les casernes possèdent des cuves avec un poste de distribution, soit elles s’approvisionnent dans une station-service privée. Le SDIS 35 n’a pas de stock stratégique et son approvisionnement ne sera priorisé que sur arrêté préfectoral.

Aucun document de planification ne traite actuellement de l’approvisionnement énergétique de l’établissement. Cette problématique énergétique est donc à approfondir.

- Pandémies pour le personnel du SDIS

Un plan de continuité d’activité a été rédigé depuis le dernier SDACR. Il est en annexe 6 du RO 2019. Cet écrit vise à mettre en place un cadre général d’actions pour permettre au SDIS d’adapter son organisation et son fonctionnement en cas de pandémie virale ou de tout autre évènement impactant sa ressource opérationnelle.

Les capacités de résilience du SDIS35 ont été démontrées lors de la crise du COVID19.

- Attentats

Depuis le dernier SDACR, le SDIS35 a pris en compte le risque attentat via les actions suivantes :

- Rédaction d’un référentiel opérationnel :
- Équipement : Achat d’un lot balistique afin de fournir une protection aux sapeurs-pompiers évoluant dans la zone contrôlée sous protection des forces de l’ordre.
- Formation interne dans chaque centre de secours ;
- Exercices en interservices (TAIPAN, exercice au Roazhon Park,...).

Aujourd’hui le risque attentat est devenu une menace permanente. Il ne peut donc plus être classé dans les risques émergents. La nécessité de le classer dans comme un risque particulier pérenne est admis de tous.

TITRE 3.10 - METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D’ÉDUCATION PREVENTIVE TOURNEE EN PRIORITE VERS LES JEUNES



Les jeunes, et en particulier les collégiens, constituent une cible privilégiée dans le cadre du développement des actions d’éducation préventive.

D’une part, parce qu’ils constituent une véritable source de multiplication des messages de prévention auprès de leurs familles mais aussi parce qu’ils constituent le corps social de demain.

Cette politique pourra également se développer autour de la promotion des sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) en interne et/ou avec la participation de l’Education nationale.

BILAN :

Le Bureau « Sensibilisation et Education des Publics » est le principal acteur de cette orientation du SDACR. Les différentes actions réalisées sont :

- Stages d’observations de collégiens :

Chaque année, environ 100 collégiens en classe de 3ème sont accueillis au SDIS dans le cadre d’un stage d’observation et de découverte. Ils y découvrent l’environnement professionnel via des visites et des présentations en salle. Ils sont également formés aux gestes qui sauvent.

- Information Préventive aux comportements qui sauvent :

Pour les collèges du département qui le souhaitent (démarche volontaire), 6 élèves par classe reçoivent une formation d’assistant de sécurité (ASSEC). Ces collégiens ont pour mission de seconder les adultes dans leur rôle préventif et sécuritaire au collège. Ils ont aussi pour rôle de diffuser cette culture au sein du foyer et auprès de leurs camarades. Cette formation est complétée par une formation aux adultes et par une éventuelle participation aux exercices PPMS/incendie à la demande des établissements.

INFORMATION PRÉVENTIVE AUX COMPORTEMENTS QUI SAUVENT	Sessions Collège	Nombre d’adultes	Nombre d’élèves ASSEC	Exercices Incendie	PPMS
Total de 2016 à 2021	184	1 001	8 464	11	8

- CADET.T.E.S de la Sécurité Civile

Depuis 2017, le dispositif « cadet.te.s de la sécurité civile » a été déployé dans 24 collèges du département (sur 109). Le SDIS35 a pris part à ce dispositif en participant à leur formation aux côtés des autres acteurs que sont le Département, l'Education nationale et l'enseignement catholique.

CADET.T.E.S DE LA SÉCURITÉ CIVILE	Nombre de collège	Nombre de cadet
Total De 2017 à 2021	19	270

- Service National Universel

Le SDIS 35 est engagé auprès des autres acteurs impliqués dans la formation des jeunes effectuant un Service National Universel (SNU). En 2021, 150 jeunes ont été sensibilisés aux comportement et geste qui sauvent. Une opération qui sera renouvelée à raison de 2 sessions à l'année.

- Participation à des événements

Depuis 2017, le SDIS35 s'implique directement dans des manifestations et des événements populaires comme :

- ✓ Montfort Communauté : 500 enfants sensibilisés à l'alerte des secours ;
- ✓ Site de Ker Lann : 160 jeunes adultes sensibilisés à la prévention routière ;
- ✓ Ville de Cesson-Sévigné : 800 adolescents sensibilisés à la prévention routière ;
- ✓ Diverses actions de sensibilisation locales : environ 600 bénéficiaires par an sensibilisés aux Gestes qui sauvent.

- Réparation judiciaire :

Dans le cadre d'une convention, le SDIS 35, par l'intermédiaire du Service territorial de milieu ouvert de Rennes (STEMO) dépendant du ministère de la Justice, est amené à participer à des sessions de sensibilisation/formation auprès de jeunes relevant de mesures de réparation judiciaires ou pénales. De 2 à 4 sessions sont organisées chaque année pour environ 20 à 30 jeunes/an. Les programmes sont adaptés à chaque typologie de personnes (majeures/mineures) et de faits (violence aux personnes, risque routier, pyromanie...).

TITRE 3.11 - POURSUIVRE LE CONSEIL EN EVALUATION DES RISQUES DE SECURITE CIVILE AU PROFIT DES AUTORITES DE POLICE



Le groupement prévention poursuivra sa mission d'expertise dans le domaine des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en s'attachant à garantir les délais d'instruction des permis de construire, ainsi que le respect du calendrier des visites d'établissements conformément aux textes en vigueur.

Parce que la majorité des décès lors d'un incendie est constaté désormais dans les immeubles d'habitation, le SDIS contribuera à conseiller les autorités de police, à leur demande, par une évaluation des risques. A ce titre, il s'attachera à préciser les conditions d'accès des immeubles (pour les secours), celles de défense en eau contre l'incendie, et le cas échéant les conditions d'évacuation des bâtiments.

Conformément à la réglementation à venir, un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (DECI) sera élaboré par le SDIS en collaboration avec les différents acteurs concernés par ce sujet. Les communes conserveront la responsabilité d'élaborer les schémas communaux de défense, le SDIS se positionnant en conseil, notamment en élaborant une charte à disposition des communes intéressées.

BILAN :

Pour les établissements recevant du public de 2016 à 2021 :

- 97,75% des visites sont réalisées dans le respect du calendrier. Les visites non réalisées une année le sont sur demande motivée du maire, le plus souvent pour faire coïncider la visite périodique avec une visite de réception de travaux. Les visites périodiques non réalisées l'année N sont systématiquement reprogrammées en début d'année N+1 ;
- 97,30% des dossiers instruits par les commissions de sécurité respectent le délai d'étude réglementaire de deux mois.

Pour les immeubles d'habitation de 2016 à 2020 :

- Poursuite du travail en partenariat avec la ville de Rennes et son opérateur en charge de la réhabilitation du centre ancien ;
- 98 immeubles d'habitation ont fait l'objet d'une réhabilitation intégrant la mise en sécurité incendie du bâtiment ;
- 65 logements supplémentaires sont rendus secourables ;
- 45 immeubles ont vu démarrer leurs travaux de réhabilitation ;
- 64 réunions du comité technique ;
- 81 réunions du comité de suivi de projets.

Défense Extérieure Contre l'Incendie :

Le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre L'incendie (RD - DECI) a été signé par le préfet le 5 juillet 2018. Il a été élaboré en partenariat et en concertation avec les représentants de communes et d'EPCI, les services publics de l'eau, les services de l'état et les collectivités en charge de l'équipement et de l'urbanisme. De 2016 à 2021, 557 dossiers étudiés engendrant plus de 600 réunions et 232 déplacements pour réceptionner des hydrants.

Conseils au maire :

Une démarche visant à impliquer les acteurs du territoire sur les problématiques de **protection, de sauvegarde et d'entraide des populations** a été engagée. Elle s'est appuyée d'une sur la proposition aux maires d'un débat public avec la population sur son implication potentielle dans le dispositif de secours et plus généralement sur l'exercice de la citoyenneté et d'autre part en amenant au débat la question de **la place des habitant-es dans l'entraide et le secours de proximité** au sein du dispositif rénové de démocratie participative conduit par le Département.

Les communes de Saint-Ouen des Alleux, La Bouëxière, Corps-Nuds, Vern-sur-Seiche, Martigné-Ferchaud, Saint-Sulpice-des-Landes ont bénéficié de ces débats publics conduisant à de la sensibilisation sur les impacts du recours excessif au service public de secours, à de l'engagement de SPV ou à des formations gestes qui sauvent de la population.

La participation citoyenne, conduite entre 2018 à 2020, a mobilisé la population autour de 12 réunions et conduit à l'élaboration d'un avis citoyen (pièce jointe) sur la question de l'entraide et de la solidarité. Cet avis a été présenté en session du conseil départemental ainsi qu'en CASDIS fin 2020. S'agissant du SDIS il a conduit à l'élaboration d'une **offre d'ingénierie publique en matière de protection, de sauvegarde et d'entraide des populations à l'intention des maires**, adoptée en juillet 2021 et dont le déploiement verra le jour en 2022.

Elle s'articule selon trois axes, précédés d'un **dispositif d'auto-évaluation communale** (joint en annexe) :

- LE MAIRE, CATALYSEUR DE L'ENGAGEMENT, PORTEUR DE CITOYENNETÉ avec des dispositifs innovant tel l'ambassadeur de secours - service civique mis à disposition des intercommunalités par le SDIS pour mener des actions de sensibilisation dans le domaine des gestes qui sauvent ou des risques domestiques – ou encore le dispositif de soutien aux actions de sensibilisation aux gestes qui sauvent initiées par les communes ;
- LE MAIRE DÉTENTEUR DES POUVOIRS DE POLICE, GARANT DE LA SÉCURITÉ avec notamment plusieurs temps d'information et d'accompagnement méthodologique sur les sujets de la commission de sécurité, de la défense en eau contre l'incendie, du plan communal de sauvegarde, de la réserve de sécurité civile ;
- LE MAIRE, LEVIER INDISPENSABLE AU MAINTIEN D'UN SERVICE DE SECOURS DE PROXIMITÉ avec l'ensemble des dispositifs permettant le soutien et la valorisation du volontariat au sein de la commune.

SDACR

Partie 4

**ANALYSE ET COUVERTURE
DES RISQUES**

PARTIE 4

ANALYSE ET COUVERTURE DES RISQUES

TITRE 4.1 - LES RISQUES COURANTS

4.1.1 / Définition d'un risque courant

Risque se caractérisant par une forte probabilité d'occurrence associée à une faible gravité en termes d'effets sur les personnes, les biens et l'environnement. Il est aussi appelé risque de la vie courante, risque quotidien ou encore risque de la vie quotidienne.

4.1.2 / Analyse statistique de l'activité globale du SDIS 35

4.1.2.1 / Evolution de l'activité opérationnelle globale

Le tableau ci-dessous présentent les données chiffrées sur l'activité opérationnelle du SDIS 35 depuis 2011 :

ANNÉE	INCENDIES BÂTIMENT	INCENDIES VÉGÉTATION	AUTRES INCENDIES	SECOURS PERSONNES	SECOURS ROUTIERS	OPÉRATIONS DIVERSES	TOTAL
2011	1 416	549	1 945	34 779	3 344	4 001	46 034
2012	1 530	278	1 491	32 124	3 320	4 713	43 456
2013	1 621	389	1 448	33 072	3 333	5 286	45 149
2014	1 280	321	1 473	34 134	3 399	4 325	44 932
2015	1 682	503	1 539	37 220	3 351	3 479	47 774
2016	1 948	589	1 546	38 892	3 898	4 230	51 103
2017	2 481	557	1 009	38 601	3 983	3 814	50 445
2018	2 584	608	1 185	37 453	4 062	4 881	50 773
2019	2 646	680	1 243	34 551	4 109	3 935	47 164
2020	2 432	516	1 129	29 418	3 382	4 333	41 210
2021	2 515	399	1 077	35 145	4 115	3 034	46 285



INTERVENTION : Action de traiter un événement en réponse à une demande de secours. Une intervention est toujours liée à un sinistre sur une commune et peut générer l'envoi, simultané ou progressif, d'un à plusieurs véhicules.

SORTIE DE SECOURS : Action pour un véhicule d'un CIS de participer à une mission de secours. Une sortie de secours est toujours liée à un véhicule.

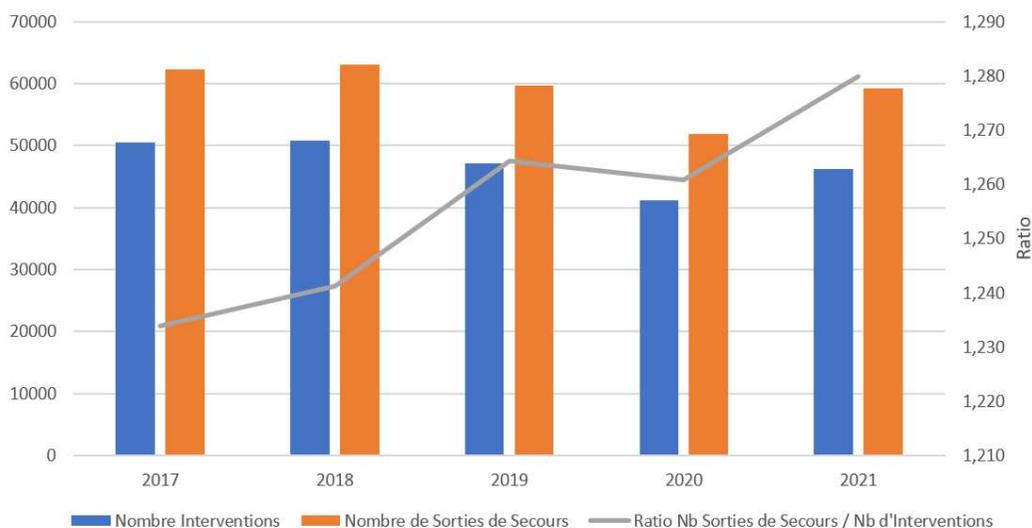
COMMENTAIRE : Selon une répartition plutôt stable, le nombre d'intervention a évolué à la baisse de 2010 à 2012 puis est reparti à la hausse jusqu'en 2018, année du pic d'activité du SDIS 35. Dès 2019 le nombre d'intervention a baissé. La variation d'activité opérationnelle sur cette période est en liée à la variation des interventions pour secours à personnes.

L'activité opérationnelle de 2020 et 2021 est exceptionnellement faible car les mesures de confinement et de couvre-feu appliquées durant cette période ont amené une diminution du nombre de demande de secours.

Sur le plan national, l'évaluation de l'activité des SDIS est appréciée sur la base d'un ratio pour 100 000 habitants.

En 2019, ce ratio varie de 4 131 à 12 750 interventions pour 100 000 habitants s'agissant des 21 SDIS de catégorie A. Cette même année, ce même ratio est de 4 369 interventions pour 100 000 habitants, le SDIS35 a une activité opérationnelle classée parmi les plus faibles.

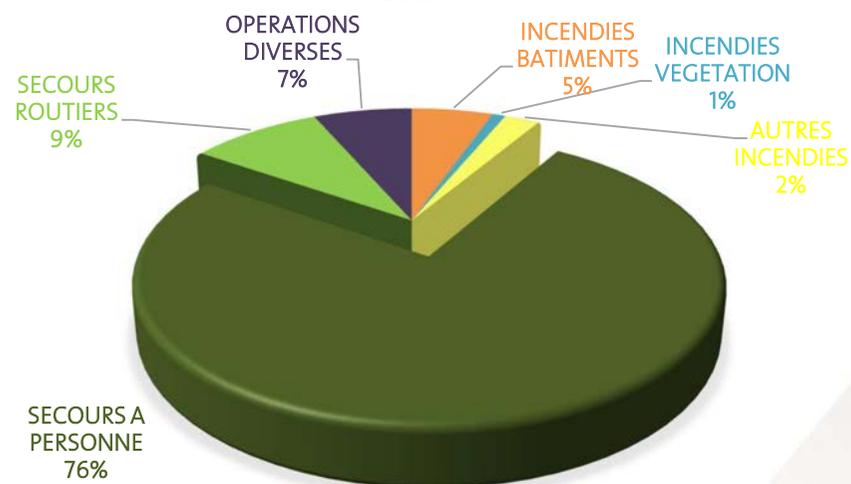
Evolution comparée des sorties de secours



COMMENTAIRE : Le ratio, nombre de sorties de secours sur le nombre d'intervention augmente sur la période 2017-2021 ce qui indique que le SDIS 35 engage plus de moyens par intervention. Cette augmentation s'explique par l'évolution des procédures opérationnelle et l'engagement plus systématique de véhicule d'appui

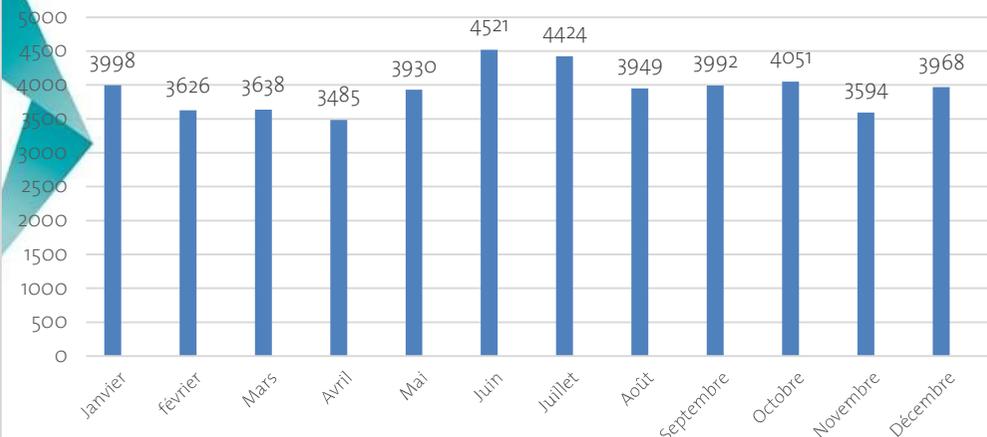
Cette répartition est comparable à la répartition nationale de 2020 : 78 % secours à victimes et 7% incendie.

VENTILATION DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE GLOBAL EN 2021

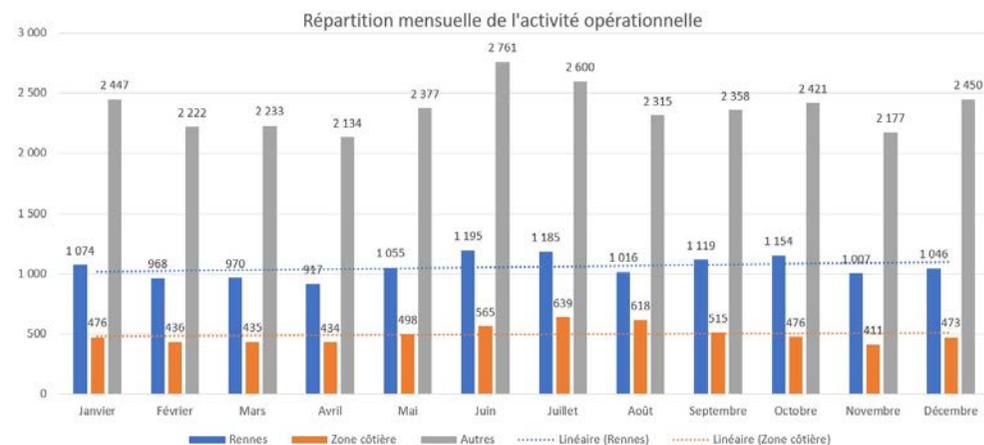


COMMENTAIRE : Le secours à personne représente 76 % de l'activité opérationnelle en 2021 alors que les différents incendies représentent 8 % de l'activité.

RÉPARTITION MENSUELLE DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE MOYENNES SUR LA PÉRIODE 2017-2021



COMMENTAIRE : on constate que la répartition de l'activité sur l'année subit une augmentation en juin et juillet. C'est un phénomène constant.

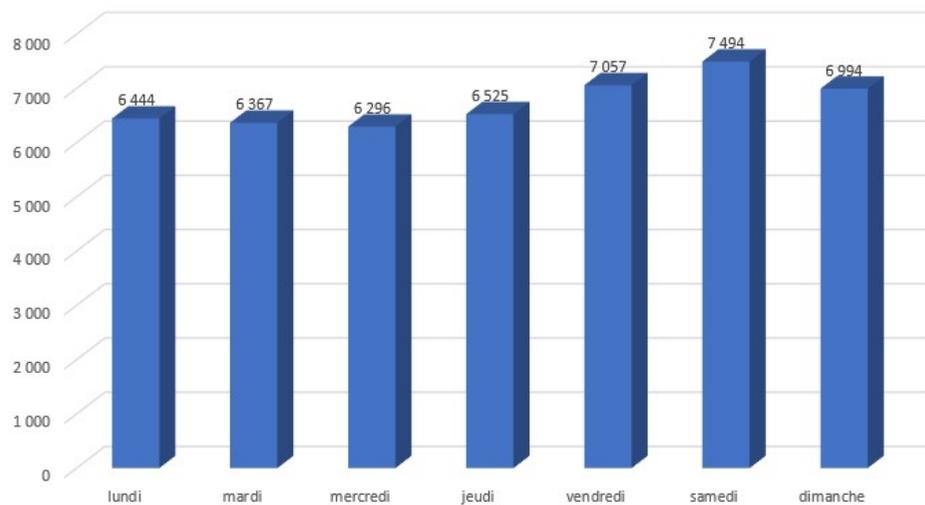


COMMENTAIRE : Pour les communes côtières⁴ l'activité est plus soutenue sur juin, juillet et août en lien avec la fréquentation touristique. Pour Rennes, l'activité opérationnelle est inférieure à la moyenne durant le mois d'août.

⁴ St Lunaire, Dinard, St Briac sur mer, Lancieux (22), Saint-Malo, St Coulomb, Cancale, St Méloir des Ondes, St Benoît des Ondes, Hirel, Le Vivier sur Mer, Cherruieux, Le Mont St Michel (50)

VENTILATION HEBDOMADAIRE DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

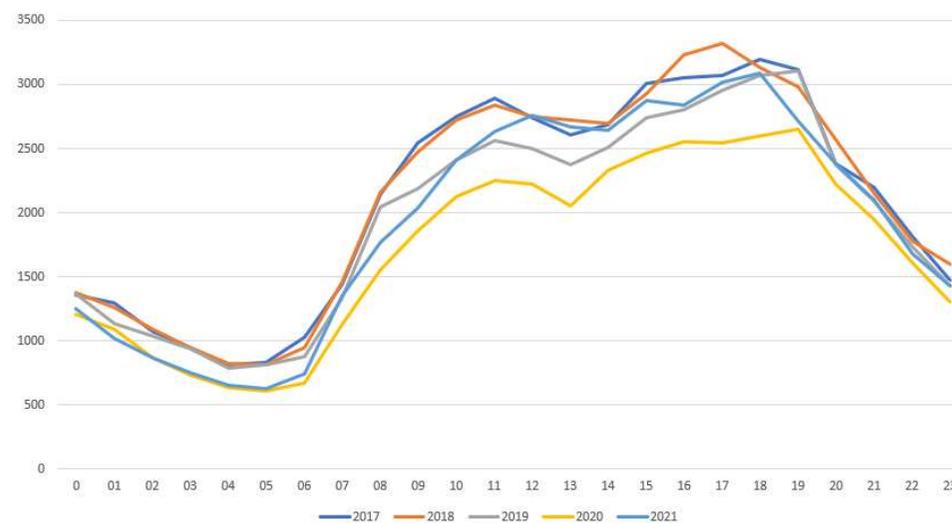
Moyenne 2017 -2021



COMMENTAIRE : L'évolution de l'activité opérationnelle est variable selon le jour de la semaine.

Ce sont les mêmes variations mises en évidence dans les SDACR précédents

ÉVOLUTION HORAIRE DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE 2017 À 2021



COMMENTAIRE : La répartition de l'activité opérationnelle dans une journée n'a pas évolué depuis 2016.

4.1.3 / Analyse des éléments de couverture communs aux différents risques courants

4.1.3.1 / Analyse Traitement de l'alerte

NOMBRE D'APPELS TRAITÉS PAR LE CTA-CODIS

	2017	2018	2019	2020	2021
NB D'APPELS 18/112	171 367	180 989	173 518	155 237	163 693
AUTRES	46 584	46 462	53 857	49 699	57 417
TOTAL	217 951	227 451	227 375	204 936	221 110

Commentaire : Les appels 18/112 sont des demandes de secours décrochés directement par les opérateurs du SDIS. Les autres appels correspondent, en majeure partie, à des échanges pour la gestion des opérations de secours avec les autres services intervenants (dont les appels des requérants transférés par le CRAA15) ou les sapeurs-pompiers intervenants.

77% des appels traités par le CTA/CODIS sont des demandes de secours.

En 2021, 28 % des appels de secours (163 693 appels) ont donné lieu à la création d'une intervention (46 289 interventions).

DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT DE L'ALERTE, DÉCLINÉ PAR TYPOLOGIE D'INTERVENTIONS

	2017	2018	2019	2020	2021
ACCIDENTS DE CIRCULATION	03:22	03:25	03:17	03:07	03:00
SUAP	02:34	02:35	02:38	02:31	02:30
INCENDIE AIRE NATURELLE	03:08	03:29	03:03	02:53	03:01
INCENDIE URBAIN	02:43	02:40	02:39	02:34	02:30
OPÉRATIONS DIVERSES	04:09	04:04	03:14	04:47	03:47
RÉGULATION CRRA 15	03:37	03:52	04:07	03:53	04:17
DÉLAI TRAITEMENT ALERTE	02:59	03:00	03:21	03:18	03:19

Le délai moyen de traitement de l'alerte est de 2'33 pour les secours d'urgence aux personnes et de 2'37 pour les incendies urbains sur la période 2017-2021. Durant la période étudiée, ces deux délais de traitement sont systématiquement inférieurs à la moyenne du temps de traitement global des appels de secours.

4.1.3.2 / Délais d'intervention

Le bilan du SDACR 2016 démontre une dégradation du taux de distribution des secours en effet il est rappelé les objectifs du SDACR 2016 :

- Pour un objectif d'intervention en moins de 20 mn, le taux de distribution est passé de 84% à 81,7% pour un objectif cible de 80%.
- Pour un objectif d'intervention en moins de 10 mn, le taux de distribution est passé de 58,4% à 51,78% pour un objectif cible de 60%.

Cependant ces résultats doivent être modulés.

Fiabiliser les données

Les données avec lesquelles sont réalisées les statistiques sont des données nécessitant systématiquement une action manuelle de la part des sapeurs-pompiers. Les chefs d'agrès doivent utiliser les différents « statuts » disponibles sur les bases radio des engins. Leur utilisation est donc réalisée au mieux en temps exact, mais bien plus souvent avec du retard. Il ne peut être réalisé une correction de l'horodatage. Ainsi, les délais enregistrés sont très souvent allongés par rapport aux délais réels.

Un seul secteur pour les 3 CIS rennais

Le choix de l'établissement a été de créer un seul bassin rennais avec une distribution des secours pouvant provenir de 3 CIS différents. Quelle que soit l'adresse de l'intervention et la provenance du véhicule de secours déclenché parmi les 3 centres rennais, le délai de distribution des secours reste le même. Ainsi, n'est jamais qualifié de « suppléance » le fait qu'un engin d'un des CIS intervienne sur le secteur d'un des deux autres.

Des effets induits des acteurs extérieurs dans la variation de nos délais

Les objectifs en termes de délai de distribution des secours que s'est fixé l'établissement l'oblige. Cependant, il est constaté que les choix ou les contraintes provenant d'acteurs extérieurs ont un impact significatif sur l'allongement des délais d'intervention. Ainsi, le temps de régulation médicale a augmenté depuis 2019 (voir bilan) mais on peut citer également différents éléments :

- Fermetures des urgences : Les VSAV ont des temps d'engagement augmentés qui démunissent notablement les bassins opérationnels.

- Attente aux urgences : Les délais d'attente aux urgences augmentent significativement, démunissant également les bassins opérationnels.
- Forces de l'ordre : Les délais de disponibilité offerts par les forces de l'ordre monopolisent parfois longuement les engins sur les lieux de l'intervention.
- Réseau routier : les aménagements routiers (suppressions de voies) et le mobilier urbain modifient le flux des réseaux routiers. Les engins de secours s'en trouvent pénalisés : ralentissements, impossibilité de doubler... Parfois c'est, au contraire, l'absence d'aménagement qui pénalise la distribution des secours. La commune de Chantepie en un parfait exemple. En l'absence d'échangeur routier, la distribution des secours sur cette commune sera systématiquement hors délai fixé par le SDACR pour cette commune. Le délai moyen d'arrivée sur les lieux est en effet de 14 mn.

4.1.3.3 / L'organisation de la réponse opérationnelle basée sur les bassins des risques courants

Les bassins de risques courants (BRC) :

Le SDACR 2016 définit le bassin de risques courants : « Un bassin de risques courants doit permettre d'assurer la triple réponse dans les délais du SDACR, en tenant compte de la simultanéité. Il peut comporter plusieurs CIS, s'ils sont distants de moins de 7 min par les voies de communication, permettant une recouverture raisonnable et comportant une nature des risques homogènes(rural/urbain) ».

Le SDACR 2016 a également posé le principe d'un potentiel opérationnel journalier en effectif par bassin de risques et non plus par centre. Ce potentiel est directement associé à la simultanéité de réponse attendue dans la réponse à la couverture des risques courants (secours à personne, incendie, opération diverse).

La création des BRC est une solution pour répondre à un double objectif :

1. Mutualiser les moyens de secours sur un territoire cohérent permettant une couverture opérationnelle dans les délais fixés ;
2. Mutualiser les POJ pour optimiser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et la présence des sapeurs-pompiers professionnels en garde postée.

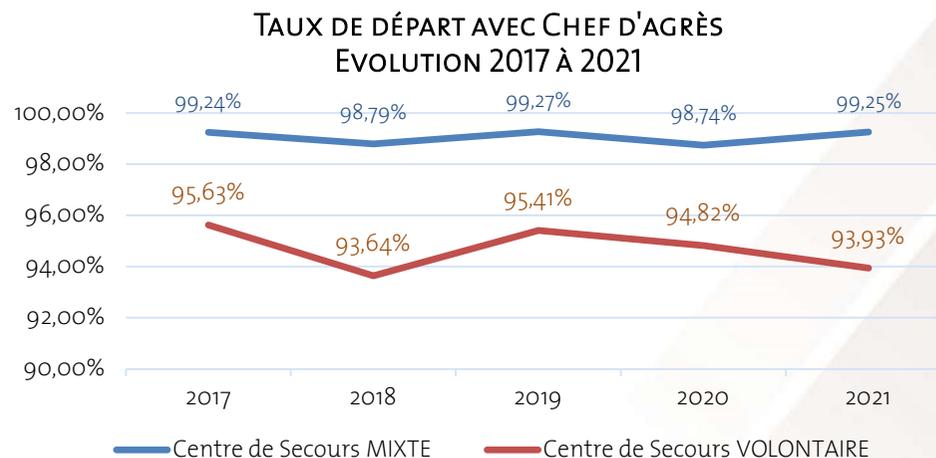
Le SDIS35 dispose actuellement de 83 centres d'incendie et de secours répartis en 70 BRC qui nécessitent une mise à jour, liée aux évolutions administratives et bâtimementaire.

Les bassins des risques courants fiabilisent la réponse opérationnelle

En moyenne, le taux de suppléance sur les BRC composés de plusieurs CIS ou sites est plus faible (6 %) que sur les BRC dotés d'un seul CIS (8 %).

Depuis 2020, l'effectif complété est mis en œuvre quand un engin est engagé avec un effectif inférieur à l'effectif nominal, il peut être complété par du personnel formé à la mission provenant d'autres centres de secours. Au sein des bassins où l'effectif complété est régulièrement actif, le taux de départ avec effectif requis s'est amélioré de 9 points :

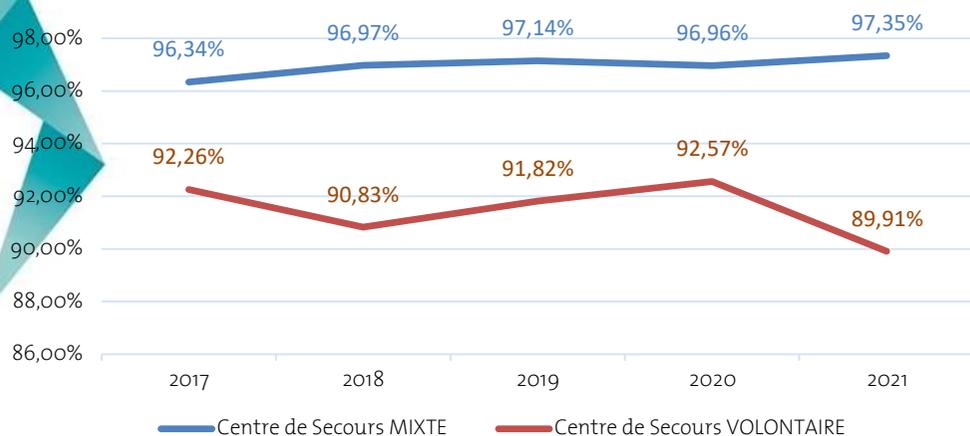
- 2019 : 80%
- 2021 : 89 %



Commentaire : Le taux de départ avec un chef d'agrès est un élément d'analyse sur la qualification des agents armant l'agrès.

Ce taux est excellent dans les centres mixtes. Dans les centres de SPV, le taux est plus faible mais reste satisfaisant. Il conviendra néanmoins de surveiller son évolution car si ce taux décroît c'est un signe de difficultés quant à la réalisation des formations ou qu'il y a un problème quant à la disponibilité des chefs d'agrès.

TAUX DE DÉPART AVEC EFFECTIF REQUIS EVOLUTION 2017 À 2021



Commentaire : Le taux de départ avec l'effectif requis permet d'analyser l'évolution de la qualité de l'armement de l'engin en effectif. Il apparaît que dans les centres mixtes ce taux est stable à un très bon niveau ; dans les centres de SPV le taux est plus faible mais son évolution fait apparaître une difficulté récente dans l'armement des engins.

DISPONIBILITÉ ET SOLLICITATION DES SAPEURS-POMPIERS DU SDIS 35

Nombre moyen de SPP postés, en période diurne et nocturne :

	2017	2018	2019	2020	2021
DIURNE	106.48	103.22	103.66	100.19	115.3
NOCTURNE	81.24	80.07	79.68	79.79	92.20

Commentaire : Durant la période de confinement de 2020, les POJ avaient été diminués au niveau minimum afin de limiter le brassage des agents postés.

Nombre moyen de SPV disponibles, en période diurne et nocturne :

	2017	2018	2019	2020	2021
DIURNE	553.44	550.98	537.56	646.25	547.00
NOCTURNE	976.46	980.80	960.58	1 052.89	996.00

Commentaire : Durant la période de confinement de 2020, les sapeurs-pompiers volontaires ont été plus disponibles le soir et la nuit mais aussi le jour.

Taux de sollicitation moyen des SPP postés :

	2017	2018	2019	2020	2021
TAUX DE SOLLICITATION MOYEN DES SPP POSTÉS	12,30%	12,70%	12,60%	10,90%	11,00%

Le taux de sollicitations moyen des sapeurs-pompiers postés est plus faible en 2020 du fait de la baisse de la sollicitation opérationnelle.

Taux de sollicitation moyen des SPV disponibles :

	2017	2018	2019	2020	2021
TAUX DE SOLLICITATION MOYEN DES SPV DISPONIBLES	2,30%	2,70%	2,60%	2,00%	2,60%

Commentaire : La baisse du taux de sollicitation moyen des sapeurs-pompiers volontaires disponibles en 2020 s'explique certes par la diminution de la sollicitation opérationnelle mais également par le fait qu'ils étaient plus nombreux à être disponibles durant les deux périodes de confinements.



OBJECTIFS DE COUVERTURE GLOBALE

Les délais d'intervention

1. Une approche des délais fondée sur le risque bâtementaire. Sont pris en compte les bâtiments R+4, les ERP de type J, O, U et R, surface cumulée des bâtiments en zone sensible (centre ancien).
2. Proposition de 3 niveaux de réponse : 10, 15 et 20 mn.
3. Scinder le bassin rennais en trois secteurs distincts.
4. Mesurer l'impact des acteurs extérieurs dans le temps d'engagement opérationnel de nos engins

Introduire une démarche d'amélioration continue et Impliquer et responsabiliser les différents acteurs dans cette démarche :

- i. Construire et mettre à disposition des indicateurs pertinents.
- ii. Assurer un suivi permanent.
- iii. Taux de disponibilité des engins.
- iv. Indicateurs sur le taux d'armement des CIS.

Maintenir l'organisation de la réponse opérationnelles basée sur les bassins des risques courants

- a) Poursuivre la réflexion portant sur la création d'un 4ème CIS mixte sur l'Est de l'agglomération rennaise.
- b) Prendre en compte la Loi Matras (modification catégorisation CIS).
- c) Développer les effectifs complétés.

Les Potentiels Opérationnels Jour

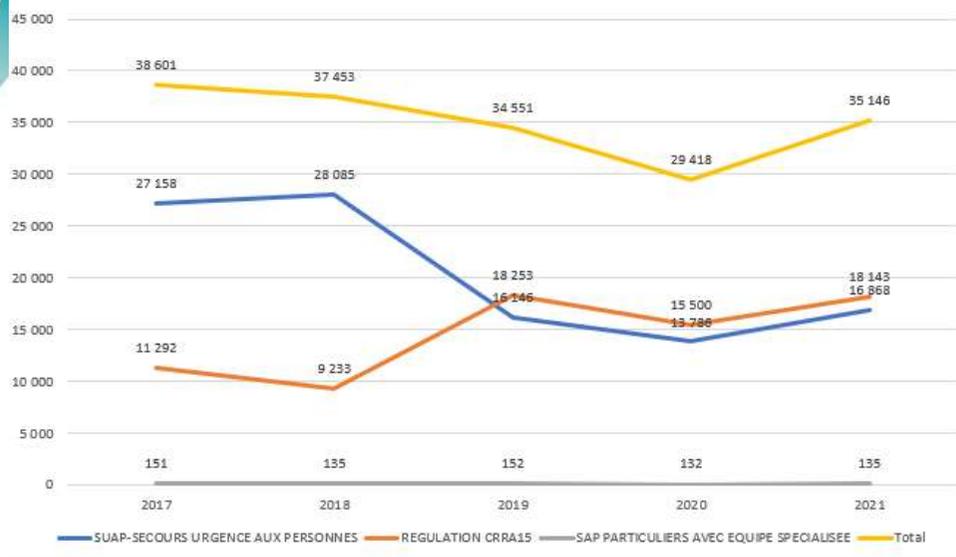
Le calcul des POJ reste calculé par le taux de couverture sur la base du bassin des risques courants en tenant compte de la simultanéité des interventions du territoire défendu. Le POJ est déterminé dans le Règlement Opérationnel.

4.1.4 / Le secours d'urgence à personnes (SUAP)

4.1.4.1 Evaluation de l'activité secours d'urgence aux personnes

EVOLUTION DE L'ACTIVITE SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

Evolution de l'activité secours à personne de 2017 à 2021



Commentaires : La convention SDIS/SAMU signée le 14 mai 2019 a permis, grâce à une régulation médicale plus efficace, de mieux cibler les urgences vitales nécessitant réellement l'engagement de moyens, de limiter les départs réflexes aux situations nécessitant réellement un secours d'urgence.

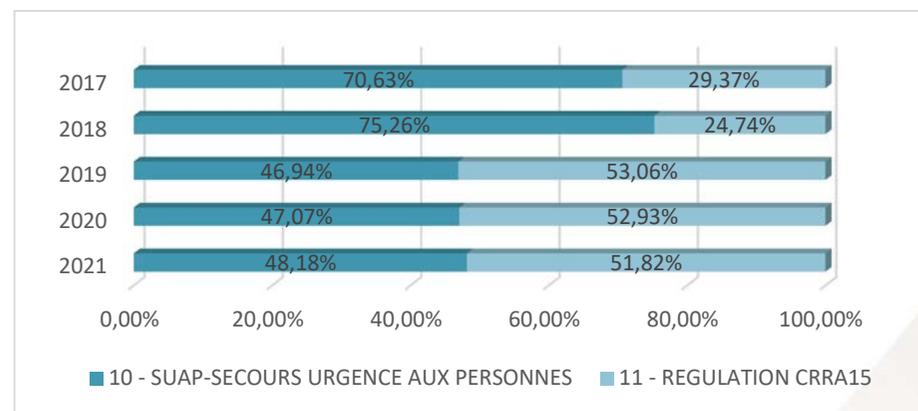
L'application des procédures a même été anticipée car la baisse du nombre d'intervention pour secours aux personnes a commencé dès 2018

Il est à noter cependant que la baisse des SUAP en 2020 est liée à la crise sanitaire, les mesures de confinement et de couvre-feu mis en œuvre durant cette année.

RÉPARTITION DÉPART REFLEXE (SUAP) ET DÉPART RÉGULÉ (RÉGULATION CRR15)

Le SUAP - Secours d'urgence aux personnes sont les interventions pour lesquelles l'engagement des moyens des SP est antérieur à la régulation médicale.

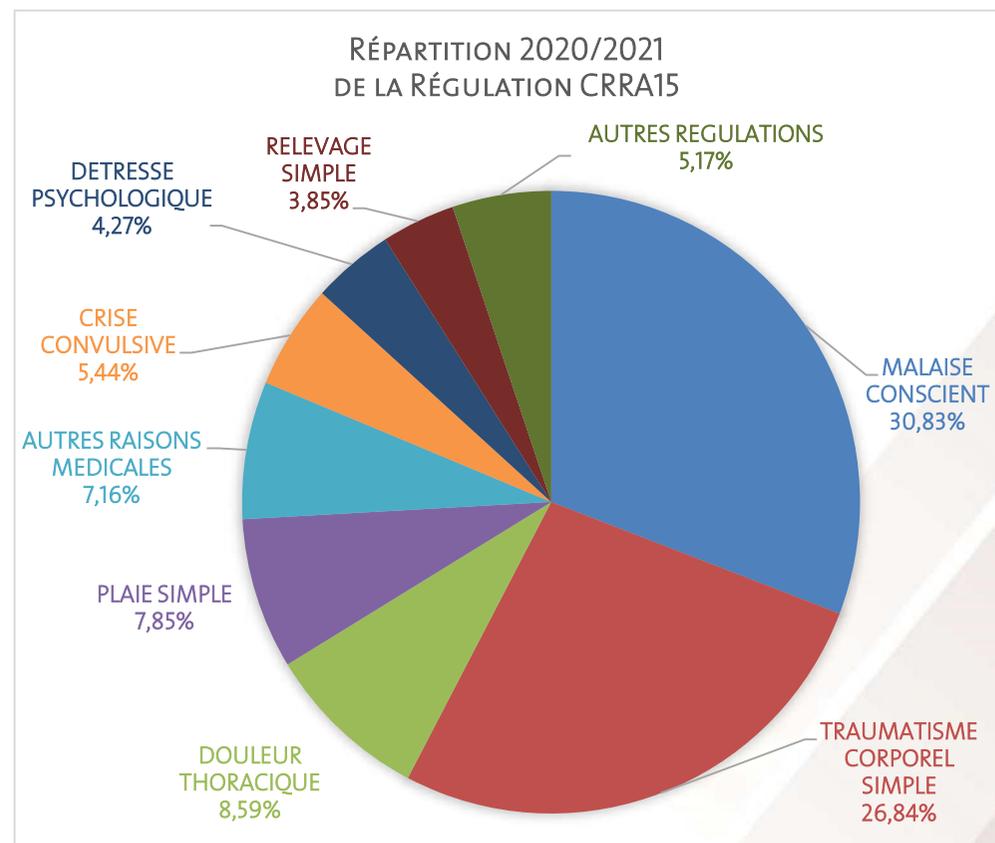
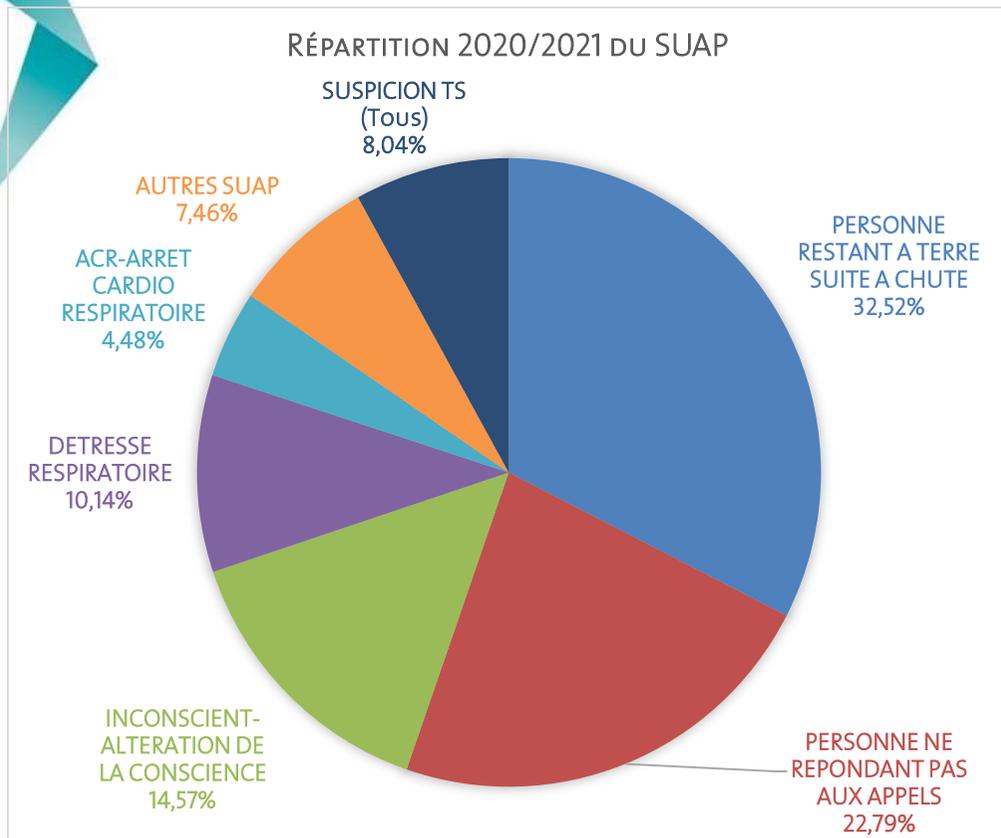
Régulation CRR 15 sont les interventions pour lesquelles l'engagement des moyens sapeurs-pompiers est mis en œuvre suite à la régulation médicale.



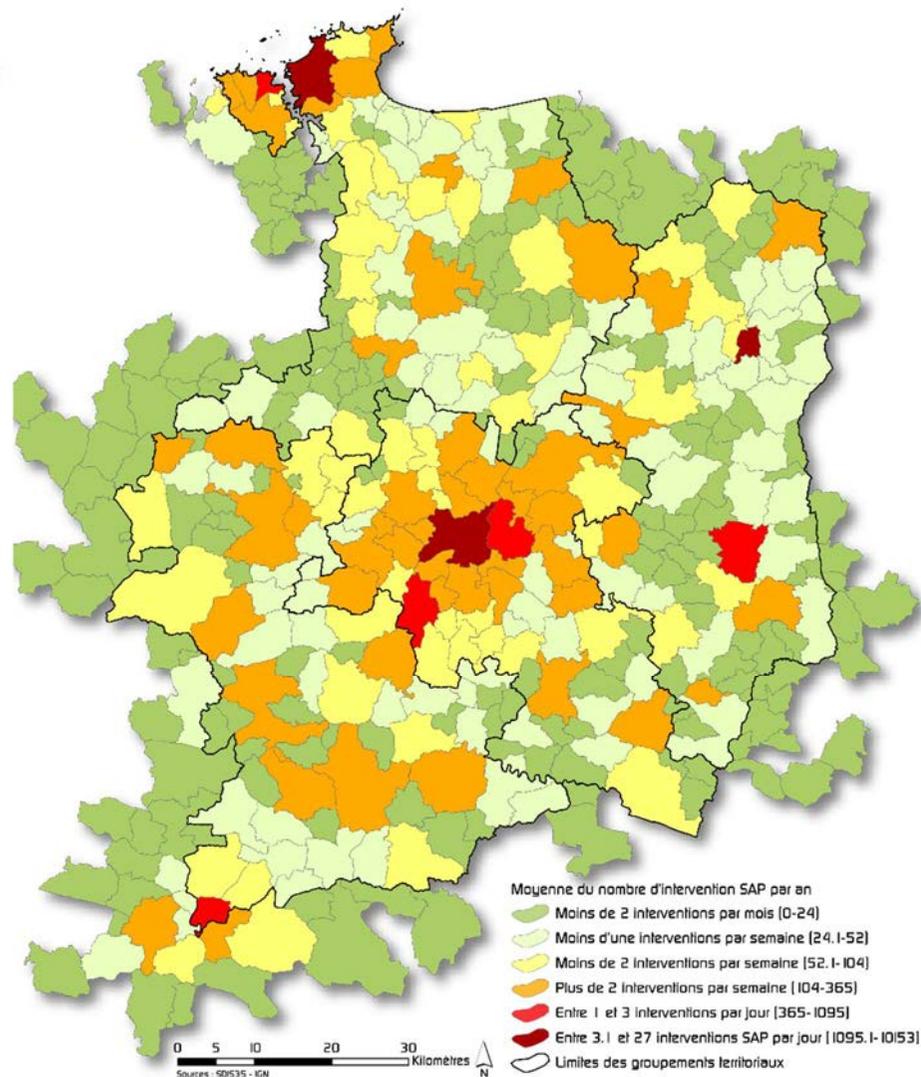
Commentaires : Dans le tableau on constate que depuis la signature de la convention SDIS - SAMU le nombre d'intervention qui ont été régulées avant l'engagement des moyens SP a quasiment doublé.

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'INTERVENTION SUAP

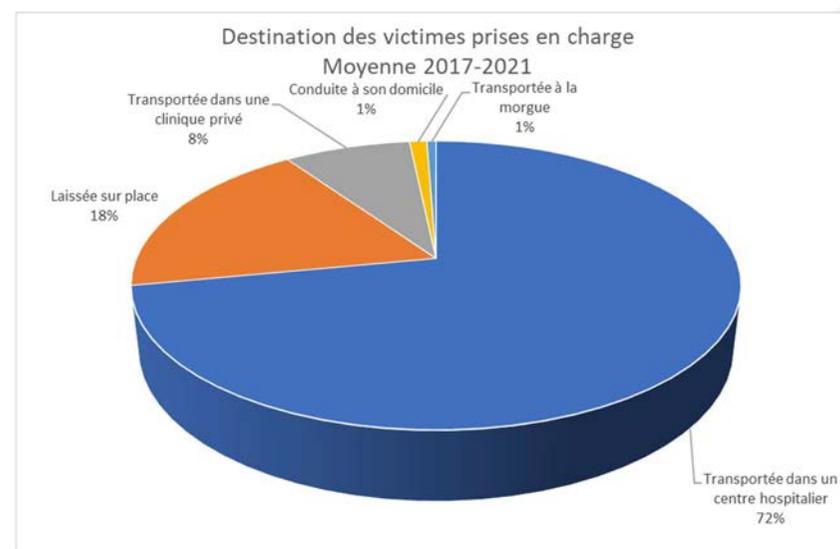
Le SUAP - SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES



MOYENNE DU NOMBRE D'INTERVENTIONS SAP PAR COMMUNE (2017-2021)



NOMBRE DE VICTIMES PRISE EN CHARGE PAR ANS ET LEUR DESTINATION

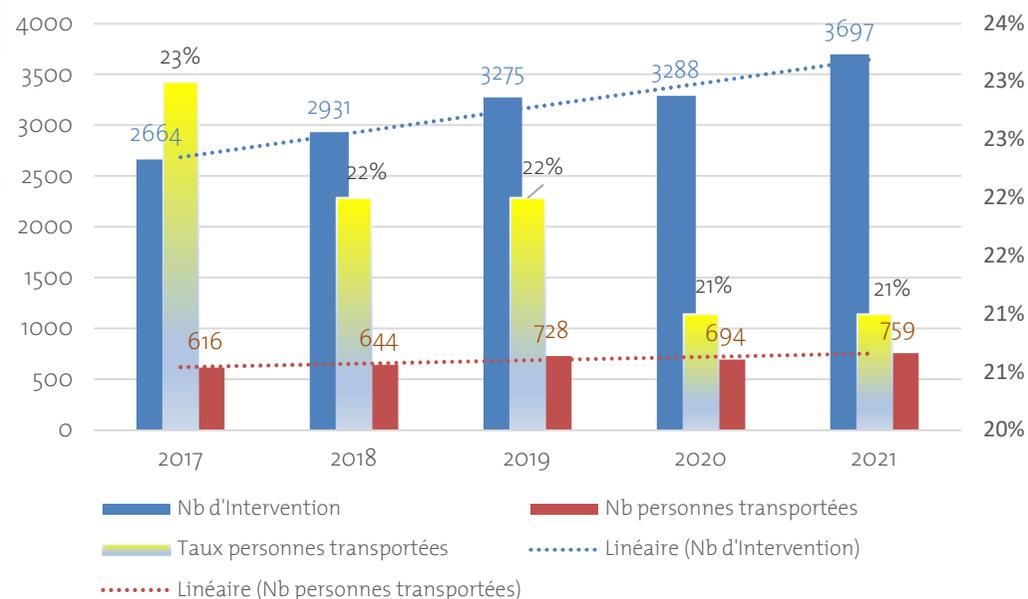


Commentaires :

La baisse constatée en 2020 correspond à la période de l'épidémie du COVID 19. En 2021, le nombre de victime prise en charge est similaire à celui de 2019.

80% des victimes prises en charge par les SP sont évacuées vers des urgences (Hôpitaux ou Cliniques)

PERSONNE NE RÉPONDANT PAS AUX APPELS

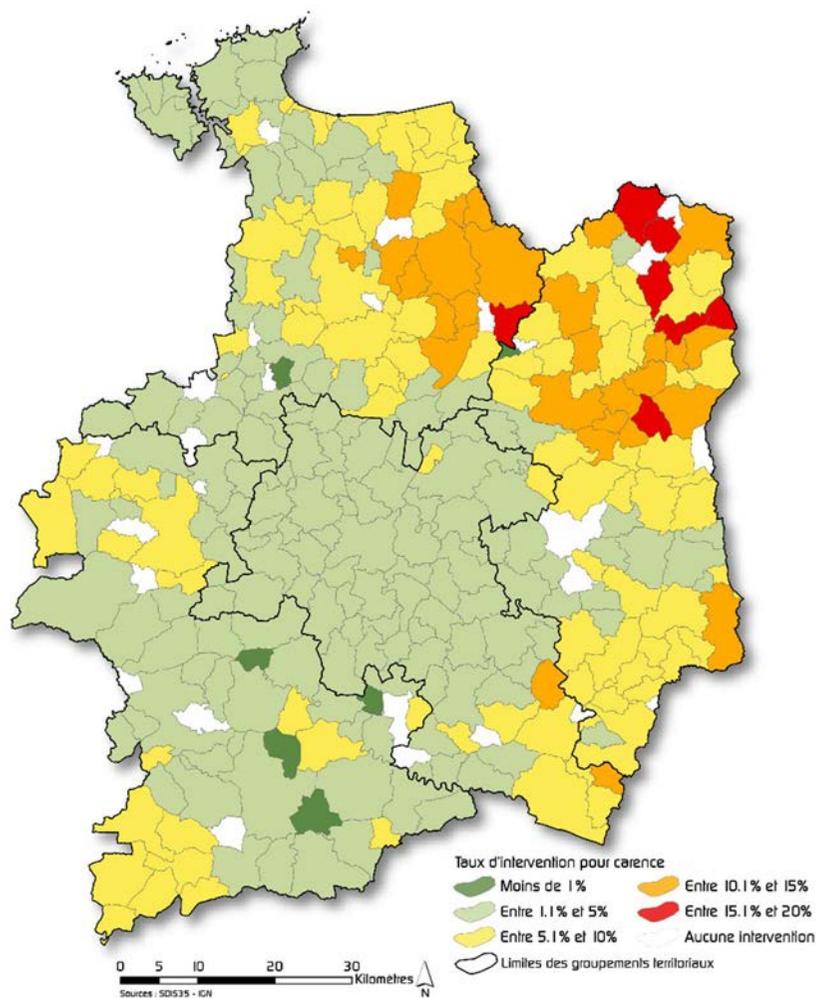


Commentaires : Le nombre d'intervention pour une personne ne répondant pas aux appels est en augmentation. Elles sont déclenchées quand une personne s'inquiète pour un parent ou un ami qui ne répond pas à ces appels téléphoniques. Dans ce cas nous engageons une équipe pour vérifier que cette personne n'est pas confrontée à une difficulté à son domicile.

ANNÉE	NOMBRE D'INTERVENTIONS SECOURS A PERSONNE	NOMBRE D'INTERVENTIONS CARENCE AMBULANCE PRIVEE	TAUX D'INTERVENTIONS CARENCE AMBULANCE PRIVEE
2017	38 601	1 794	4,65%
2018	37 453	1 173	3,13%
2019	34 551	2 089	6,05%
2020	29 418	1 477	5,02%
2021	35 145	2 092	5,95%

Commentaires : Le nombre d'intervention pour carence ambulancière représente 5,54% des interventions de secours à personne.

TAUX D'INTERVENTIONS POUR CARENCE D'AMBULANCE PRIVÉE PAR COMMUNE
(2017-2021)



Commentaires : Le nombre des interventions pour carence d'ambulance privée est proportionnellement plus important au Nord Est du département comme cela avait été démontré également dans le SDACR 2016.

C'est toujours dans ce secteur que l'offre de transport sanitaire privée est le plus défaillant.



OBJECTIFS DE COUVERTURE DU SUAP

La couverture du SUAP est assurée correctement aussi il est proposé de maintenir les moyens actuels déterminés dans le SDACR 2016 à savoir

- ✓ 105 VSAV opérationnels et 91 sacs de prompts secours
- ✓ Une quinzaine de VLS et les infirmiers protocolisés dont il faudra optimiser la répartition sur le territoire bretonnien.

IMPACTS DE LA LOI MATRAS :

Compte tenu :

1. Des capacités des VLS en ce qui concerne les soins d'urgence,
2. De l'impact en termes de formation,
3. De l'achat nécessaire de matériels pour réaliser ces gestes.

↳ Il est proposé de mener une réflexion en lien avec le SAMU sur la mise en œuvre des soins d'urgence par les sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine.

4.1.5 / Les accidents de la circulation

4.1.5.1 / Evaluation de l'activité des accidents de la route

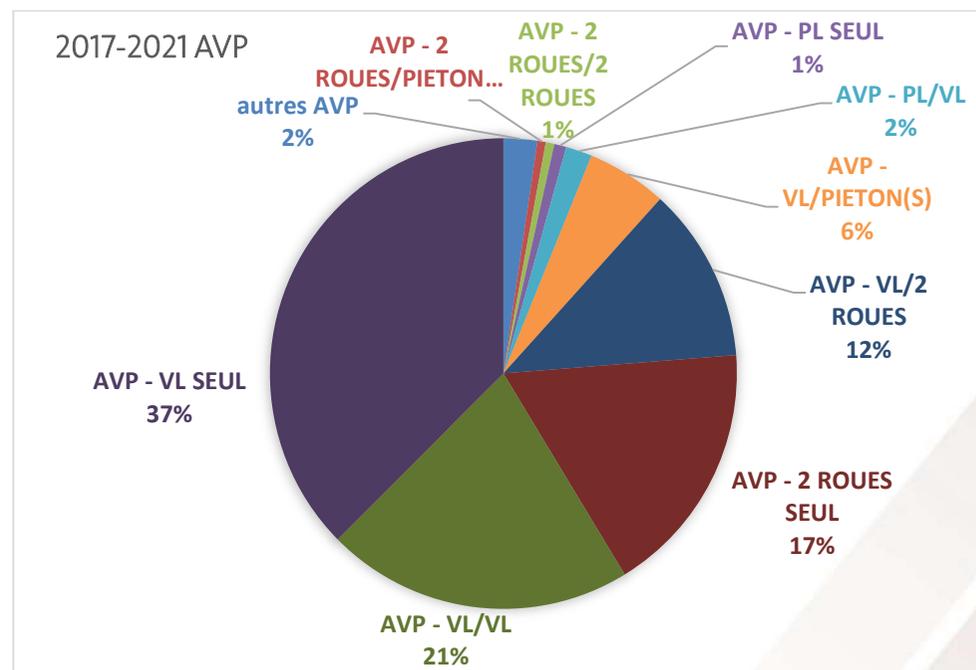
ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PAR TYPE D'INTERVENTION DE 2017 À 2021

ANNÉE INTER	NOMBRE D'INTERVENTIONS SECOURS ROUTIERS	NOMBRE D'INTERVENTIONS SECOURS ROUTIERS IMPLIQUANT UN 2 ROUES	TAUX D'INTERVENTIONS D'INTERVENTIONS 2 ROUES
2017	3 983	1 120	28,12%
2018	4 062	1 215	29,91%
2019	4 109	1 254	30,52%
2020	3 382	1 135	33,56%
2021	4 115	1 330	32,32%

Commentaires :

Entre 2017 et 2019 le nombre d'accident de la circulation a augmenté de 3%. La baisse de 18% du nombre d'intervention en 2020 s'explique par la période de confinement interdisant quasiment toute circulation. En 2021 le nombre d'accident a retrouvé son niveau de 2019.

RÉPARTITION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

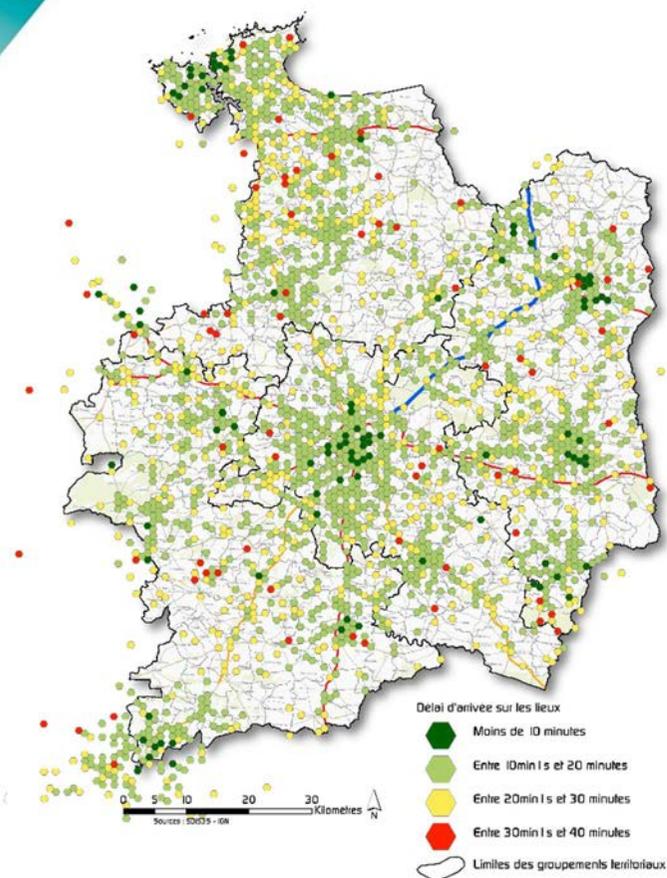


Commentaires :

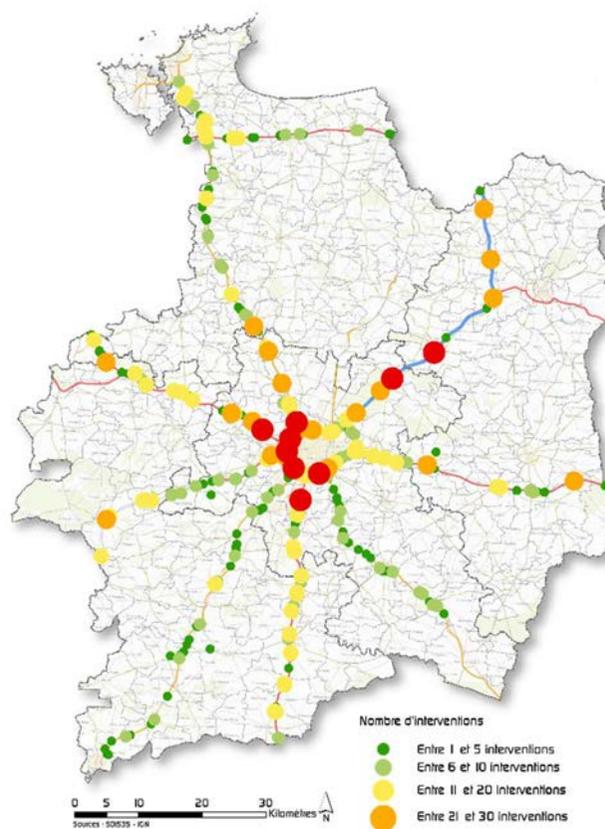
58 % des accidents de la circulation concernent 1 VL seule ou 2 VL.

Les 2 roues sont impliqués dans 29% des interventions d'accident de la circulation. Enfin, il est à noter que le nombre d'interventions secours routiers impliquant un 2 roues a augmenté de 18% en 5 ans.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INTERVENTIONS ET
DÉLAIS D'ARRIVÉE SUR LES LIEUX POUR SECOURS ROUTIER
(2017-2021)



LOCALISATION DES INTERVENTIONS POUR ACCIDENTS VOIE
PUBLIQUE SUR 2X2 VOIES
(2017-2021)



Commentaires :

Les interventions pour secours routier sont réparties sur l'ensemble du département. Cependant la fréquence de ce type d'intervention est plus forte sur l'agglomération rennaise et en particulier au niveau de la rocade.

A noter sur l'A84 des zones particulièrement accidentogènes sur la commune de Liffré et de Saint-Aubin du Cormier.



OBJECTIFS DE COUVERTURE DU RISQUE ACCIDENT DE
LA CIRCULATION

La couverture du secours routier est assurée correctement aussi il est proposé de maintenir les moyens actuels déterminés dans le SDACR 2016 à savoir :

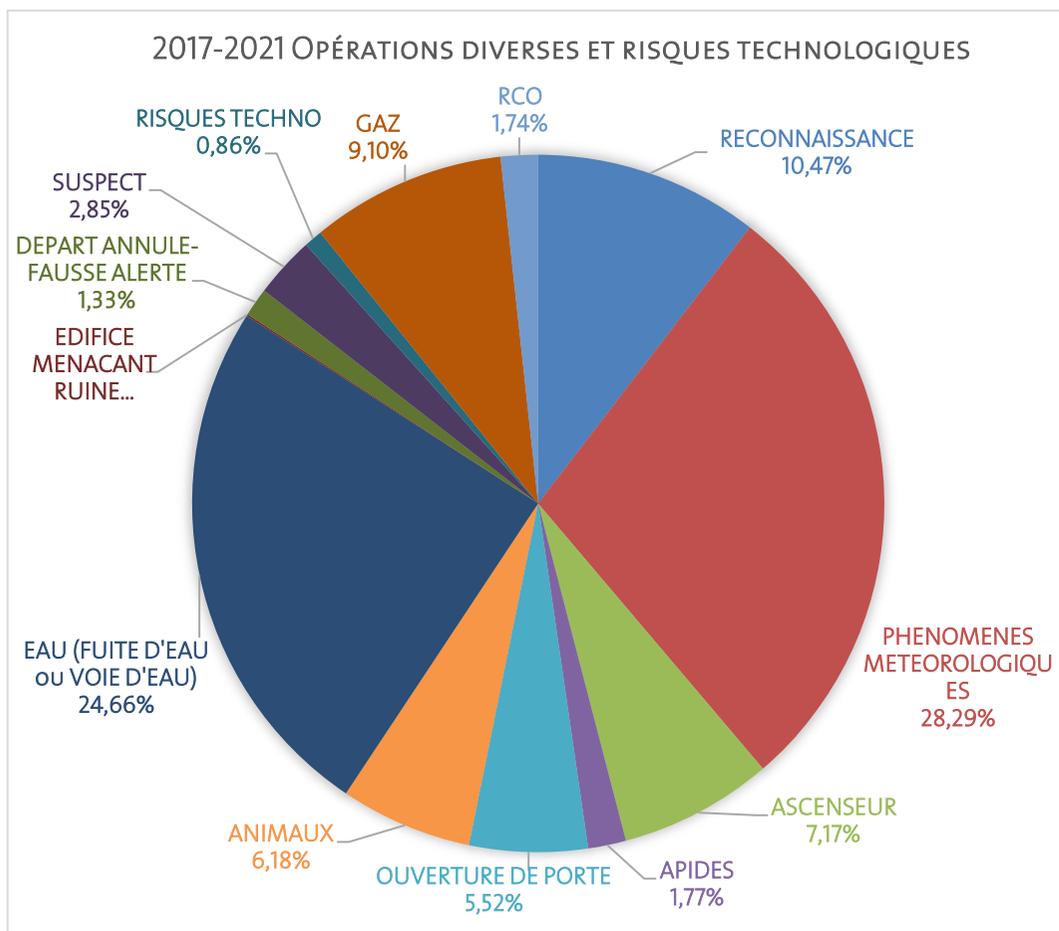
- Des moyens de balisage en nombre et répartis judicieusement sur le département afin que la protection des personnels arrive en même temps que les premiers engins.
- Répartir les moyens de désincarcération pour couvrir tout le territoire départemental dans un délai de 30 minutes.

4.1.6 / Les opérations diverses

4.1.6.1 / Définition des opérations diverses

Les opérations diverses sont essentiellement les interventions pour la protection des biens et des animaux mais aussi des reconnaissances ou des actions de prévention d'accident (fuite de gaz, odeur suspecte...)

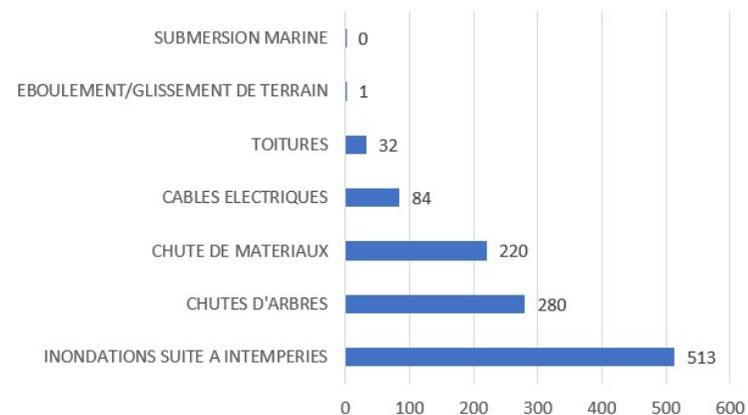
ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PAR TYPE D'INTERVENTION DE 2017 À 2021



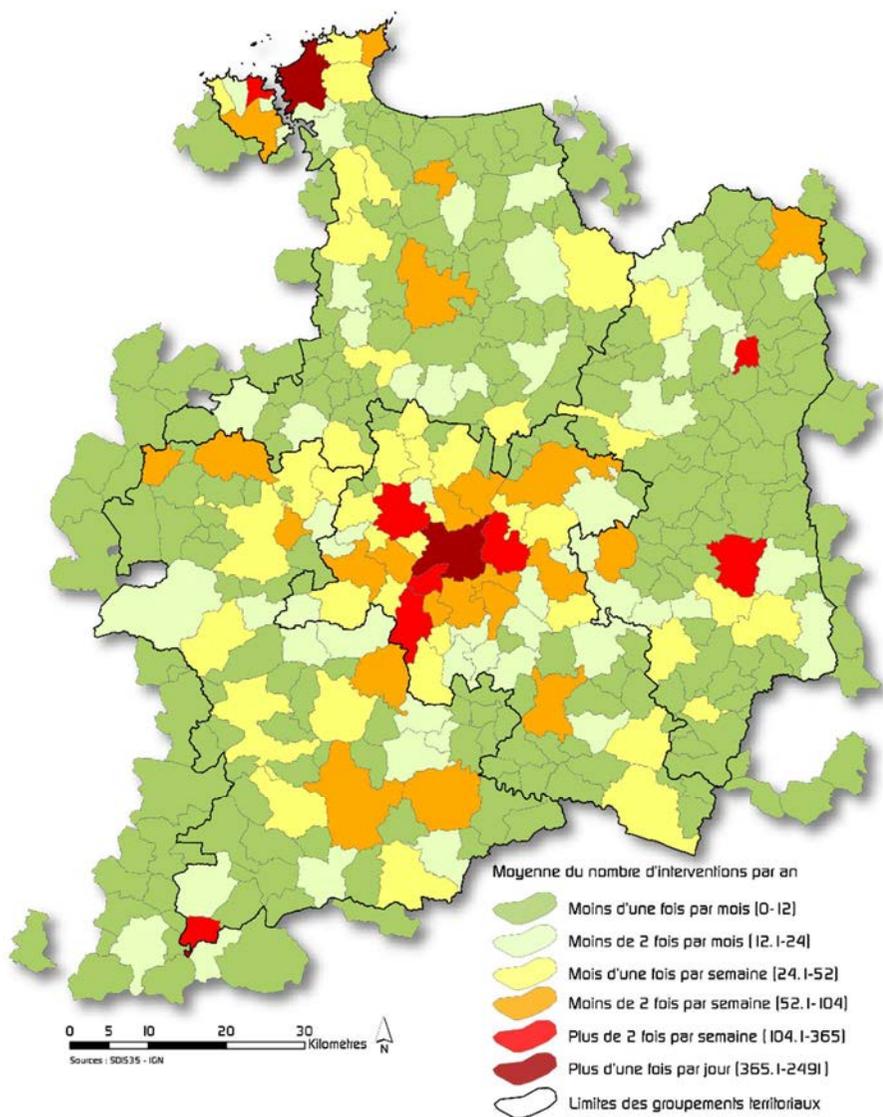
VENTILATION DE L'ACTIVITÉ

OPERATIONS DIVERSES	2017	2018	2019	2020	2021
RECONNAISSANCE	385	395	541	442	330
PHENOMENES METEOROLOGIQUES	845	1 872	895	1 684	360
ASCENSEUR	353	338	304	197	241
APIDES	65	111	38	78	61
OUVERTURE DE PORTE	207	228	220	202	247
ANIMAUX	218	266	206	248	297
EAU (FUITE D'EAU ou VOIE D'EAU)	1 078	1 039	1 002	897	914
EDIFICE MENACANT RUINE	1	3	3	5	5
DEPART ANNULE- FAUSSE ALERTE	74	58	61	36	36
SUSPECT	122	116	123	105	103
RISQUES TECHNO	36	37	35	36	28
GAZ	365	324	410	348	373
RCO	65	94	95	55	39
TOTAL	3 814	4 881	3 933	4 333	3 034

Ventilation des phénomènes météorologiques Moyenne 2017-2021



MOYENNE DU NOMBRE D'INTERVENTIONS VTU PAR COMMUNE (2017-2021)



Commentaires :

Ce sont des interventions très variées mais globalement la sollicitation du SDIS 35 est plutôt stable à l'exception des opérations liées aux phénomènes météorologiques comme les inondations ou les tempêtes qui varient fortement d'une année à l'autre.



OBJECTIFS DE COUVERTURES DES OPÉRATIONS DIVERSES :

La couverture du SUAP est assurée correctement aussi il est proposé de maintenir les moyens actuels du SDIS 35 :

- 90 VTU et VTUTP
- Stock de matériels pour faire face aux besoins d'épuisement, de bâchage, de tronçonnage.

4.1.6.2 / Analyse de la mutualisation des moyens en limite du département

		2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL 2017-2021	MOYENNE ANNUELLE
Côtes-d'Armor	<i>Intervention du SDIS 22 Au profit du 35</i>	120	95	105	81	118	519	104
	<i>Intervention du SDIS 35 Au profit du 22</i>	246	327	301	250	249	1373	275
Loire-Atlantique	<i>Intervention du SDIS 44 Au profit du 35</i>	150	106	75	77	98	506	101
	<i>Intervention du SDIS 35 Au profit du 44</i>	287	271	302	246	241	1347	269
Manche	<i>Intervention du SDIS 50 Au profit du 35</i>	115	116	114	102	91	538	107
	<i>Intervention du SDIS 35 Au profit du 50</i>	83	71	90	62	77	383	77
Mayenne	<i>Intervention du SDIS 53 Au profit du 35</i>	41	44	45	42	49	221	44
	<i>Intervention du SDIS 35 Au profit du 53</i>	154	156	184	143	119	756	151
Morbihan	<i>Intervention du SDIS 56 Au profit du 35</i>	210	208	214	161	142	935	187
	<i>Intervention du SDIS 35 Au profit du 56</i>	612	678	711	597	640	3238	648
Maine-et-Loire	<i>Intervention du SDIS 49 Au profit du 35</i>	4		1	4	1	10	2
	<i>Intervention du SDIS 35 Au profit du 49</i>	0	0	0	0	0	0	0

Commentaires :

Le département d'Ille-et-Vilaine est bordé par 6 départements. La collaboration avec les différents SDIS est désormais bien établie sur la base des conventions interdépartementales d'assistance mutuelle (CIAM).

Le SDIS 35 réalise en moyenne environ 1 400 interventions au profit des autres départements dont la moitié au profit du Morbihan. Le centre de secours de Redon est quasiment à l'intersection des 3 départements (35, 44, 56) et intervient beaucoup à l'Est du Morbihan dans une zone dépourvue de CIS.

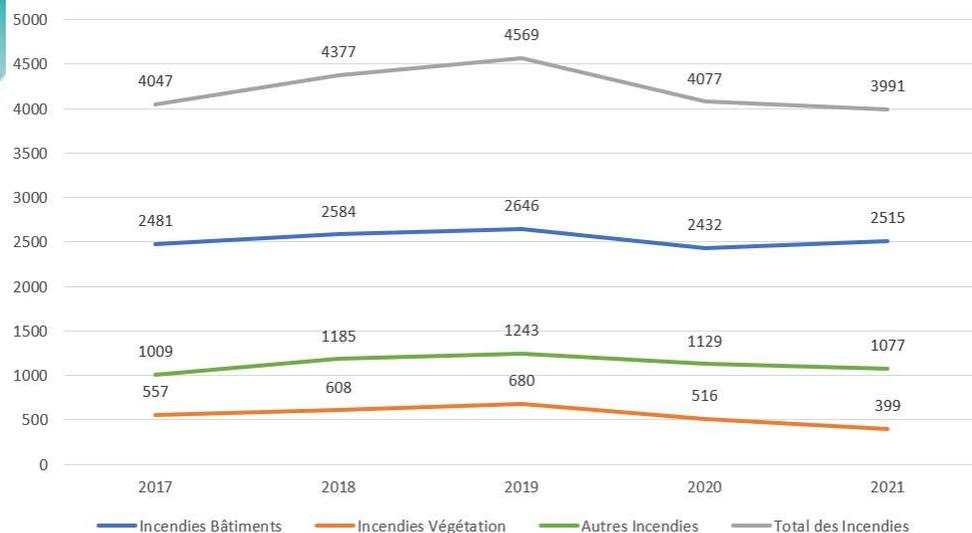
Les Breilliens profitent de l'intervention des SDIS limitrophes à plus de 500 reprises.

4.1.7 / Les incendies

4.1.7.1 / Analyse statistiques de la lutte contre les incendies

ANALYSE STATISTIQUE DE LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Evolution de l'activité incendie de 2017 à 2021



Commentaires :

L'analyse statistique nous montre que le nombre d'intervention de lutte contre les incendies est plutôt stable avec un peu plus de 4000 opérations par an. Ce sont les autres incendies (feu de poubelle, feu de VL) qui varient le plus en nombre.

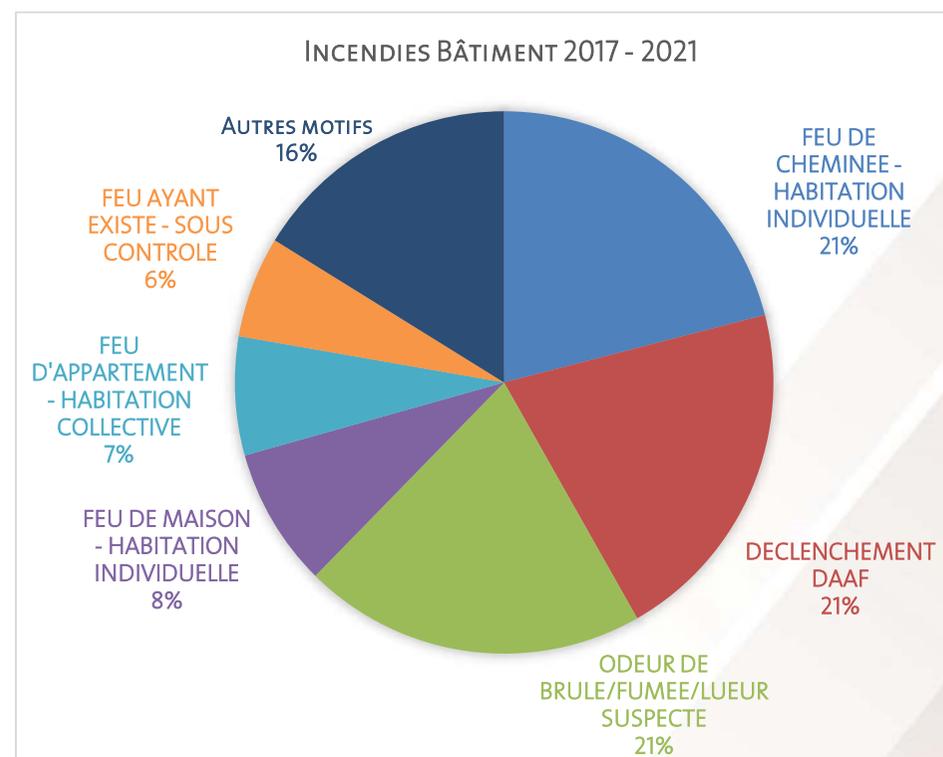
Cependant la population du département d'Ille-et-Vilaine croît tous les ans et les projections pour les années à venir confirment cette tendance. La fréquence d'occurrence va donc augmenter ces prochaines années.

Par ailleurs les incendies évoluent également, en effet les constructions nouvelles présentent des caractéristiques différentes, tant du fait des modes d'isolation (isolation renforcée, isolation par l'extérieur) que du fait des architectures mises en œuvre. De plus l'accès aux locaux devient de plus en plus compliqué (VIGIK, portes blindées...).

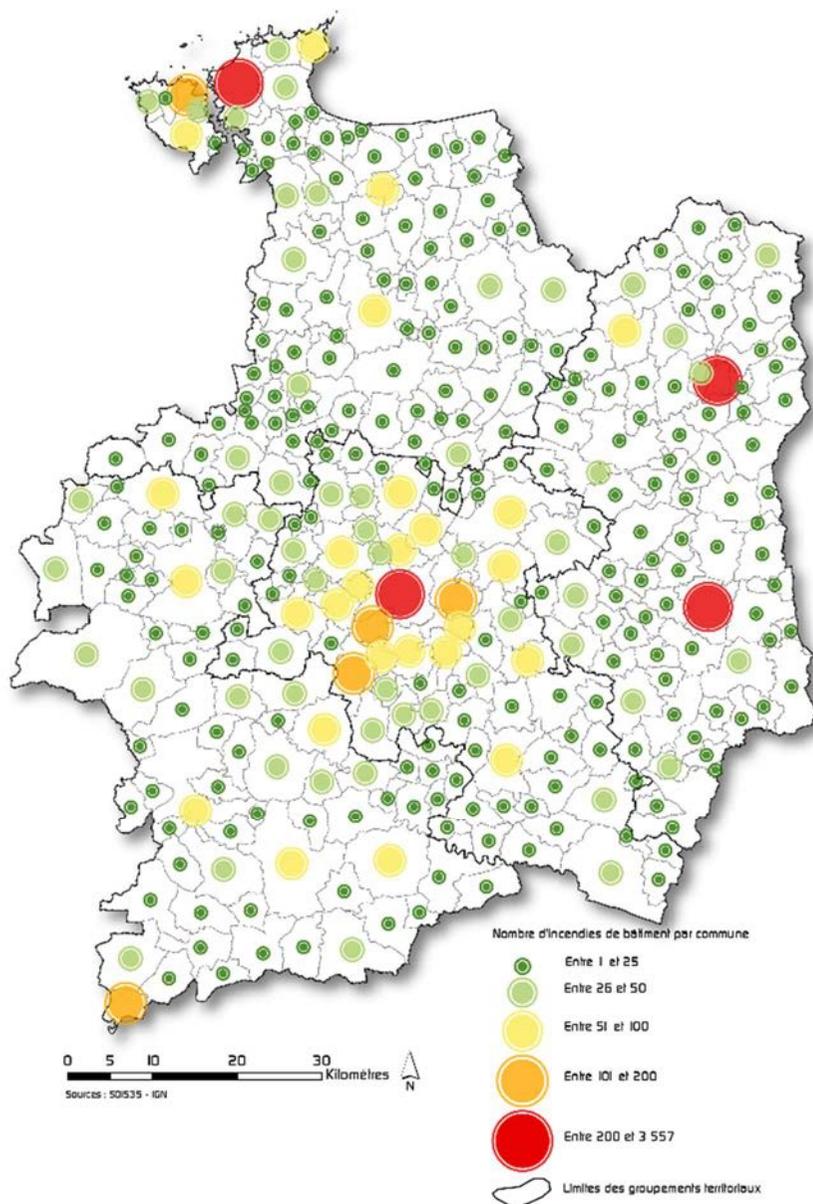
Enfin, certains équipements accroissent la probabilité d'occurrence du risque et la cinétique de développement des incendies comme les dispositifs individuels de charge (pour vélo, trottinette, véhicule particulier...)

INCENDIES DE BÂTIMENTS

Les différents types de feux de bâtiments



NOMBRE D'INCENDIE DE BÂTIMENTS PAR COMMUNE (2017-2021)



Commentaires :

La répartition des différents types d'incendie de bâtiments n'a pas évolué depuis 2016 à l'exception des opérations pour des déclenchement de détecteur autonome de fumée (DAAF) qui a fortement progressé et qui représente désormais plus de 20% des interventions pour feu d'infrastructure.

Il est à noter que les demandes de secours pour fumées ou odeurs suspectes représentent également plus de 20% des départs de ce type.

La répartition des interventions sur le département est logiquement située là où il y a le plus de construction.

LES FEUX D'INFRASTRUCTURE PARTICULIÈRES

Les centres historiques :

Il n'y a pas d'évolution du risque depuis 2016.

Les ERP - IGH :

Ces établissements font l'objet d'études avant leur construction puis de visites régulières. Le risque a peu évolué car celui-ci est plutôt présent dans les anciennes constructions.

Les établissements les plus spécifiques et pouvant présenter des difficultés opérationnelles font l'objet d'une réponse opérationnelle spécifique (Plan ER, train de départ).

Les exploitations agricoles :

Le département est fortement concerné par ces établissements. Ils concentrent de nombreux risques : engrais, méthanisation, photovoltaïque.... Ces installations sont en constantes évolutions.

La plupart de ces installations relève des ICPE mais le recensement des risques associés à chacune d'entre elles est souvent incomplet.

Les ponts, tunnels, parcs de stationnement couverts :

Depuis le dernier SDACR, la ligne de train LGV a été mise en service avec un tunnel d'une longueur de 350m au niveau de la commune de Cesson-Sévigné, ainsi que la 2^{de} ligne de métro dont 8.6 km sont souterrains (commune de Rennes).

Les autres installations sont identifiées (Parcs de Stationnement Couvert, 1^{ère} ligne de métro, tunnel routier de l'A84 – 150m, tunnel ferroviaire de la Corbinière – 653m).

LES NOUVELLES ÉNERGIES

Depuis plusieurs années, les sources d'énergies se diversifient. Après la mise en service d'éoliennes et d'installations de production de biogaz qui alimentent les réseaux d'énergies, c'est au tour du transport de se convertir aux énergies vertes après des décennies d'utilisation des énergies fossiles.

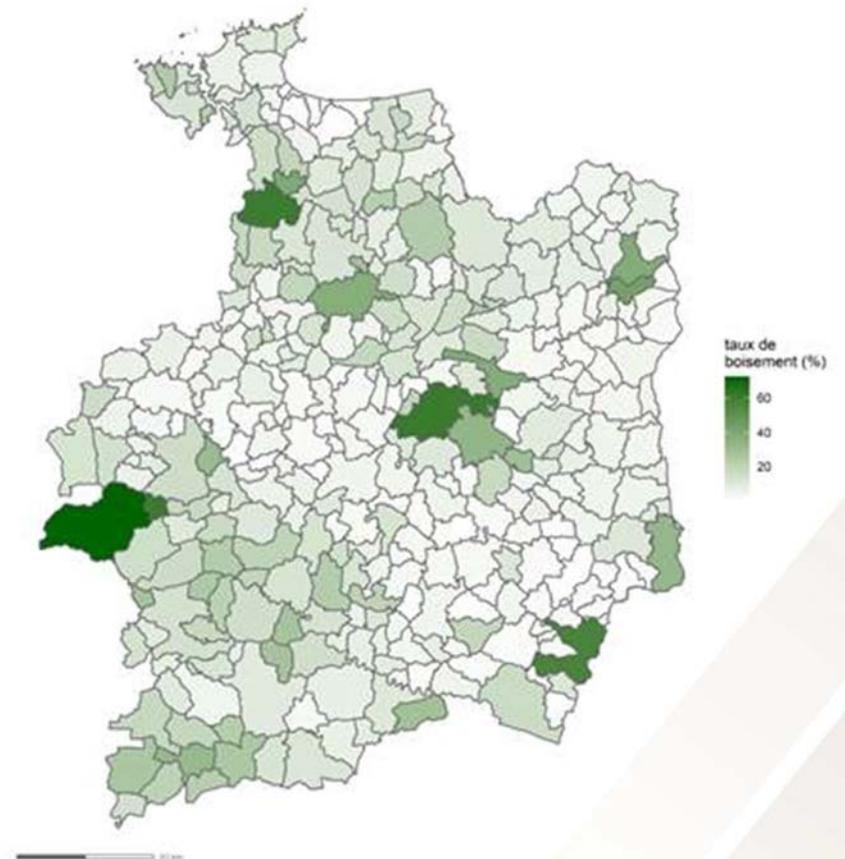
Ainsi, le nombre de véhicules circulant à l'électricité, au gaz et bientôt à l'hydrogène augmente de façon exponentielle, aidé en cela par de nombreux projets et aides nationales. Les risques associés (cinétique des feux plus rapide, présence de torchère, explosion, projection de métal) se retrouvent dans les installations fixes de fabrication, de recharge, de stockage et de démantèlement mais également pendant l'utilisation de ces véhicules.

En Ille-et-Vilaine, étant donné la présence importante d'axes routiers et le port de Saint-Malo, le risque se retrouve sur l'ensemble du territoire. Concernant les installations fixes, le département est essentiellement concerné par des installations de recharge (gaz ou électricité) ou de stockage. Aucune installation ou projet d'unité de production ou de démantèlement de batteries n'est recensé à ce jour.

4.1.8 / Zoom sur les feux d'aires naturelles et les feux de forêt

4.1.8.1 / Milieu naturel du département d'Ille-et-Vilaine

Taux de boisement par commune en 2018



La Bretagne est dominée par les paysages agraires orientés vers l'élevage, caractérisés par un habitat dispersé et des parcelles entourées de haies bocagères.

LA FORÊT :

Le Programme régional de la forêt et du bois de Bretagne (PRFB) indique qu'en 2014 la surface forestière d'Ille et Vilaine (forêts de production et peupleraies de surface > 0,5 ha) couvrait 72 000 ha. Le taux de boisement de 10,5% est très inférieur à la moyenne nationale (31%) mais celui-ci est en augmentation régulière depuis plus d'un siècle. Entre 1980 et 2014, la forêt Bretonne a gagné 107 000 hectares (sur 390 000) soit plus de 3 100 hectares par an en moyenne.

Les chênes et le châtaignier dominant, les résineux, moins présents en surface, occupent néanmoins une place essentielle. Le pin maritime valorise les sols pauvres du sud Bretagne.

L'agriculture :

Sur les 445 000 ha de surface dédiées à la culture 135 000 ha sont annuellement destinés à des cultures céréalières

4.1.8.2 / Analyse du risque FDF



Pour une compréhension partagée, on appellera Feux d'Espace Naturel (FEN) tous les feux de végétation ; dont les Feux de Forêt (FDF) et les Feux d'Aire Naturelle (FAN)

Un feu de forêt est un incendie ayant atteint une formation forestière ou sub-forestière (landes), d'une superficie d'au moins un hectare d'un seul tenant.

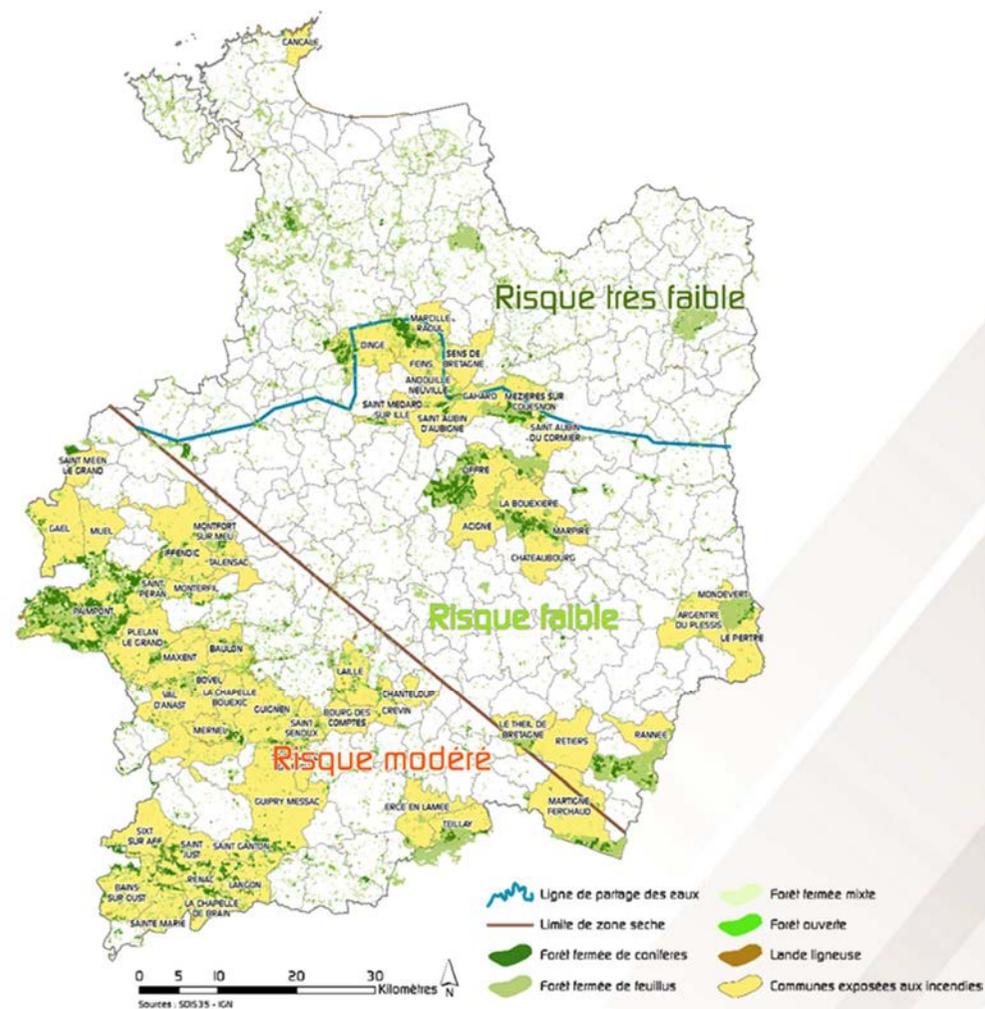
Un feu d'aire naturelle est principalement un incendie de récolte sur pied, de chaume et de paille mais aussi les friches et jachères ainsi que les feux de haies et de tas de bois.

EVALUATION DU NIVEAU DE RISQUE

L'Union Européenne, au vu du 42ème attendu et des articles 36 b, 50 - paragraphes 1 et 8 - du Règlement 1698/2005 classe les départements bretons à risque « moyen » parmi ceux qui ont des massifs classés sensibles aux incendies. Pour l'Ille-et-Vilaine, l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1980 classe de nombreux massifs sensibles aux incendies en fonction de conditions climatiques, pédologiques et de la nature des peuplements forestiers. Les massifs à risque modérés sont situés au Sud de la limite de la zone sèche (voir carte). Néanmoins le massif de la forêt de Rennes-Liffré est jugé également à risque modéré compte-tenu de sa superficie et de la population menacée.

Si le risque feux de forêts peut être considéré comme faible au regard de la situation des départements du Sud, il convient toutefois de prendre en compte le risque général des feux de végétation qui intègrent les feux de landes et les feux de culture sur pied.

Un arrêté préfectoral du 07/11/1980 classe certaines communes comme particulièrement exposées au risque incendie de bois, forêt ou landes. Cet arrêté est en cours de révision.



La localisation des massifs forestiers de plus de 5 ha fait apparaître la limite de zone sèche en deçà de laquelle le risque feu de forêt est considéré comme modéré. Au-dessus de cette ligne, le risque est considéré comme faible voire très faible.

HISTORIQUE DES ÉVÉNEMENTS RÉCENTS DANS LE DÉPARTEMENT (EXTRAIT DDRM 2021)

56 événements significatifs sont recensés sur l'Ille-et-Vilaine entre 2006 et 2019, représentant en tout 206 ha de surface brûlée dont 21 % de surface de forêt, 37 % d'autres terres boisées, 39 % de terres naturelles non boisées (landes).

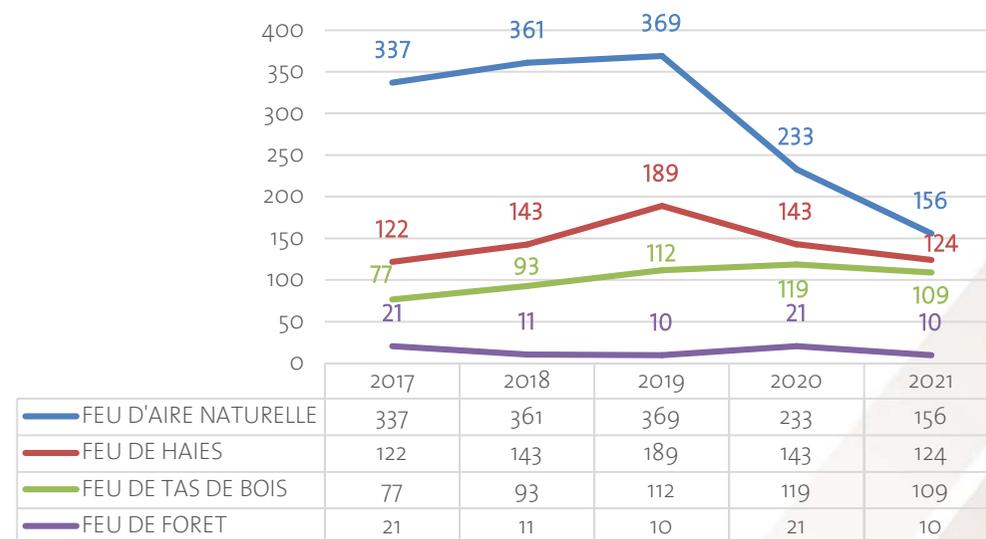
Parmi ces événements, les plus importants en termes de surface impactée ont concerné la commune de Ercé-près-Liffré en mars 2009 (près de 30 ha de landes et pinède brûlés) et le site naturel mégalithique des landes de Cojoux à Saint-Just en septembre 2009 (35 ha de lande et pinède brûlés) ou encore l'incendie survenu sur la commune du Pertre en avril 2017 (20 ha de forêt brûlés).

L'été 2019 est apparu particulièrement marqué par des départs de feu de forêts et espaces naturels avec 366 interventions, soit une hausse de 68 % par rapport à la moyenne des années précédentes, concentrées essentiellement sur le mois de juillet.

Cette hausse exceptionnelle est liée aux très fortes chaleurs rencontrées en juillet qui ont asséché fortement la végétation. Le mois de juillet donnant également lieu à une activité agricole très intense (moissons), la conjonction de ces travaux et des conditions météo inédites a été à la source de 30 % des départs de feu.

4.1.8.2 / Analyse opérationnelle en Ille-et-Vilaine

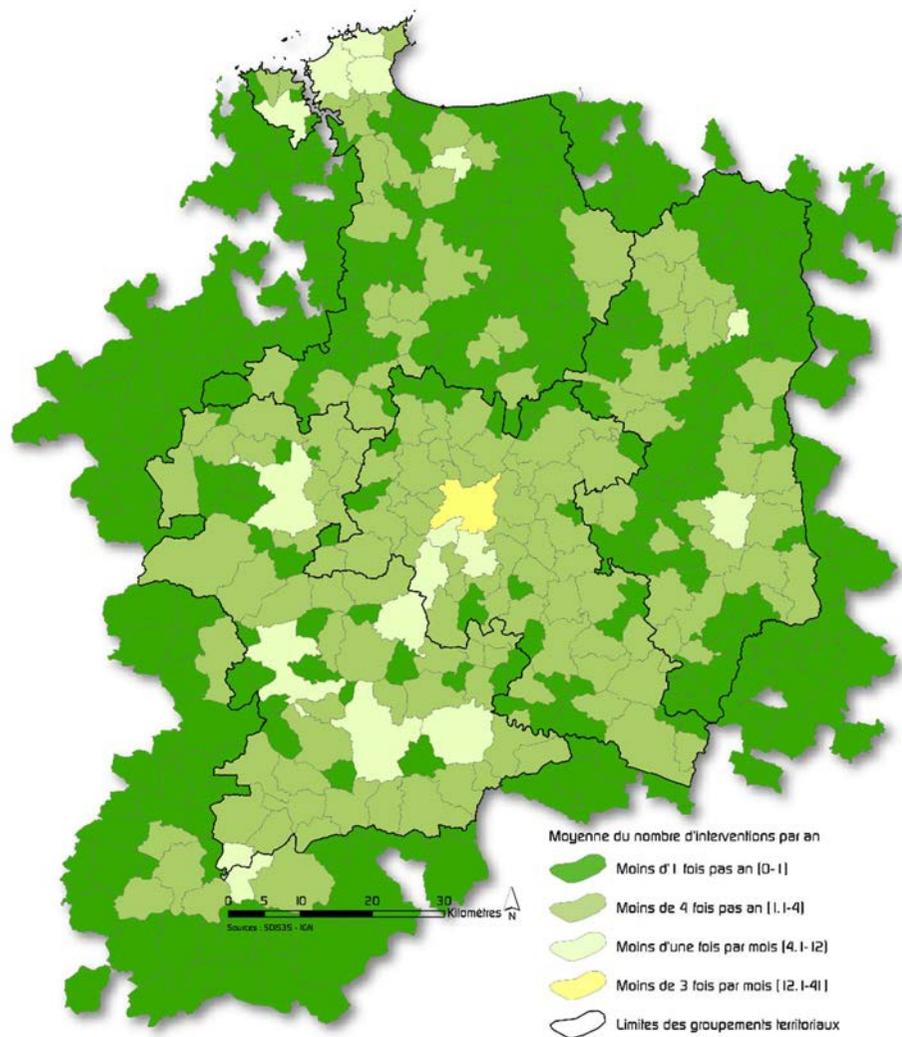
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INCENDIES DE VÉGÉTATION PAR TYPE



Commentaires :

La fréquence et l'ampleur de ce type d'incendie dépend directement de la météo, l'activité opérationnelle est donc très variable d'une année à l'autre.

Moyenne du nombre d'interventions pour feux de végétation par communes (2017-2021)



Commentaire

Les feux de végétations sont plus fréquents dans les zones urbanisées. Les zones forestières ne ressortent pas spécifiquement. Ce constat paradoxal s'explique par le fait que ces données prennent en compte le nombre d'intervention sur un territoire donnée sans tenir compte de l'importance du sinistre et des moyens engagés.



Cette première approche prend en compte une analyse basée sur les évènements des années précédentes et classe le risque feu de forêt à un niveau modéré.

L'activité opérationnelle feu de forêt de l'année 2022 et les analyses prévisionnelles du dérèglement climatique actuel et à venir nécessite d'étudier les évolutions possibles à court et moyen terme du risque feu de forêt sur le territoire d'Ille-et-Vilaine.

4.1.8.2 / L'évolution du risque

Le premier volet du sixième rapport d'évaluation du Giec, en date d'août 2021, concluait que le changement climatique était plus rapide que prévu. Le deuxième volet publié le 28 février 2022, précise les effets actuels du réchauffement climatique (+1,09°C en 2021) sur les populations et les écosystèmes par rapport à l'ère pré-industrielle.

Le 4 avril 2022, les experts du climat de l'ONU qui font partie du Giec ont publié un nouveau rapport consacré aux solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces préconisations ont pour objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius comme cela avait été convenu avec l'Accord de Paris en 2015.

Le réchauffement climatique à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle est donc considéré déjà enclenché.

Selon le rapport de météo France intitulé "Feux de forêt : un risque accru par le réchauffement climatique" publié le 19/06/2020, des températures plus élevées favorisent l'évapotranspiration des plantes. La végétation s'asséchant, elle devient plus sensible au développement des incendies.

En France, l'été 2003, qui reste l'été le plus chaud à l'échelle de la métropole, a donné lieu à une saison feux de forêt historique avec près de 60 000 ha brûlés en Zone Sud et 10 accidents mortels.

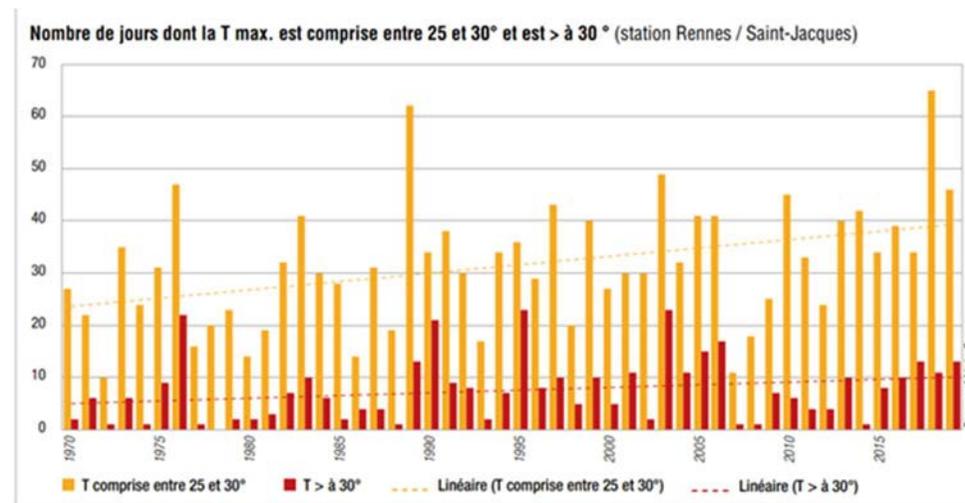
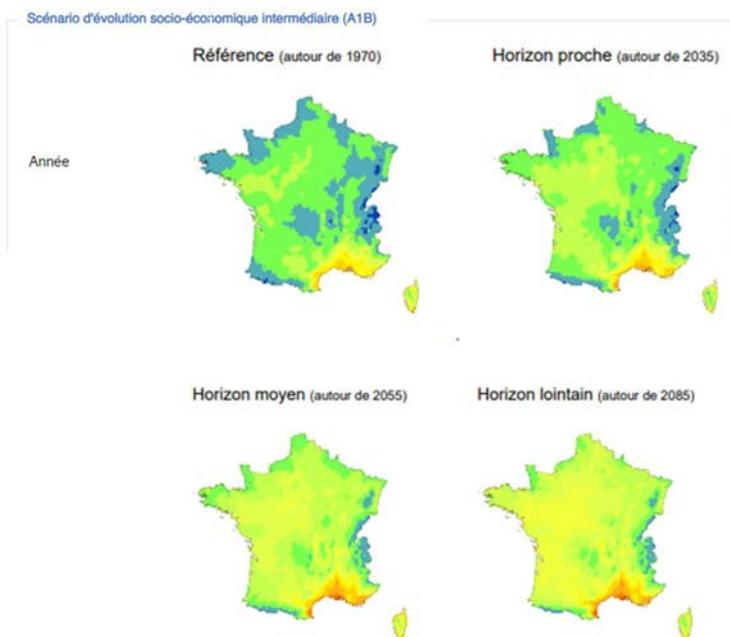
En 2010, Météo-France a réalisé un rapport sur l'impact du changement climatique sur l'Indice de feu météorologique (IFM) dans le cadre de la mission interministérielle sur l'extension des zones sensibles aux incendies de forêts.

La valeur moyenne de l'IFM a augmenté de 18 % entre la période 1961-1980 et la période 1989-2008. À l'horizon 2040, l'IFM moyen devrait progresser de 30 % par rapport à la période 1961-2000. Certaines simulations montrent que cette augmentation pourrait atteindre jusqu'à 75 % d'ici 2060. À cette échéance, une année comme 2003 deviendrait ainsi la norme en matière de danger météorologique de feux de forêts.

Lors du Comité technique du 21 mai 2021 pour la révision du plan régional de protection des forêts contre l'incendie (PRPFCI) organisé par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Région Bretagne, il a été rappelé le contexte d'augmentation du risque incendie de forêt et landes en Bretagne lié au changement climatique.

Dans son rapport, la DRAAF illustre l'évolution possible de l'indice IFM avec une projection issue du portail DRIAS du Ministère de la Transition Ecologique.

- **DRIAS : modélisation de l'évolution de l'Indice Forêt Météo**

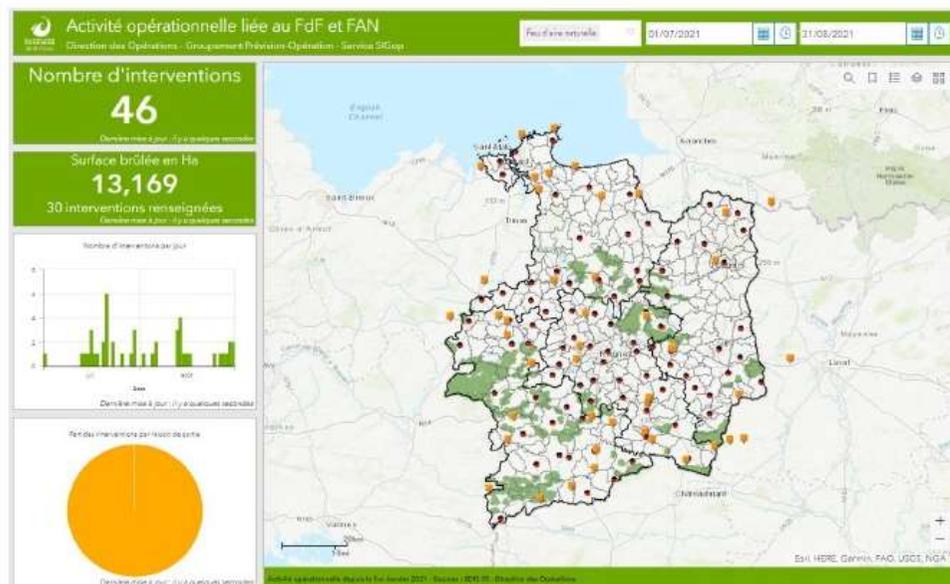


Le mois de juillet 2022 a été particulièrement sec en Ile-et-Vilaine avec des pics de chaleurs pendant quelques jours. Les conséquences sont immédiates sur le risque feux de forêt et feux d'aire naturelle, les chiffres ci-dessous le démontrent :

Feu de végétation en Ille-et-Vilaine du 1^{er} au 31 août 2021 (météo pluvieuse)

ACTIVITE OPERATIONNELLES LIEE AUX FEUX DE FORET ET FEUX D'AIRE NATURELLE

ENTRE LE 1^{ER} JUILLET ET LE 31 AOUT 2021



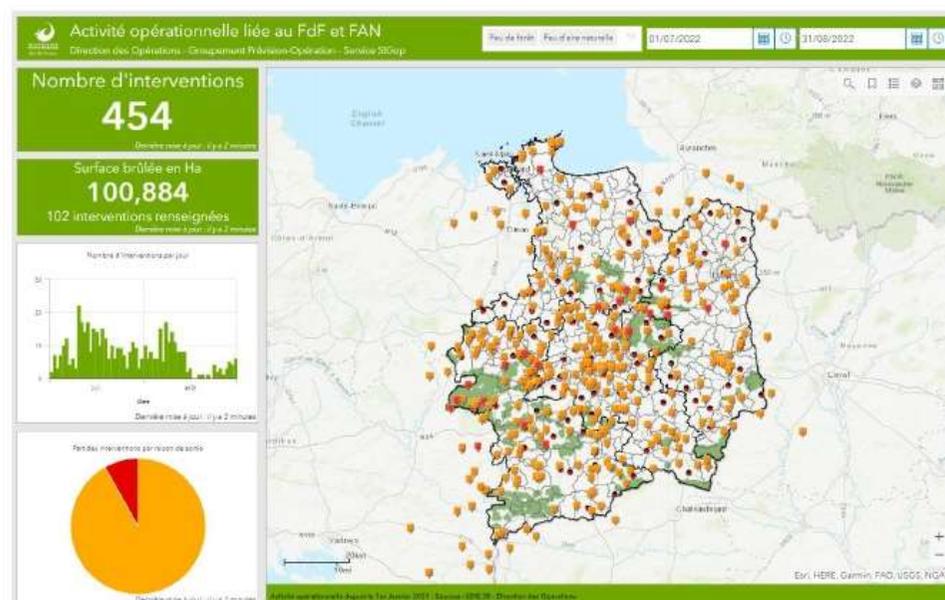
	NOMBRE D'INTERVENTIONS	POURCENTAGE	SURFACE BRULEE
FEUX DE FORET	0	-	-
FEUX D'AIRE NATURELLE	46	100%	13 169 ha (30 inter renseignées)
TOTAL	46	100%	13 169 ha (30 inter renseignées)

	DUREE MOYENNE DES INTERVENTIONS	NOMBRE DE SORTIES DE SECOURS / CENTRE	NOMBRE DE SORTIES D'ENGINS	NOMBRE DE SORTIES D'AGENTS SPP	NOMBRE DE SORTIES D'AGENTS SPV
FEUX DE FORET	-	-	-	-	-
FEUX D'AIRE NATURELLE	1h52	79	94	45	272
TOTAL	1h52	79	94	45	272

Feu de végétation en Ille et Vilaine du 1^{er} au 31 août 2022 (temps sec et chaud)

ACTIVITE OPERATIONNELLES LIEE AUX FEUX DE FORET ET FEUX D'AIRE NATURELLE

ENTRE LE 1^{ER} JUILLET ET LE 31 AOUT 2022



	NOMBRE D'INTERVENTIONS	POURCENTAGE	SURFACE BRULEE
FEUX DE FORET	37	8.15%	32 385 ha (17 inter renseignées)
FEUX D'AIRE NATURELLE	417	91.85%	68 499 ha (195 inter renseignées)
TOTAL	454	100%	100 884 ha (1 102 inter renseignées)

	DUREE MOYENNE DES INTERVENTIONS	NOMBRE DE SORTIES DE SECOURS / CENTRE	NOMBRE DE SORTIES D'ENGINS	NOMBRE DE SORTIES D'AGENTS SPP	NOMBRE DE SORTIES D'AGENTS SPV
FEUX DE FORET	1h14	317	737	333	2538
FEUX D'AIRE NATURELLE	2h02	1 105	1 362	966	3 417
TOTAL		1 422	2 099	1 299	5 955



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR FAIRE FACE À L'ÉVOLUTION DES FEUX D'AIRES NATURELLES ET AUX FEUX DE FORÊTS :

Chaque année avant la période des feux de forêts possibles

- ✓ Réaliser les visites préventives des matériels roulants entre octobre et janvier
- ✓ Participer à l'analyse des équipements des massifs forestiers (pistes, pare-feu, zone de soutien, PEI)
- ✓ Participer à l'information préventive du public et des acteurs du monde agricole,

Développer la formation FdF dans les centres dotés du matériel spécifique et à l'attention des cadres



OBJECTIFS EN TERMES DE MOYENS:

Développer le parc afin d'atteindre la couverture avec les moyens adaptés et disponibles

- ✓ CCF dans les CIS implantés autour des massifs et landes,
- ✓ CCRM autour des risques FAN,
- ✓ CCRM dans CIS à dominante FAN et faible pour les incendies bâtimentaires.

Le niveau de couverture pour notre risque départemental du SDACR de 2016 est fixé à un engagement simultané de 10 groupes feux de forêts (un groupe étant composé de 4 engins : 2 CCFM et 2 CCRM).

Ceci a conduit à une cible de 54 engins typés « feu de forêts et d'espaces naturels » dans le cadre du PPE (on va même au-delà de 10 groupes)

- 28 CCRM : 26 en CIS et 2 en réserve
- 26 CCFM : 24 en CIS et 2 en réserve



Cependant, la cible n'étant pas atteinte, le nombre de véhicules disponibles sur la période estivale 2022 était de 59 engins :

- 21 CCRM : 20 en CIS + 1 en réserve maintenance
- 38 CCFM : 33 en CIS + 2 maintenance + 3 en attente de réforme qui ont été utilisés

Durant l'été 2022, le SDIS a été amené à engager sur deux périodes (mi-juillet et mi-août) la quasi-totalité de ces moyens en simultané, entre les renforts nationaux, les renforts zonaux et la pression opérationnelle départementale.

D'autre part, la typologie des interventions dans le département a été majoritairement des feux d'aires naturelles. Cependant, nous avons dû faire face à des feux de forêts (nécessitant des groupes composés exclusivement de CCFM). De plus, les renforts extra départementaux sont également composés exclusivement de CCFM.

Ces éléments ont amené la réflexion suivante, avec les propositions qui en découlent :

- ✓ **Maintien de l'objectif du SDACR de 2016 pour assurer la couverture du risque départemental, à savoir 10 groupes**

Cependant, il convient de faire évoluer la composition de ces groupes, avec deux formats différents :

- 5 groupes d'intervention feu de forêts (GIFF) composés chacun de 4 CCFM ;
- 5 groupes d'intervention feu d'espaces naturels (GIFEN) composés chacun de 2 CCFM et de 2 CCRM.

- ✓ **Prise en compte de la solidarité nationale pour assurer les renforts extra-départementaux à hauteur de 2 groupes**

- 2 groupes d'intervention feu de forêts (GIFF) composés chacun de 4 CCFM.

TITRE 4.2 - LES RISQUES COMPLEXES

4.2.1 / Les risques naturels

4.2.1.1 / Les inondations

Une inondation correspond au débordement des eaux d'un cours d'eau en dehors du lit mineur de ce dernier à la suite d'une crue. Les eaux occupent alors le lit majeur.

Les inondations liées à la montée des eaux progressives

Le département de l'Ille-et-Vilaine est traversé par la Vilaine sur un parcours d'environ 160 km, son débit moyen est de 71 m³ /s. Ses principaux affluents sont :

- La Veuvre,
- L'Ille,
- La Flume,
- La Seiche,
- Le Semnon,
- La Chère,
- Le Canut,
- L'Oust.

En période de fortes marées d'hiver, le débit de la Vilaine est trop lent pour évacuer convenablement les eaux. Quatre barrages ont donc été construits et tiennent un rôle de régulation des crues : le barrage d'Arzal situé à l'estuaire de la Vilaine pour contrer la remontée des eaux de l'Atlantique, le barrage de la Valière (essentiellement pour une fonction de production d'eau potable), le barrage de Haute-Vilaine pour protéger l'agglomération rennaise (vulnérable cependant aux crues remontant par le canal d'Ille-et-Rance) et le barrage de Villaumur pour protéger la Basse Vilaine et la ville de Redon.

Parmi les crues historiques de la Vilaine, on notera la crue d'octobre 1880 et celle des 25 et 26 octobre 1966 où les quartiers rennais en bord du fleuve sont très gravement touchés (côte 3.60 m à Chateaubourg). Le phénomène d'inondation de la Vilaine s'explique par l'urbanisation en zone inondable ainsi que par les modifications du cours naturel du fleuve pour faciliter l'installation d'infrastructures de communication.

Scénario majorant :

La crue de janvier 1995 à Redon Après un début d'hiver 1994 très humide, une succession de vagues pluvieuses a défilé sur l'ouest de la France à un rythme quasi quotidien. En 14 jours, une pluviométrie exceptionnelle a été enregistrée dans les régions Bretagne, Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire. Du 16 au 30 janvier, la Bretagne a subi des pluies incessantes tant en intensité (70 millimètres par jour à Rennes) qu'en hauteur cumulée. La durée et l'intensité des pluies ont généré des volumes d'eau très importants, notamment en aval, près des estuaires où sont implantées la plupart des villes bretonnes comme Redon.

Le plan ORSEC a été déclenché le 23 janvier 1995 par le préfet d'Ille-et-Vilaine. Sur les quais de Redon, le niveau de l'eau a atteint un niveau jamais égalé depuis 1936 : 5.36 m au maximum (cote normale : 2 m, cote crue centennale : 5.70 m). Cette cote sera pourtant de nouveau atteinte en janvier 2001 où la vitesse de montée atteignit 1 cm par heure. Environ 30 000 habitants d'Ille-et-Vilaine sont touchés par ces brusques montées des crues alors que la plupart des routes secondaires sont coupées.



Crues de Redon en 1995

Les inondations liées à une pluviométrie exceptionnelle

Ce sont des événements liés à un changement météorologique brutal. Ils se produisent généralement l'été, période la plus propice aux orages. Les fortes pluies qui en sont la conséquence sont importantes, violentes mais d'une durée limitée (d'une à deux heures). Par contre, ces événements peuvent se reproduire plusieurs fois par jour. Le seuil d'alerte concerne les précipitations > 8 mm/heure.

Cependant, les températures constatées en période estivale et la modestie des reliefs sur le département de l'Ille-et-Vilaine limitent le plus souvent le caractère dévastateur que les orages peuvent revêtir sur le sud et le sud-est du territoire

métropolitain. Les cumuls de pluies associés ne franchissent qu'exceptionnellement le seuil des 100 mm sur la durée totale de l'orage sur le nord de la France.

RECORD DE PRECIPITATIONS EN ILLE ET VILAINE SUR 24 HEURES (1980-2014)

DATE	COMMUNES IMPACTÉES	PRECIPITATIONS (EN MM)
22/07/1982	MAURE-DE-BRETAGNE	130.2 mm
29/06/1992	MONTERFIL	130 mm
25/05/2010	PLEURUIT	108.6 mm
01/10/2007	LOUVIGNE-DU-DESERT	98.1 mm
01/05/2007	TINTENIAC	96.7 mm

COUVERTURE

SCÉNARIO MAJORANT :

- Crue conséquente de la vilaine et de ses affluents entraînant des dégâts importants (idem 1995). 30 000 habitants touchés par les crues et la plupart des routes secondaires coupées.

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

⇒ 3 groupes de reconnaissance en eaux intérieures (1 VLHR, 3 BRS, 14 SP nautique) + 3 groupes épuisement (1 VLHR, 2 VTU, 1 CCF)

MONTÉE EN PUISSANCE :

⇒ 5 groupes de reconnaissance en eaux intérieures à T+ 90 min et 5 groupes épuisement à T+ 120 min

4.2.1.2 / Les submersions

Les submersions marines sont des inondations temporaires de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques et océaniques défavorables :

- Basses pressions atmosphériques,
- Fort vent d'afflux vers la côte,
- Marée de pleine mer de vives eaux.

L'inondation préalable du territoire par les eaux de pluie est un facteur aggravant. Le risque de submersion marine peut être aggravé par le déclenchement d'une secousse sismique de magnitude supérieure à 6.3 lorsque que les conditions naturelles sont favorables : grandes marées, surcote et vents favorables.

On distingue trois modes de submersion marine :

- Submersion par débordement (le niveau marin est supérieur à la cote de crête de la digue de la Duchesse Anne),
- Submersion par franchissements de paquets de mer liés aux vagues,
- Submersion par rupture d'une digue (formation de brèche dans la digue suite au mauvais entretien de l'ouvrage, à une érosion intensive, au clapot/houle).

En Ille-et-Vilaine le risque de submersion marine est situé au niveau de la baie du Mont-Saint-Michel et sur Saint-Malo.

Scénario majorant :

Le marais de Dol-de-Bretagne est situé dans la partie occidentale de la baie du Mont-Saint-Michel. Il est délimité par le Couesnon à l'est. Au sud, la zone de marais se prolonge jusqu'aux falaises fossiles qui marquent la limite de ce que l'on appelle « le terrain ». Cette zone de polder située derrière la digue de la Duchesse Anne est sous le niveau de la Manche et a été submergée à de nombreuses reprises au cours du dernier millénaire. La zone de submersion de 12 000 ha comporte 22 communes totalisant 15 000 personnes (sans compter la population saisonnière).

Le cas de la ville de Saint-Malo :

La zone du Sillon à Saint-Malo est également régulièrement soumise aux assauts des vagues et une rupture de la digue au niveau du Sillon occasionnerait une submersion très importante de la zone urbaine côtière. Le littoral de Saint-Malo a été touché par ces phénomènes le 10 mars 2008 et début janvier 2014.



Plage du Sillon à Saint-Malo (Janvier 2014 et mars 2010)

✓ **Les affaissements de sol :**

Ils ont deux origines :

- Le tassement du terrain naturel qui perd une part importante (ou la totalité) de l'eau par dessiccation,
- L'affaissement généralisé de cavités naturelles ou artificielles (anciennes mines par exemple).

✓ **Les éboulements de falaises :** Ce risque est lié à l'érosion des falaises, notamment en bord de mer.

La localisation du risque en Ile-et-Vilaine :

Les risques de secousses sismiques et de coulées de boues sont présents sur la quasi-totalité du territoire départemental. Le risque d'effondrement de falaise est, par contre, essentiellement localisé sur la côte nord entre Cancale et Saint-Lunaire.

COUVERTURE

SCÉNARIOS MAJORANTS :

- Evacuation partielle de la zone submersible (environ 2 000 ha concernés pour la baie du Mont Saint Michel).
- Evacuation générale de la zone submersible (environ 10 000 ha concernés pour la baie du Mont-Saint-Michel).

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

⇒ 3 groupes reconnaissance eaux intérieures (1 VLHR, 3 BRS, 14 SP nautique) + 3 groupes épuisement (1 VLHR, 2 VTU, 1 CCF).

MONTÉE EN PUISSANCE :

⇒ 5 groupes de reconnaissance en eaux intérieures à T+ 90 min + 5 groupes épuisement à T+ 120 min.

COUVERTURE

SCÉNARIOS MAJORANTS :

- Effondrement d'un ou plusieurs immeubles avec des victimes potentielles
- Bâtiment présentant des signes de fragilisation de structure
- Affaissement ou effondrement de sol avec présence de victimes potentielles

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

⇒ 1 LUSAR (6 USAR₁ et 1 USAR₂) + 1 équipe CYNO (conducteur CYNO + chien) + 1 unité GRIMP (4 IMP₂ et 1 IMP₃) en tout point du département à T + 60 min

MONTÉE EN PUISSANCE :

⇒ 1 LUSAR (6 USAR₁, 1 USAR₂) + 1 unité CYNO + 1 unité (4 IMP₂ et 1 IMP₃) d'autres SDIS à T+ 120 min

4.2.1.3 / Les mouvements de terrain et séismes

Le risque « mouvements de terrain » est peu présent sur le territoire d'Ile-et-Vilaine qui est situé en zone à risque sismique faible.

Les mouvements de terrain d'origine naturelle

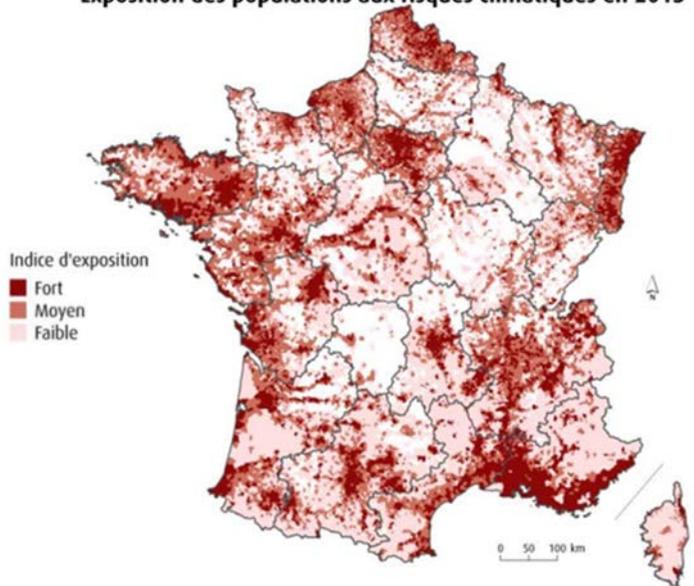
- ✓ **Les coulées de boues :** elles se produisent lors d'orages importants dont les eaux vont ruisseler avec une cinétique rapide dans les pentes des bassins versants et entraîner les sols meubles et la végétation. Ce débit « solide » va venir se concentrer dans les points bas du relief.

USAR : Unité de Sauvetage et de Recherche

4.2.1.4 / Les évènements climatiques

Situé en zone tempérée, le département d'Ille-et-Vilaine appartient aux départements français les plus exposés aux aléas climatiques.

Exposition des populations aux risques climatiques en 2013



Source : MEDDE 2013

LE RISQUE CLIMATIQUE SE PRÉSENTE SOUS DIFFÉRENTES FORMES :

- ✓ **Le vent** : Très régulièrement touché par des vents violents dont la référence reste la tempête de 1999 avec des vents jusqu'à 126 Km/h.
- ✓ **Le froid** : Les périodes de grands froids se produisent régulièrement, tous les 4 à 5 ans. L'impact sur les transports est le plus dimensionnant (trains bloqués, automobilistes coincés sur des routes verglacées).
- ✓ **La neige** : La neige peut être présente sur le département entre début novembre et mi-avril. Un à deux épisodes, parfois trois, peuvent se produire, et les hivers sans neige sont rares.
- ✓ **La canicule** : Le dérèglement climatique se concrétise par des épisodes de très fortes chaleurs de plus en plus fréquentes sur tout ou partie du département. Pour ce type d'évènement le SDIS est force concurrente.



COUVERTURE

SCÉNARIOS MAJORANTS :

- Tempête de grande ampleur touchant une grande partie du département et occasionnant des dégâts considérables sur les habitations et les infrastructures

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

⇒ 3 groupes intempéries (3 VTU +1 CCF + 1 VLCG)

MONTÉE EN PUISSANCE :

⇒ 5 groupes intempéries à T+ 90 min

4.2.2 / Les risques sanitaires

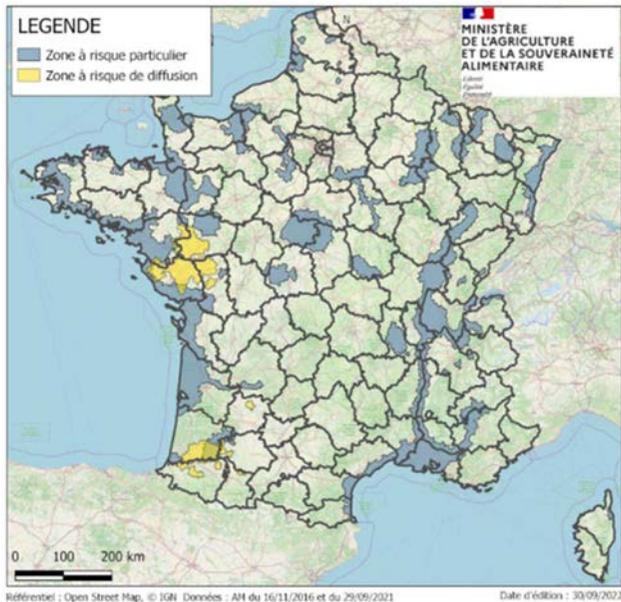
4.2.2.1 / Les épizooties

Il s'agit d'une **maladie qui infecte simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes** avec des conséquences majeures pour la filière.

Il est à noter que la Bretagne n'a pas connu un épisode de ce genre depuis plusieurs années mais la grippe aviaire qui a eu lieu en France et en particulier dans les Pays de la Loire en 2022 nous rappelle que ce risque existe toujours.

L'objectif est de limiter l'émergence de ces maladies par une veille sanitaire active et la mise en œuvre rapide des actions sanitaires prévues :

- Isolement des exploitations touchées (zonage, rotolues...),
- Euthanasies des animaux sur demande de la préfecture, à la demande de la DDPP.



ZONE À RISQUES DE CONTACT FAUNE SAUVAGE/VOLAILLE

4.2.2.2 / Les infectieux majeurs (épidémies, pandémies)

Ces risques sanitaires qui touchent l'homme sont caractérisés par la diffusion rapide et géographiquement étendue (pandémies : plusieurs continents, voire tous / épidémies : à l'échelle d'une région ou d'un pays) **d'un nouvel agent pathogène** (virus, bactérie, champignon, prion...).

Pandémies et épidémies du dernier siècle :

- Grippe espagnole : 1918 (50 à 100 millions de morts)
- Grippe asiatique : 1957 (1.1 million de morts)
- Grippe H5N1 SRAS : 2003 (750 morts)
- Grippe H1N1 (aviaire) : 2009 (575 000 morts)
- MersCov : 2012 (850 morts)
- Ebola : 2014 (11 300 morts)
- Covid19 : 2020 (5 à 10 millions de morts)

Il est à noter que le risque sanitaire n'était pas mentionné dans le SDACR 2016.



COUVERTURE

SCÉNARIOS MAJORANTS :

- Infection de nombreux élevages sur l'ensemble du département avec mise en place des mesures sanitaires correspondantes au risque infectieux

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

- ⇒ Risque pollution (1 VICB + 3 VRCB)
- ⇒ Mise en place des rotoluves (1 FPT+ VRCB)
- ⇒ Soutien sanitaire (VSAV + VLS) sur les opérations d'euthanasie

MONTÉE EN PUISSANCE :

- ⇒ RAS



COUVERTURE

SCÉNARIOS MAJORANTS :

- Diffusion non maîtrisée d'un agent pathogène sur l'ensemble ou partie du département avec pour effet un nombre important de personnes contaminées à prendre en charge.
- Prise en charge de patients porteurs d'un risque hautement contaminant (type Ebola).
- Absentéisme important de SP pouvant impacter les POJ de CIS (activation du Plan de Continuité d'Activité du SDIS).

PROPOSITIONS :

- ⇒ Elargir le Plan de Continuité d'Activité dans ses objectifs.
- ⇒ Possibilité d'adaptation à toutes les crises et doit offrir plusieurs niveaux de réponse.
- ⇒ Communication en interne à prévoir et anticiper systématiquement.
- ⇒ Définition d'un stock d'EPI pérenne :
 - ✓ Stock d'approche dans les VSAV (déjà présent dans les VSAV mais à pérenniser).
 - ✓ Dans un stock centralisé.
- ⇒ Plan de sensibilisation du personnel à la résilience (pouvoir s'adapter, accepter) (accepter et respecter les mesures de protection) – notion infectieuses/notions adaptation aux moyens...

4.2.3 / Les risques de défaillance des réseaux de distribution

4.2.3.1 / L'électricité

Le risque généré est essentiellement lié à la chute d'un câble sur la voie publique suite aux intempéries ou à la collision avec un avion léger ou un hélicoptère. Ce risque est traité comme un risque courant.

Par ailleurs une défaillance en alimentation électrique d'une grande partie du département avec un temps de rétablissement de plus de 48h, engendrant des problèmes d'alimentation électrique sur certains sites du SDIS (CIS, Direction...) ce qui pourraient avoir un impact sur l'engagement des moyens de secours.



COUVERTURE :

LE SDIS **devra se préparer à une défaillance de l'alimentation électrique** d'une grande partie du département avec un temps de rétablissement de plus de 48h en mettant en œuvre des solutions techniques et organisationnelles pour poursuivre ses missions opérationnelles dans ces conditions.

4.2.3.2 / Le gaz

Le réseau GRT Gaz est majoritairement orienté du Sud (depuis le terminal méthanier de Montoir de Bretagne en Loire Atlantique) vers le nord jusqu'à Laillé puis se sépare pour desservir l'ensemble du département. Les canalisations haute pression (environ 60 bars) sont enterrées à 1m dans le sol.

Le département comporte une station de compression sur la commune de Bréal-Sous-Montfort.

Le risque prépondérant est une fuite provoquée lors de travaux de terrassement qui pourrait produire une explosion de type UVCE (Unconfined Vapor Cloud Explosion).

Ce risque est traité comme un risque courant.

4.2.4 / Les risques industriels et technologiques

4.2.4.1 / Les installations classées pour la protection de l'environnement, les exploitations agricoles et les silos

S'agissant des risques industriels et technologiques, le département d'Ille-et-Vilaine regroupe des installations diverses

- Les industries présentant un risque toxique
- Des établissements avec un risque d'incendie de liquides inflammables
- Les établissements présentant un risque biologique
- Les industries présentant un risque radiologique
- Les stockages de déchets dangereux

Par ailleurs l'industrie agroalimentaire du département s'appuie sur un nombre important d'exploitation agricole et des silos de stockage de céréales ou d'engrais constituant un risque important en fonction des produits stockés :

- Risque d'explosion pour les silos à céréales et les stockages d'ammonitrates ;

- Risque de dégagement de fumées très toxiques et de pollutions pour les stockages de produits phytosanitaires ;
- La présence d'animaux à prendre en compte (la SCEA CRESPEL à Montauban de Bretagne dispose de 1 302 places de porcs reproducteurs, 5 460 places de porcelets en post-sevrage et 5 252 places de porcs charcutiers).

Les exploitations agricoles se caractérisent par un fort potentiel calorifique lié au fourrage. Souvent, du fait de leur isolement géographique, les ressources en eau utilisables pour l'extinction sont limitées.

4.2.4.2 / Analyse particulière sur le risque feux d'hydrocarbure et de liquides polaires

Le 26 septembre 2019, un incendie s'est déclaré dans l'usine Lubrizol (SEVESO Seuil Haut) et des entrepôts de Normandie Logistique à Rouen en Seine-Maritime.

La réglementation a évolué en conséquence (renforcement des dispositifs et organisations de sécurité des établissements).

De plus, les sites importants à risques en Ille-et-Vilaine ont acquis le statut « d'autonome » : le SDIS n'intervenant qu'en cas de défaillance des procédures d'extinction.

Les bassins industriels situés en Ille-et-Vilaine ne présentent pas la même concentration d'entreprises à risques que la Seine-Maritime et il est très peu probable qu'un scénario de grande ampleur du type de celui de Lubrizol puisse se produire dans le département. Néanmoins, la réponse spécifique en moyens d'extinctions en mousse doit faire l'objet d'une attention particulière.



Proposition de renforcement de la couverture

L'analyse des moyens de lutte contre les incendies de feux d'hydrocarbures du SDIS 35 pour couvrir les risques du département démontre qu'il convient de les renforcer en moyens mousse.

Il conviendra également de prendre en compte le développement industriel du secteur Montauban, Saint-Meen, Bédée.

4.2.4.3 / Les énergies alternatives

Sujet traité comme un nouveau risque courant.

4.2.5 / Les risques infrastructures

4.2.5.1 / Tunnels, métros, tunnels ferroviaires

Le métro de Rennes comprend 2 lignes A et B, cette dernière a ouvert en septembre 2022. Ces lignes sont majoritairement souterraines, dont une partie en tunnel profond (25 à 30 m).

Chaque ligne est implantée dans un tunnel unique intégrant les 2 sens de circulation.

Le tunnel de la ligne A a une longueur de 7,6 km, celui de la ligne B fait 11 km.

Le désenfumage des tunnels est assuré par des usines de ventilation réparties soit au niveau des stations soit dans des puits de ventilation. Ce désenfumage est mis en œuvre en 1ère intention par l'exploitant depuis l'intégration de la géolocalisation des rames en 2018.

Les tunnels ne sont pas équipés de zones refuges. L'évacuation du public s'effectue via les stations, l'interstation la plus longue étant de 1 300 m.

Les risques liés au métro sont les suivants :

- Feu de rame en interstation ou à quai,
- Feu dans une station,
- Collision entre 2 rames,
- Collision entre une rame et un piéton sur les voies.

Le tunnel des Corbinières long de 636 mètres sur la ligne SNCF Rennes-Redon constitue l'ouvrage le plus préoccupant du département. Son entrée nord est précédée d'un viaduc surplombant la Vilaine et sa sortie Sud débouche sur un vallon très encaissé. Ce tunnel ancien n'est pas assujéti aux dispositions réglementaires concernant les tunnels ferroviaires de plus de 300 mètres.

La longueur de l'ouvrage impliquerait des difficultés d'accès importantes en cas de feu. Si un accident se produisait au croisement d'un train TMD avec un train de voyageurs, les conséquences seraient humainement très lourdes.

La nouvelle ligne TGV comporte un tunnel d'un peu moins de 300 mètres sur la commune de Cesson-Sévigné.



Le risque d'infrastructure dans le département est limité.

La mise en service de la 2^{ème} ligne de métro prévue en 2022 ne crée pas de risques nouveaux.

4.2.6 / Les risques de transports

4.2.6.1 / Routier

Le département d'Ille-et-Vilaine possède un réseau routier de 16 200 km dont 5 220 km de routes départementales traversé par 1 autoroute (50 km d'autoroute A84) et 8 axes rapides (2x2 voies) qui sont le support de mouvements quotidiens et saisonniers très importants.

Ces 9 axes se rencontrent au niveau de la rocade de Rennes qui peine à absorber le flux des véhicules aux heures de pointe et lors des départs en vacances. Le réseau routier d'Ille-et-Vilaine occupe le 11^{ème} rang au niveau national. Il ne comporte aucun tunnel de plus de 300 mètres.

Le trafic maximal observé atteint en moyenne plus de 63 000 véhicules/jour avec des pointes à plus de 100 000 véhicules/jour.

Le risque n'a pas évolué depuis 2016.



COUVERTURE

SCÉNARIO MAJORANT :

- Déraillement d'un train de transport de personnes

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

⇒ Moyens risque courant + groupe extraction.

MONTÉE EN PUISSANCE :

⇒ Moyens de désincarcération lourde (1 USAR2 + 4 USAR 1) à T+60 de tout point du département + autres moyens dispositif ORSEC NOVI.

4.2.6.2 / Ferroviaire

Avec 8 703 000 voyageurs par an et une évolution de près de 4% par an, la gare de Rennes est la plus importante gare ferroviaire de la région. C'est également le nœud incontournable du trafic TGV vers Brest, Quimper et Saint-Malo.

La nouvelle ligne grande vitesse permet de mettre Paris à environ 1h30 de Rennes. La ligne Rennes-Redon est entièrement en cours de modernisation.

Un travail important est également mené pour sécuriser les passages à niveau dont celui de Saint-Médard qui a été à l'origine d'un accident grave (3 décédés, 45 blessés) avec déclenchement du dispositif ORSEC NOVI le 12 octobre 2011. Au total, l'Ille-et-Vilaine compte 1 151 km de voies électrifiées.

La difficulté d'intervention en cas de déraillement ou d'incendie réside dans la difficulté d'accès au site de l'accident que ce soit en zone urbaine mais surtout en zone rurale. Cette difficulté est particulièrement marquée au niveau du tunnel des Corbinières (636 mètres) sur la ligne Rennes-Redon dont l'accès nord est précédé d'un viaduc surplombant la Vilaine et la partie sud est particulièrement encaissée.



Viaduc avant l'entrée Nord du Tunnel des Corbinières (sources : tunnels-ferroviaires.org)

Le transport des matières dangereuses par voies ferrées

Le trafic de marchandises et de matières dangereuses est important vers les ports Bretons. Ces matières dangereuses empruntent les mêmes lignes que les voyageurs. Ce trafic est particulièrement développé sur les voies Rennes-Brest et Rennes-Redon.

Le risque principal se concentre cependant sur le triage de Rennes où des centaines de tonnes de produits dangereux peuvent stationner en ville à proximité des immeubles d'habitation.



COUVERTURE

SCÉNARIOS MAJORANT :

- Accident impliquant de nombreuses victimes ou accident de transport de matières dangereuses (TMD)

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

⇒ Couverture définie par les moyens du risque courant et moyens USAR en cas de désincarcération lourde (1 USAR2 + 4 USAR 1)

MONTÉE EN PUISSANCE :

⇒ Moyens définis dans l'ORSEC NOVI

4.2.6.3 / Aérien

Le département de l'Ille-et-Vilaine comporte :

⇒ 2 aéroports et 1 aéroports publics :

- Rennes Saint-Jacques,
- Dinard-Pleurtuit,
- Redon-Bain-Sur-Oust.

⇒ Et 4 aéroports privés :

- Landéan, piste ULM de 430 mètres gazon,
- Amanlis, piste ULM de 300 mètres gazon,
- Saint Sulpice des Landes, planeurs et avions de servitude,
- St Georges de Gréhaigne, piste ULM

⇒ Ces aéroports couvrent un large panel d'activités qui peuvent être :

- Vol à voile,
- Aviation légère privée,
- Écoles de pilotage,
- Aviation civile,
- Aviation d'affaire privée,
- Aviation militaire.

Moins d'une dizaine de couloirs aériens traversent le département. Les phases de vol générant le plus d'accidents sont le décollage et l'atterrissage, les zones situées dans l'axe des pistes et à proximité directe des aéroports de Rennes et Dinard sont les plus exposées.

Le risque n'a pas évolué depuis 2016.



COUVERTURE

SCÉNARIO MAJORANT :

- Crash d'un aéronef transportant plus d'une quinzaine de personnes

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

⇒ Participer aux opérations de recherche et de sauvetage des aéronefs en phase Bravo ou Charlie du plan ORSEC SATER

MONTÉE EN PUISSANCE :

⇒ Moyens du dispositif ORSEC NOVI.

4.2.6.4 / Maritime

Risques à couvrir en Ille-et-Vilaine :

- Le risque feu de navire est lié principalement à l'activité du port de Saint-Malo qui est situé en plein cœur de l'agglomération.

Développement de l'activité des croisiéristes au port de Saint-Malo :

- 1^{er} port breton dans le domaine de la croisière.
- 53 escales de paquebots sont programmées entre avril et octobre. 56 000 passagers attendus.
- Des navires de 72 à 238 mètres de long avec plus de 1 500 passagers.
- Accueil de vieux gréements à statut particulier : navires spéciaux (dérogations à la convention SOLAS sur les moyens de secours et le cloisonnement).
- Les vedettes à passagers qui proposent des traversées dans la baie de Saint-Malo et des visites côtières peuvent embarquer entre 88 et 286 passagers.

Pour les activités liées à la pêche :

- Pêche hauturière : Le port de Saint-Malo abrite les deux chalutiers usines de la compagnie des pêches de Saint-Malo. Ces navires de plus de 80 m. de long transportent d'importantes quantités de carburant (650 m³) et d'ammoniac

(réservoir de 7 m³ + Bouteilles de NH₃) nécessaires au fonctionnement des groupes frigorifiques.



COUVERTURE

SCÉNARIOS MAJORANTS :

- Feu d'un navire à quai ou situé dans la zone portuaire
- Voie d'eau engendrant l'invasion d'un navire à quai et menaçant sa stabilité et risque de pollution
- Naufrage d'un navire transportant des passagers en zone portuaire ou situé à proximité

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

⇒ 1 unité d'attaque (1 IBN₂ + 3 binômes IBN₁) et 1 unité soutien (1 IBN₂ + 1 IBN₁) à T+ 60 min en tout point du littoral
Moyens SAP du risque courant + moyens secours nautiques (SAV/SAL).

MONTÉE EN PUISSANCE :

⇒ Missions incendie : 1 IBN₃ en appui du COS + 1 unité d'attaque renfort zonal (SDIS 56, 44)
⇒ Missions PSN : Moyens du plan ORSEC de Secours à Naufragés.

4.2.7 / Les risques sociétaux

4.2.7.1 / Les grands événements

Toute manifestation publique est susceptible de générer de nouveaux risques ou des contraintes de circulation (desserte des secours). Le Service Départemental d'Incendie et de Secours se doit d'en avoir connaissance bien avant l'événement, ceci afin de garantir la couverture des risques courants sur l'ensemble du territoire dans les délais fixés par le SDACR.

Il se doit également de prendre les mesures nécessaires pour intervenir efficacement sur un sinistre particulier généré par la manifestation.

Définition d'un « grand événement » : toutes manifestations sportives, culturelles ou récréatives, à but lucratif ou non regroupant plus de 5000 personnes environ simultanément dans un lieu clos ou dont l'accès est contrôlé et dans une durée prédéterminée approximativement (cf Guide de bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique).

Le dimensionnement des DPS est encadrée par un guide de procédure de la DG.

Le risque n'a pas évolué depuis 2016.



COUVERTURE

SCÉNARIO MAJORANT :

- Mouvements de foule, panique, malaises provoquant de nombreuses victimes avec mise en œuvre du dispositif ORSEC NOVI

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

⇒ 1 VPRV (Lot PMA) à T+ 30 min en tout point du département + 1 tente PMA à T+ 60 min en tout point du département pouvant traiter jusqu'à 60 victimes (hors impliqués qui sont pris en charge au CAI)

MONTÉE EN PUISSANCE :

⇒ Autres moyens de l'ORSEC NOVI.

4.2.7.2 / Mouvements sociaux et violences urbaines

Certaines manifestations publiques ou événements particuliers, programmés ou non, nécessitent un lien entre le CODIS et le Centre d'Information et de Commandement (CIC) de la police ou le Centre Opérationnel et de Renseignement de la Gendarmerie (CORG) afin d'assurer une intervention concertée entre les sapeurs-pompiers et les forces de l'ordre sur les lieux de l'intervention.

Une adaptation de la réponse opérationnelle est nécessaire pour faire face aux risques générés par ces situations ;

Exemples de situations : manifestation de gilets jaunes, des agriculteurs, feux de VL ou de poubelles dans certains quartiers à l'occasion de la Saint Sylvestre, ...

Un protocole a été signé entre la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, le SDIS, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, le Groupement de Gendarmerie Départementale et les procureurs de la République de Rennes et de Saint-Malo afin de prévenir et de lutter contre les agressions subies par les sapeurs-pompiers.

Le risque a évolué depuis 2016 en effet :

- De plus en plus de manifestations qui dégénèrent avec actes de violence envers les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers.
- Phénomène des blacks blocs (guérillas urbaines organisées).



COUVERTURE

SCÉNARIOS MAJORANTS :

- Agressions volontaires de sapeur-pompier avec atteinte de leur intégrité physique et dégradation de véhicule du SDIS
- Agression en bande organisée dans le but de nuire à l'action des Sapeurs-Pompiers

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

⇒ Officier de liaison au CIC ou CORG à T+ 30 min
 ⇒ Moyens du risque courant renforcé le cas échéant par un fourgon incendie et un chef de groupe

MONTÉE EN PUISSANCE :

⇒ Renfort des forces de l'ordre .

4.2.8 / Les menaces terroristes

4.2.8.1 / Tuerie de masse

Le SDIS 35 applique les mesures de la posture permanente de sécurité du plan VIGIPIRATE. Ce dispositif a été rénové 2019 pour s'adapter à l'évolution de la menace terroriste, qui se maintient durablement à un niveau élevé.

Il répond au besoin d'associer plus étroitement tous les acteurs qui concourent à la vigilance et à la protection contre le terrorisme : l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs, les citoyens. En grande partie rendu public, il permet de mieux sensibiliser la population aux enjeux de la lutte contre le terrorisme, d'informer et de mobiliser tous les acteurs concernés. Sa démarche repose sur trois grands principes :

- Une méthode croisant l'évaluation de la menace et l'analyse des vulnérabilités,
- Une organisation par domaine d'action identifiant les leviers qui permettent de réduire les vulnérabilités en fonction de l'intensité de la menace,
- Une approche par objectifs de sécurité permettant de choisir les mesures les plus adaptées dans une logique de juste suffisance. Le dispositif comporte un niveau de vigilance et un niveau d'alerte attentat.



COUVERTURE

SCÉNARIO MAJORANT :

- Tuerie de masse dans un ERP ou à l'occasion d'un grand évènement.

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

⇒ 1 groupe extraction à T+ 30 min de tout lieu du département avec VPRV + 2 lots balistiques (20 tenues) à T+ 20 min sur Rennes et à T+ 60 min en tout point du département

MONTÉE EN PUISSANCE :

⇒ Autres groupes constitués de l'ORSEC NOVI
 Renfort des autres lots balistiques via le COZ.

4.2.8.2 / Attentat NRBC

Il s'agit du risque d'un attentat mettant en jeu des substances NRBCe (nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques ou explosives).

En cas d'attentat mettant en jeu des substances NRBCe (nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques ou explosives), le plan gouvernemental NRBCe et ses déclinaisons locales ainsi que les circulaires 007, 700, 750, 800 et 747 décrivent la doctrine nationale dictant la réponse interservices pour protéger les populations.

Pour les spécialistes du renseignement, cette menace est qualifiée de vraisemblable.

En 2017, le SDIS 35 a fait l'acquisition d'un lot balistique composé de 20 casques lourds et de 20 gilets porte plaque repartis en 2 lots et situés à Rennes le Blosne et Rennes Beaugard (10/10).

L'outil de dénombrement SINUS avec création de 10 lots PC sinus et déploiement de bracelets sinus dans chaque engin de secours à personne sous forme de lots de 10 bracelets.



COUVERTURE

SCÉNARIO MAJORANT :

- Attentat avec une substance NRBCe dans le métro ou la gare de Rennes ou à l'occasion d'un grand événement

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

- ⇒ 1 groupe extraction /sauvetage NRBCe sur Rennes et Saint Malo à T+ 20 min et à T+ 60 min sur le reste du département
- ⇒ 1 lot d'antidote sur Rennes à T+ 20mn
- ⇒ 1 groupe mesures NRBC et SAS à T+ 20 min sur l'agglomération rennaise et à T+ 60 min sur le reste du département

MONTÉE EN PUISSANCE :

- ⇒ Autres groupes NRBCe et NOVI à T+ 60 min sur l'ensemble du département
- ⇒ Renforts zonaux des autres SDIS

4.2.9 / Les risques émergents

4.2.9.1 / Défaillance des réseaux de télécommunication

DÉFAILLANCE DES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les opérateurs de téléphonie fixes, mobiles ou de radiomessagerie font l'objet de vulnérabilités qui pourraient avoir des répercussions sur le fonctionnement du SDIS 35. Ces vulnérabilités peuvent avoir pour origine des causes purement techniques.

Les forces de police peuvent également, en cas d'attentat terroriste, demander aux opérateurs de téléphonie de mettre hors service tout ou partie de leur réseau afin de sécuriser une zone géographique.

Les impacts sur le SDIS d'une telle défaillance seraient mineurs car les moyens de déclenchements sont redondés par des liaisons filaires différentes puis radio.

Par ailleurs, les communications opérationnelles sont assurées par le réseau ANTARES, indépendant des opérateurs téléphoniques.

DÉFAILLANCE DES RÉSEAUX RADIOÉLECTRIQUES DE TRAVAIL DU SDIS 35

Le SDIS 35 dispose de réseaux de travail (opérationnel de groupement, secours et soins d'urgence, commandement) fonctionnant sur le réseau ANTARES.

La défaillance du système d'information du SDIS 35

Le SDIS met en œuvre un système d'information pour traiter les demandes de secours arrivant par les numéros d'urgence 18 et 112, et déclencher les moyens des différents centres de secours du département.

Par ailleurs le SDIS utilise un système d'information « administratif » pour la gestion de l'établissement, les accès à internet et la messagerie.

Il se trouve que l'évolution des communications, la nécessaire interactivité entre les logiciels métiers, l'exploitation de plus en plus fréquente d'internet et de la messagerie pour transmettre des informations à caractère opérationnel démontrent que l'ensemble des systèmes d'information du SDIS doit être préservé. Par conséquent, une attention particulière doit être portée sur la protection du système d'alerte mais aussi sur le système d'information administratif.

4.2.9.2 / Désinformation du public par les réseaux sociaux

Nous devons faire face à plusieurs situations différentes :

- Des sollicitations pour des demandes de secours d'urgence qui arrivent par des messages adressés via la page Facebook du SDIS.
- Des informations nombreuses qui circulent par des personnes sur des interventions en cours, ou des opérations qui nécessitent des prises en charge de personnes.
- Des informations erronées ou photos d'intervention qui circulent sur les réseaux sociaux sans que le SDIS ne les maîtrise : cela peut porter un préjudice au SDIS en termes d'image, mettre en cause le service ou exposer sur le plan juridique certains personnels (SPP, SPV ou PATS) qui ne respecteraient pas le secret professionnel, la discrétion professionnelle ou leur devoir de réserve.
- La nécessité de prévenir la population sur une intervention en cours dans le but d'assurer la protection de la population (risque chimique, incendie, accident de la route qui nécessitent un périmètre de sécurité par exemple...).



REPONSE OPERATIONNELLE

SCÉNARIO MAJORANT :

- Des informations erronées ou des photos d'intervention qui circulent sur les réseaux sociaux sans que le SDIS ne les maîtrisent

⇒ Sensibiliser et former les personnels SPP et SPV aux bonnes pratiques sur les réseaux sociaux

⇒ Assurer la veille active des réseaux sociaux au CODIS

⇒ Avoir la capacité de diffuser des messages rapides d'information opérationnelle ou de prévention au cours des interventions.

4.2.9.3 / Les cybermenaces

Le piratage d'un système informatique se définit comme **l'accès non autorisé à un système** par une personne / un groupe inconnu.

Aujourd'hui la menace est **essentiellement une menace de type ransomware**. Le but du pirate est de contourner les défenses de la cible pour installer **un logiciel malveillant** (virus) dans le but de demander une rançon (EXTORSION DE FONDS) en rendant inaccessible les données de l'entité par chiffrement.



REPONSE OPERATIONNELLE

SCÉNARIO MAJORANT :

- Cyber attaque sur un des réseaux du SDIS ayant pour effet de rendre inopérant ces réseaux pendant plus de 24h

COUVERTURE EN 1^{ÈRE} INTENTION :

⇒ Connaître et maîtriser son système d'information.

⇒ Se doter de ressources compétentes, de procédures de gestion et d'organisation de crise, d'outils répondant à la politique de sécurité.

⇒ Sensibiliser les agents du SDIS sur les bonnes pratiques à adopter.

⇒ Application des règles d'hygiène informatique sur une partie du SI.

MONTÉE EN PUISSANCE :

⇒ Alerter et mobiliser les ressources en s'appuyant sur un réseau de soutien.

⇒ Investiguer et mettre en place un mode de fonctionnement dégradé.

⇒ Traiter, relancer les activités et capitaliser

TITRE 4.3 - LES SPECIALISTES

Le SDIS 35 met en œuvre toutes les équipes spécialisées pour couvrir les risques du département. Elles sont engagées sur toutes types d'intervention que ce soit pour celles relevant des risques courants ou celles relevant des risques particuliers.

Cet objectif a été confirmé dans le SDACR 2016.

Elles apportent de la compétence technique lors de certaines opérations et permet de mettre en œuvre des moyens complexes et particuliers.

4.3.1 / L'équipe se sauvetage déblaiement ou Urban Search And Rescue (USAR)

- MISSIONS (GDO 2021)
 - Reconnaissance, sauvetage et sécurisation de sites en milieux effondrés ou menaçant ruine
 - Explosion dans un bâtiment
 - Effondrement bâtementaire

- Etalement suite à un incendie, tempête
- Bâtiment présentant des signes de fragilisation de structure
- Accident ferroviaire
- AVP particulier (pl, machine agricole, aéronef) sur demande du COS

- RISQUES À COUVRIR EN ILLE-ET-VILAINE

- Risques d'effondrement ou menace de ruine (chantiers, bâtiments suite à explosion, incendie, vétusté, glissement de terrains, inondations,..)
- Risques d'accidents ferroviaires, aériens, routiers

- OBJECTIFS DE COUVERTURE

- En 1^{ère} intention :
 - Acheminer 1 LUSAR (6 USAR 1 et 1 USAR 2) à T+ 60 min en tout point du département.
 - Possibilité d'engager un Chef d'unité ou Chef de section USAR pour conseil du COS.
- Montée en puissance :
 - Disposer en tout point du département d'un LUSAR supplémentaire (6 USAR1 et 1 USAR 2) + 1 USAR 3 à T+ 120 min (1 MUSAR complet).

4.3.2 / Les Plongeurs ou les Sauveteurs Aquatiques Légers (SAL)

- MISSIONS (REAC 2020)

- Sauvetage et assistance.
- Prompts secours en milieu hyperbare.
- Reconnaissances.
- Sécurité des interventions en site aquatique.
- Dispositif prévisionnel de secours aquatique ou subaquatique et hyperbare.
- Travaux subaquatiques et hyperbares d'urgence.
- Assistance pour la lutte contre les pollutions et la protection de l'environnement.
- Recherches diverses.

- RISQUES À COUVRIR EN ILLE-ET-VILAINE

- Littoral jusqu'à une profondeur de 40 m, plan d'eau jusqu'à une profondeur de 50 m (carrières, ex : Fougères), rivière et voie navigable (ex : Meu, Vilaine, Rance, Couesnon) et plans d'eau sur l'ensemble du département
- SNL sur montée des eaux (parking, maison d'habitation ...)

- OBJECTIFS DE COUVERTURE

- En 1^{ère} intention :
 - Une unité constituée (2 SAL1 et 1 SAL2) en tout point du département à T+ 60 min ;
- Montée en puissance :
 - Une unité supplémentaire en tout point du département à T+ 120 min (SDIS 22, 44, 50, 56) ;

4.3.3 / Les équipes SAV ou les Sauveteurs Aquatiques de surface (SAV)

- MISSIONS (GNR AÛT 2020)

- Sauvetage de personnes en situation de détresse à la surface de l'eau ;
- Assistance aux personnes et animaux menacés par les eaux ;
- Sécurité des personnes en zone d'intervention aquatique ;

- RISQUES À COUVRIR EN ILLE-ET-VILAINE

- Littoral, rivière et voie navigable (ex : Meu, Vilaine, Rance, Couesnon) et plans d'eau sur l'ensemble du département.

- OBJECTIFS DE COUVERTURE

Sur la côte :

- 1 équipe SAV (2 SAV 2 + 1 SAV3) à T+ 20 min baie de Saint-Malo et Dinard et T+30 min sur baie de Cancale et 1 deuxième équipe SAV (2 SAV 2 + 1 SAV3) à T+ 30 min sur Saint-Malo et Dinard et T+ 40 min sur Cancale.
- Le choix du vecteur (BLSP, BLS, JRS) est défini par le SAV 3 au moment du départ.

En eaux intérieures :

- 1 lot secours nautique (primo intervenant) à T+ 20min + 1 SAV1 à T+ 40min.

- Montée en puissance :
- Une équipe SAL à T + 60 min.

4.3.4 / L'équipe d'intervention contre le risque radiologique ou équipe RAD

- MISSIONS (GNR 2020)
 - Reconnaissance à caractère radiologique
 - Détection de signes d'irradiation
 - Prise en charge radiologique d'une exposition à une source d'émission inconnue
 - Perte et vol d'une source
 - Traitement d'une source d'émission endommagée
 - Recherche d'une source d'émission après un incendie
 - Prise en charge et décontamination du public (accident menace terroriste)
 - Incident de radiologie en médecine
 - Détection d'un niveau de radiation naturel anormal
 - Conseil technique auprès du COS, du DOS et du DDSIS
- RISQUES À COUVRIR EN ILLE-ET-VILAINE
 - Transport de marchandise radioactive par route ou rail, transport de déchets radioactifs.
 - Risques liés aux sites employant des sources radioactives ou radionucléides (industrie, recherche, soins,...)
 - Attentat terroriste Radiologique
 - Impact sur le territoire départemental d'un événement touchant une industrie nucléaire de base (INB) située dans les départements limitrophes.
- OBJECTIFS DE COUVERTURE
 - En 1^{ère} intention :
 - Armer un départ équipe intervention (3 RAD2) + 1 chef d'unité CMIR (RAD3) ou une équipe RAD + portique + chef d'unité CMIR (RAD3) à T+ 60 min.

- Montée en puissance :
 - Une 2^{ème} équipe d'intervention (2 RAD2 + 1 RAD2 GOC2) ou une équipe de reconnaissance (RAD1 + 1 RAD1 GOC1) à T + 90 min soit une CMIR complète.

4.3.5 / L'équipe d'intervention contre le risque chimique ou équipe RCH

- MISSIONS (GNR 2020)
 - TMD impliquant des produits chimiques ou biologiques
 - Dispersion de substance chimiques ou biologiques dans l'air ou dans l'eau
 - Accident industriel
 - Colis suspect
 - Odeur suspecte et malaises multiples inexplicables
 - Attentat ou menace chimique ou biologique
 - Conseil technique auprès du DO, du COS, du DDSIS
- RISQUES À COUVRIR EN ILLE-ET-VILAINE
 - Risque technologique et industriel : ICPE et autres Industries
 - Transport de Marchandises Dangereuses : Route, voie ferrée, maritime
 - Pollution d'origine agricole et domestique
 - Attaque à l'arme chimique ou biologique sur les zones à fortes affluences de population (métro, gare) ou pendant les grands événements
- OBJECTIFS DE COUVERTURE
 - En 1^{ère} intention :
 - 1 équipe reconnaissance chimique et biologique armée en équipe intervention (à minima : 1 RCH 2 et 2 RCH 1) à T + 30 min, 1 chef CMIC à T + 60 min.
 - Montée en puissance :
 - 1 CMIC complète à T+ 60 min (1 équipe d'intervention + 1 chef CMIC). 1 Module de Décontamination de Masse (MDM) est engagé en fonction de l'alerte ou à la demande du COS.
 - Renforts zonaux en CMIC à T + 120 min (SDIS 44-56-53-50-49).

4.3.6 / L'équipe feux de navires ou équipe IBNB

- MISSIONS (GNR AOÛT 2020)
 - Feu intéressant toutes les parties d'un navire (ou feu ayant existé).
 - Voie d'eau engendrant l'invasion d'un navire à quai et menaçant sa stabilité et risque de pollution.
 - Interventions nécessitant des reconnaissances complexes et/ou de longue durée.
 - Interventions nécessitant l'accompagnement et la sécurisation des équipes conventionnelles.
- RISQUE À COUVRIR EN ILLE-ET-VILAINE

Le risque feu de navire est lié principalement à l'activité du port de Saint-Malo qui est situé en plein cœur de l'agglomération, il regroupe les activités de commerce, transport de passagers et fret, pêche, plaisance et construction/réparation navale (deuxième port breton après Lorient pour son trafic commercial et premier port breton en termes de trafic passagers).

- OBJECTIFS DE COUVERTURE
 - En première intention :
 - 1 unité d'attaque : 1 IBN2 + 3 binômes IBN1, 1 unité soutien : 1 IBN2 + 1 IBN1, en 60 minutes en tout point du département
 - Montée en puissance :
 - 1 IBN3 en appui du COS, 1 unité d'attaque renfort zonal (SDIS 56, 44).

4.3.7 / L'équipe de sauvetage en hauteur et en excavation ou équipe GRIMP

- MISSIONS (GNR 2020)
 - Secours en hauteur : immeuble, grue, éolienne, silos
 - Secours en falaise : secteur côtier, site d'escalade
 - Evacuation de victime : cheminement impraticable (y compris avis médical, morphologie)
 - Personne menaçant de se défenestrer
 - Objet menaçant de chuter
 - Reconnaissance et évacuation d'appartement (MEA, LSPCC inemployable)

- RISQUES À COUVRIR EN ILLE-ET-VILAINE
 - Sites naturels : falaises (secteur côtier et site d'escalade), carrières, puits,
 - Sites artificiels : immeubles, grues, éoliennes, manèges forains, monuments historiques, viaducs, silos, tunnel (métro ligne A et B), puits, sites industriels, pylônes, égouts.
- OBJECTIFS DE COUVERTURE
 - En 1^{ère} intention :
 - Acheminer une unité GRIMP (4 IMP2 et 1 IMP3) en tout point du département à T+ 60 min dont 1 SH.
 - Montée en puissance :
 - La possibilité de bénéficier de renforts zonaux en équipe GRIMP existe en moins de 120 min (SDIS 44-56-22-49) avec possibilité d'emploi d'un vecteur hélicoptère.

4.3.8 / L'équipe cynophile ou équipe CYNO

- MISSIONS (GNR 2020)
 - Recherche de personnes ensevelies
 - Recherche de personnes vulnérables disparues
- RISQUES À COUVRIR EN ILLE-ET-VILAINE
 - Missions complémentaires de l'USAR
 - Ensevelissement en cas d'effondrement de bâtiment ou de glissement de terrain
 - Recherche de personnes vulnérables égarées
- OBJECTIFS DE COUVERTURE
 - En 1^{ère} intention :
 - Acheminer une équipe CYNO (conducteur Cyno + chien) en tout point du département à T + 60 min.
 - Montée en puissance :
 - Disposer d'une équipe cynotechnique supplémentaire à T + 120 min pour constituer une unité cynotechnique. Cette montée en puissance pourra se faire avec le concours des CYNO du SDIS 35 disponibles ou des CYNO des SDIS voisins en privilégiant le vecteur hélicoptère.

4.3.9 / L'équipe animalière ou équipe ANIM

- MISSIONS
 - Intervenir en matière de capture ou d'isolement d'animaux qui peuvent présenter un danger pour la population
 - Prise en charge des animaux dans le cadre d'un accident ou d'un sinistre
- RISQUES À COUVRIR EN ILLE-ET-VILAINE
 - Le département a une activité agricole et agroalimentaire forte (exploitation agricole, élevage,...). Sa position géographique constitue un passage obligé des transports d'animaux dans l'axe Est-ouest. Risque d'accident.
 - Risque croissant de Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) en ville comme en milieu rural
- OBJECTIFS DE COUVERTURE
 - En 1^{ère} intention :
 - 1 VTU de secteur en 20 minutes + 2 équipiers ANIM1 en 40 min sur tout le département
 - Montée en puissance :
 - 2 équipiers ANIM2 + 1 vétérinaire en 60 min sur tout le département



COUVERTURE :

MAINTENIR la mise en œuvre des équipes : SAL, SAV, RCH, RAD, IBNB, USAR, GRIMP, CYNO, ANIM

Développer de nouvelles compétences notamment une équipe DRONE et renforcer la spécialité SIC (Cadre chargé du système d'information et de commandement opérationnel))

OBJECTIFS DE COUVERTURE

En 1^{ère} intention :

1 équipe RID (Télépilote + Officier liaison drone) en 60 minutes sur tout le département

OBJECTIFS DE COUVERTURE

En 1^{ère} intention :

Un officier SIC au PCM ou sur une opération de grande ampleur à T + 60 min

SDACR

Partie 5

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

PARTIE 5

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Outre les objectifs de couverture déterminés dans les chapitres précédents le SDIS 35 se fixe des orientations stratégiques articulées autour de 4 grands axes :

AXE 1 – ADAPTER LE SDIS A L'EVOLUTION DES RISQUE ET A L'EVOLUTION DES BESOINS DE LA POPULATION DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE CIVILE

Depuis le SDACR précédent, le SDIS 35 a su limiter l'augmentation de l'activité opérationnelle en se recentrant sur ses missions. Cependant les sapeurs-pompiers ont dû faire face à de nouvelles sollicitations notamment dans le cadre de la pandémie du COVID et voient apparaître de nouveaux risques en lien avec le développement de nouvelles technologies. De plus l'impact du changement climatique modifie les conditions de certaines interventions comme les feux de forêts.

- ✓ Proposer un plan pluri annuel d'investissement reposant sur un dimensionnement nécessaire et suffisant du besoin opérationnel.
- ✓ Adapter les équipements aux risques et à leurs évolutions.
- ✓ Maintenir les capacités de réponse des équipes spécialisées pour couvrir l'ensemble des risques complexes.
- ✓ Poursuivre et adapter le SDIS 35 aux actions de participation aux renforts nationaux.
- ✓ Consolider les compétences des intervenants face à la complexité accrue des interventions en adaptant le plan de formation.

AXE 2 – CONSOLIDER L'ORGANISATION DU SDIS 35 POUR UNE MEILLEURE EFFICIENCE ADAPTEE AU CONTEXTE DES TERRITOIRES

Le SDACR 2016 définit le bassin de risques courants (BRC) : « *Un bassin de risques courants doit permettre d'assurer la triple réponse dans les délais du SDACR, en tenant compte de la simultanéité. Il peut comporter plusieurs CIS, s'ils sont distants de moins de 7 min par les voies de communication, permettant une recouverture raisonnable et comportant une nature des risques homogènes (rural/urbain)* ».

Le SDACR 2016 a également posé le principe d'un potentiel opérationnel journalier en effectif par bassin de risques et non plus par centre.

La capacité du SDIS 35 à répondre aux différentes sollicitations depuis 2016 est facilitée par un nombre de centre de secours plus important que la moyenne des autres SDIS.

- ✓ Maintenir l'organisation territoriale actuelle du SDIS 35 basée sur les Centres d'incendie et de secours existants et 70 bassins de risques courants, le nombre de bassins pouvant être réduit à 69.
- ✓ Déterminer, par bassin des risques courants, les moyens opérationnels en personnel et matériel pour la couverture des risques courants.
- ✓ Fixer le potentiel opérationnel jour (POJ) sur la base de l'activité opérationnelle du BRC en tenant compte de la simultanéité de réponse attendue pour les risques courants (secours à personne, incendie, opération diverse).
- ✓ Poursuivre les actions en faveur du volontariat pour favoriser le recrutement, augmenter la disponibilité et faciliter l'engagement.
- ✓ Evaluer la qualité de la réponse opérationnelle par des indicateurs pertinentes dont les délais d'intervention. Ces délais, qui ne concernent que les opérations d'urgence, s'entendent entre le moment où l'opérateur CTA a décroché l'appel et l'arrivée sur les lieux du sinistre du premier engin de secours. Les objectifs que le SDIS 35 se fixe sont :
 - Un délai égal ou inférieur à 10 mn dans 60% des cas dans les communes de *Rennes, Saint Malo, Fougères, Dinard, Chantepie, Saint Jacques de la Lande, Redon.*
 - Un délai égal ou inférieur à 15 mn dans 60% des cas dans les communes de *Vitré, Saint Grégoire, Cesson-Sévigné, Dol de Bretagne, Bruz.*
 - Un délai égal ou inférieur à 20 mn dans 80% des cas dans les autres communes.
- ✓ Introduire une démarche d'amélioration continue en développant des indicateurs pertinents mesurant la qualité de la réponse opérationnelle.

AXE 3 – ADAPTER LES DISPOSITIFS EN RECHERCHANT EN PERMANENCE LA MEILLEURE REPONSE AUX DEMANDE DE SECOURS DES BREILLIENS

Dans le cadre de l'évolution permanente de la technologie mais aussi de l'évolution des attentes de la société le SDIS doit savoir se moderniser dans tous les domaines. Dans les 5 années à venir il devra s'adapter à des changements majeurs en cours de développement.

- ✓ Mener une réflexion en lien avec le SAMU sur la mise en œuvre des soins d'urgence par les SP d'Ille et Vilaine dans le but d'apporter un service de meilleure qualité au profit des citoyens.
- ✓ Se préparer à la mise en œuvre des futurs outils de communication et de système de gestion opérationnelle voulu par l'état (RRF, NEXSIS).
- ✓ Rechercher et mettre œuvre des outils numériques pour faciliter et sécuriser le travail de la chaîne de commandement.
- ✓ Assurer une veille technologique en lien avec le DGSCGC et les autres SDIS.
- ✓ Mener une étude sur l'utilisation de l'eau dans la lutte contre des incendies dans le but de préserver la ressource.

AXE 4 – CONFORTER LE SDIS 35 DANS SON RÔLE DANS L'ÉVALUATION DES RISQUES DE SECURITE CIVILE ET L'INFORMATION PREVENTIVE A L'ATTENTION DES BREILLIENS

Les jeunes, et en particulier les collégiens, constituent une cible privilégiée dans le cadre du développement des actions d'éducation préventive. En effet ils constituent une véritable source de multiplication des messages dans leur entourage et sont les adultes de demain.

Par ailleurs le SDIS poursuivra sa démarche de conseil au maire dans les domaines de la prévention incendie, de l'aménagement des communes et poursuivra son offre d'ingénierie publique en matière de protection, de sauvegarde et d'entraide des populations à l'intention des maires.

- ✓ Mettre en œuvre une politique d'éducation préventive tournée en priorité vers les jeunes :
 - Stages d'observations de collégiens.
 - Information Préventive aux comportements qui sauvent.
 - Développement des sections de JSP.
 - Les cadets de la Sécurité Civile.
- ✓ Poursuivre le conseil en évaluation des risques de sécurité civile au profit des autorités de police :
 - Pour les établissements recevant du public de 2016 à 2021.
 - Pour les immeubles d'habitation de 2016 à 2020.
 - Défense Extérieure Contre l'Incendie.
 - Conseils au maire.